

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2015/413

Communication : Projet éducatif de la Ville de Bordeaux.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 29 septembre 2014, la Ville de Bordeaux a présenté un premier projet éducatif de territoire (PEDT), élaboré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ce PEDT, porté sur l'articulation du service public de l'Éducation avec les activités périscolaires de la Ville et de ses partenaires, était orienté vers les enfants scolarisés en cycle primaire.

Après ce document préfigurateur, le projet éducatif bordelais qui vous est présenté aujourd'hui s'élargit aux enfants de la naissance à onze ans et vise à garantir une offre éducative de qualité pour tous les enfants dans un souci de cohérence et de complémentarité des contenus et des temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire, familiaux).

Ce projet s'est nourri des concertations menées depuis trois ans et qui se poursuivront dans les années à venir afin d'ouvrir le périmètre pour englober les jeunes jusqu'à dix-huit ans.

Ce projet éducatif a été élaboré de manière partenariale avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Départementale des services de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN33) et la Caisse d'Allocations familiales (CAF).

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME CUNY. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons parlé tout à l'heure d'un grand et beau stade, eh bien moi je vais vous parler d'un grand et beau projet éducatif pour la Ville de Bordeaux.

C'est un véritable projet politique aux finalités multiples. Il porte la cohérence de l'action éducative sur l'ensemble de la Ville en tenant compte des spécificités, de l'histoire et des pratiques de chacun des 8 quartiers de Bordeaux.

Le projet éducatif s'inscrit dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité, de la pugnacité dans un paysage éducatif mouvant et un contexte économique et social extrêmement difficile.

Avec nos partenaires institutionnels que sont la DDCS, la DSDEN et la CAF nous avons organisé entre le mois de mars et le mois de juin 2015 une série de concertations et de réunions visant à enrichir la construction de ce projet éducatif qui vous est proposé aujourd'hui.

Le périmètre ouvert par ce projet éducatif concerne les enfants de la naissance à 11 ans et se veut évolutif avec la volonté de l'élargir aux jeunes jusqu'à 18 ans. A ce titre, notamment le Conseil Départemental de la Gironde et le Conseil Régional constitueront des partenaires supplémentaires.

Le projet éducatif qui vous est présenté aujourd'hui a de grands enjeux visant à :

Garantir une offre éducative de qualité pour tous les enfants dans un souci de cohérence et de complémentarité :

Donner les moyens aux enfants de réussir à l'école et former nos futurs citoyens ;

Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles ;

Affirmer le rôle des parents, je le rappelle, premiers éducateurs de leurs enfants ;

Et associer l'ensemble des acteurs éducatifs.

Ces enjeux sont déclinés en 6 actes :

Un parcours scolaire mobilisateur ;

Un accueil et des loisirs éducatifs épanouissants pour tous ;

Une relation apaisée aux autres ;

Un projet et une orientation, un parcours réfléchis :

Des parents reconnus et soutenus dans leurs responsabilités et leurs capacités éducatives :

Et un soutien socio-éducatif aux familles les plus fragilisées.

La construction de ce projet éducatif va se poursuivre dans les deux années à venir avec un consultant extérieur qui animera le projet éducatif dans les deux années à venir, un consultant extérieur qui animera le projet éducatif dans les quartiers avec l'intégration des 12 / 15 ans sur cette année et les 16 / 18 ans sur l'année 2016 / 2017.

Une réunion de restitution en séance plénière aura lieu à la fin de chaque année.

Cette structure de pilotage associant l'ensemble des vecteurs éducatifs et la mise en œuvre d'une évaluation fait écho à la volonté de la Ville d'une large coopération entre l'ensemble des partenaires. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mes chers collègues, je voudrais vous inviter à la concision. Je serai obligé en toute hypothèse d'interrompre nos travaux à 19 h 30, donc on va voir ce qu'on peut passer. Le reste sera reporté à plus tard.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

En un mot, Monsieur le Maire, pour insister dans la partie santé de cette communication sur la prévention de l'addiction aux écrans. Les écrans perturbent beaucoup les apprentissages scolaires, même les loisirs et les activités diverses.

Je pense et tout le monde pense que l'école peut jouer un très grand rôle, J'attire l'attention sur ce simple point.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres remarques ?

C'est une communication. Il n'y a pas de vote.



PROJET EDUCATIF DE BORDEAUX 2015-2018



Introduction



Chers acteurs éducatifs,

Depuis de très nombreuses années, j'ai fait de l'Education et de l'Enfance l'une de mes priorités. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec la réalisation du projet éducatif de la ville de Bordeaux qui a fait l'objet ces trois dernières années de nombreuses concertations tant au niveau global qu'à l'échelle des quartiers.

Complémentaire du Pacte de cohésion social, ce document-cadre tout autant que démarche participative s'est enrichi des contributions de nos partenaires, la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Gironde, la direction départementale de la cohésion sociale, la Caisse d'allocations familiales, les nombreuses associations qui contribuent à l'accueil des enfants ainsi que les parents.

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2015, ce projet éducatif de qualité et adapté à la réalité des enfants de la naissance à onze ans a été présenté. Il constitue une première étape du projet éducatif qui vise à englober les enfants et les jeunes de la naissance à dix-huit ans.

Dans les années à venir, en lien avec le conseil général et le conseil régional, un travail de concertation et de construction sera mené afin d'élargir l'actuel du projet aux jeunes jusqu'à quinze ans puis jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Sommaire

1- Le contexte local	5
1-1 Présentation de la Ville et de son territoire	5
1-2 Contexte en matière de projet éducatif de territoire : un premier PEDT (2014-2015)	6
1-3 Périmètre et public concernés par le Projet éducatif de la Ville de Bordeaux.....	6
2- Une démarche partenariale	7
2-1 Partenaires publics et associatifs.....	7
2-1-1 Partenaires institutionnels.....	7
2-1-2 Partenaires associatifs.....	8
2-1-3 Les parents	8
2-2 Ressources mobilisées	9
2-2-1 Les structures culturelles	9
2-2-2 Les structures sportives	11
2-2-3 Les parcs et jardins	12
3- Une élaboration progressive et concertée	14
3-1 Les enquêtes de satisfaction pour les structures petite enfance municipales.....	14
3-2 les concertations pour les enfants de 3 à 11 ans.....	15
3-2-1 Premier trimestre 2013: Première concertation sur le champ éducatif.....	15
3-2 mai 2013 –juin 2014: Concertations autour du projet de réforme des rythmes scolaires..	15
3-3 début 2015 : évaluation de la mise en œuvre des rythmes scolaires.....	16
3-3 la phase de concertations par quartier, mars-juin 2015 autour des enfants de la naissance à 11 ans.....	16
4- Les grands enjeux du Projet éducatif de Bordeaux	17
4-1 L'ambition de la Ville	17
4-2 Les grands axes du projet éducatif retenus par la Ville	19
4-2-1 Un parcours scolaire mobilisateur	20
4-2-2 Un accueil et des loisirs éducatifs accessibles et épanouissants pour tous.....	25
4-2-3 Une relation positive et apaisée aux autres.....	34
4-2-4 Un projet / un parcours / une orientation réfléchie	36
4-2-5 Des parents reconnus et soutenus dans leur responsabilité et leur capacité éducative...	38
4-2-6 Un soutien socio-éducatif aux familles fragilisées	40
4-3 Mise en cohérence et complémentarité des différents temps et activités pédagogiques	46
4-3-1 La formalisation de temps d'échange entre l'ensemble des acteurs éducatifs	46
4-3-2 La complémentarité dans l'offre éducative	47
4-3-3 La cohérence dans l'espace et l'articulation entre les temps de l'enfant.....	48
5- Les instances de pilotage et d'animation	50
5-1 La structure de pilotage.....	50
5-2 Les modalités d'animations du projet éducatif	51
Le Comité Stratégique du Projet éducatif (COSPE)	51
Le Comité Stratégique Mairie de Bordeaux (COSTRAT Ville).....	51
Le Comité éducatif Partenarial (CEP).....	51
Les Comités éducatifs de proximité	51
6- L'évaluation du projet éducatif	53
6-1-1 l'évaluation du projet éducatif	53
1. Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens.....	53
2. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant	53
3. Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous.....	54
4. Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants	54

5. Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet.....	54
6-1-2 l'évaluation des activités proposées	54
Annexes	55

1- Le contexte local

La part des jeunes aujourd'hui à Bordeaux relève de près d'un tiers de sa population. La Ville, forte de sa démographie favorable et de son attractivité, entend relever le défi de sa politique éducative en prenant en compte ses spécificités pour préparer aujourd'hui les adultes de demain.

1-1 Présentation de la Ville et de son territoire

Sixième métropole française, Bordeaux et sa région connaissent un dynamisme démographique très favorable et s'inscrivent parmi les régions les plus attractives de France. Avec 40 000 nouveaux habitants venus s'installer ces 15 dernières années à Bordeaux, l'objectif est désormais, à l'horizon 2030, d'accueillir 100 000 habitants supplémentaires.

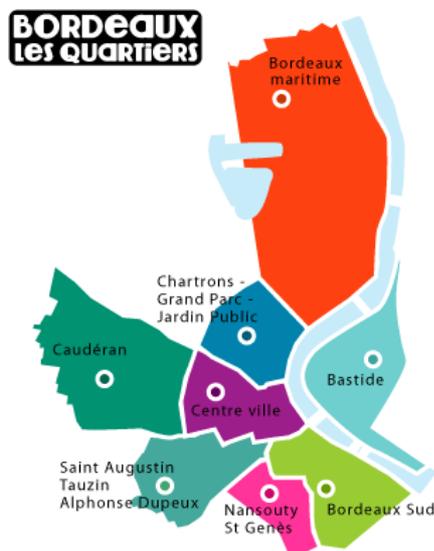
La population totale de Bordeaux est aujourd'hui de 242 945 habitants (date de référence 1er janvier 2010).

D'une superficie de 4 455 hectares, la ville est organisée en 8 quartiers avec un maire adjoint et un conseil de quartier :

- Bordeaux maritime : 29 753 habitants ;
- Chartrons-Grand Parc-Jardin Public : 27 637 habitants ;
- Bordeaux Centre : 36 178 habitants ;
- St Augustin /Tauzin/Alphons Dupeux : 34 388 habitants ;
- Nansouty - St Genès : 28 819 habitants ;
- Bordeaux Sud : 30 438 habitants ;
- Bastide : 15 115 habitants ;
- Caudéran : 40 617 habitants.

Aujourd'hui le 3e projet urbain de Bordeaux se déploie, sur tout un croissant de lune, du Lac à la gare en passant par Brazza et Niel et compte l'engagement de nombreux projets autour des futurs quartiers de Brazza, Niel, Garonne-Eiffel.

Ces futurs quartiers verront là l'émergence de nouvelles écoles maternelles et élémentaires mais aussi de structures sportives, culturelles et sociales.



1-2 Contexte en matière de projet éducatif de territoire : un premier PEDT (2014-2015)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et conformément à la circulaire interministérielle du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial, la Ville de Bordeaux a rédigé en 2014, un premier projet éducatif de territoire fixant d'une part le périmètre d'action, les besoins, les grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation et de l'autre les principales ressources du territoire concerné.

Ce PEDT a été annexé à la convention de partenariat quadripartite DDCCS/ DSDEN33 / CAF / Mairie de Bordeaux incluant une demande de dérogation aux articles R227-20 et R227-1 du code de l'action sociale et des familles :

En matière de taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de son projet éducatif territorial pour une durée de trois ans, soit :

- 1 animateur pour 14 enfants pour les enfants des écoles maternelles ;
- 1 animateur pour 18 enfants pour les enfants des écoles élémentaires ;

En matière de durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement afin qu'elle soit ramenée à une heure.

Cette convention quadripartite a été votée lors du conseil municipal du 29 septembre 2014.

Ce PEDT a constitué une première étape dans la réalisation du projet éducatif de la ville de Bordeaux.

1-3 Périmètre et public concernés par le Projet éducatif de la Ville de Bordeaux

Le PEDT signé au début de l'année scolaire 2014, dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, a constitué un premier jalon du projet éducatif voulu par la Ville de Bordeaux qui a fait choix de sortir du cadre strict fixé par la circulaire interministérielle du 20 mars 2013 et de proposer à la fois une démarche et un cadre ambitieux.

Le périmètre du projet éducatif de la Ville de Bordeaux est constitué de l'ensemble des enfants et jeunes de la naissance à leur majorité, sur tous les temps de l'enfant.

L'élaboration du projet éducatif de la Ville prévoit différentes étapes:

- septembre 2015: un projet éducatif relatif aux enfants de la naissance à 11 ans ;
- septembre 2016: élargissement aux enfants de 11 à 15 ans ;
- septembre 2017: élargissement aux jeunes, jusqu'à l'âge de 18 ans.

2- Une démarche partenariale

Document-cadre présentant les engagements des différents acteurs, le projet éducatif de la Ville Bordeaux se veut aussi une démarche de co-construction autour de valeurs éducatives partagées, associant à ce titre la Ville et les différents acteurs éducatifs et ressources de son territoire.

2-1 Partenaires publics et associatifs

Les partenaires de ce projet éducatifs sont multiples, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels, associatifs ou parents et donc porteurs d'attentes et de besoins différents. Il apparaît donc nécessaire de faire émerger des valeurs communes afin que tous adhèrent au projet éducatif bordelais.

2-1-1 Partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels sont :

- La direction des services départementaux de l'Education nationale de la Gironde (DSDEN33) ;
- La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- La Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- Le Conseil départemental de la Gironde ;
- Et à venir le Conseil Régional d'Aquitaine.

La DSDEN participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique qui met en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires, et met en œuvre la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale de leur département.

La DDCS doit permettre de mobiliser les politiques nationales de la manière la plus adaptée en lien avec les collectivités territoriales, responsables essentiels du champ social dans lequel interviennent également de façon importante les associations et les organismes sociaux.

La DDCS est compétente en matière de maintien ou de développement du lien social autour des thèmes spécifiques que sont le développement de la vie associative, des activités physiques, sportives, politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire, hébergement-access au logement) ou des publics particuliers (femmes, populations défavorisées...) ou encore des territoires (politique de la ville).

La DDCS constitue un interlocuteur privilégié pour la Ville, la CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité.

La Caf de la Gironde est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle constitue avec les 101 autres Caf de France et la Caisse nationale, la branche famille de la Sécurité sociale. La CAF exerce son activité autour de 4 grands domaines :

- la petite enfance,
- la jeunesse,
- la solidarité et l'insertion,
- le logement et le cadre de vie.

La Caf intervient soit directement auprès des familles par le versement de prestations ou par l'accompagnement social assuré par ses travailleurs sociaux, soit indirectement par le

financement d'équipements collectifs d'intérêt général, en lien avec l'enfance ou la jeunesse (crèches, centre de loisirs ...), permettant ainsi un allègement du prix pour les familles. La CAF est déjà un partenaire privilégié de la Ville par le biais du contrat Enfance-Jeunesse, contrat d'objectifs et de cofinancement.

Le Conseil départemental de la Gironde a en charge de nombreuses missions sur tout le département et ajoute à celles-ci des actions volontaristes dans de nombreux domaines : collèges, transport scolaire, développement touristique, solidarité, insertion et aides aux personnes âgées. Ces compétences obligatoires sont, à la date de rédaction du projet éducatif, les suivantes :

- action sanitaire et sociale (compétence principale),
- les collèges (construction, entretien, restauration),
- les transports (scolaires et interurbains),
- la culture (bibliothèques de prêt, archives départementales).

Le Conseil Régional d'Aquitaine a quant à lui compétence en matière des jeunes de 16 à 25 ans et sera associé au projet éducatif dans le cadre de l'élargissement de ce dernier à la tranche 16-18 ans.

2-1-2 Partenaires associatifs

La spécificité de la Ville de Bordeaux est de s'appuyer en matière périscolaire et extrascolaire sur la diversité de ses associations qui maillent le territoire de la Ville.

Ces associations (cf liste en annexe) sont parties prenantes dans l'organisation des accueils périscolaires, des centres de loisirs et des activités à vocation sociale, culturelle, éducative et sportive et les TAP.

Elles sont toutes conventionnées avec la ville et déclarent, pour la plupart d'entre elles, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à caractère périscolaire.

2-1-3 Les parents

La ville est particulièrement attentive à prendre en compte les parents, premiers acteurs éducatifs de leurs enfants, même si, d'un point de vue strictement juridique, les parents ne sont pas attendus autour de l'élaboration du PEDT.

Cette prise en compte se traduit tant au travers de sa procédure de concertation que dans les instances de pilotage.

La ville partage les objectifs énoncés par la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 de l'Education nationale visant à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.

Si les partenaires sont multiples, il apparaît aussi que les ressources mobilisées autour du projet éducatif relèvent de différentes organisations mais toutes au service des enfants bordelais jeunes ou moins jeunes.

2-2 Ressources mobilisées

La Ville dans le cadre des accueils et activités proposées aux enfants et aux jeunes de la naissance à 18 ans, sur les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire), mobilise un ensemble de ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, ou encore patrimoniales.

Il s'agit notamment de :

- les locaux, qu'il s'agisse des locaux relatifs à la petite enfance ou scolaires, des équipements sportifs et culturels de proximité municipaux ;
- le personnel municipal ;
- les propositions de services des différents acteurs éducatifs et péri-éducatifs ;
- les moyens logistiques et financiers (moyens de transport matériel éducatif, ..) ;
- les outils numériques ;

La continuité éducative, parmi les objectifs du projet éducatif, implique de penser le partage de ces ressources quelle que soit leur nature.

2-2-1 Les structures culturelles

Les musées

La ville de Bordeaux compte onze musées, dont sept municipaux, proposant à la fois des collections permanentes mais aussi des expositions temporaires, des rencontres, des conférences et des concerts ainsi que des animations pédagogiques pour tous les publics.

Ces musées offrent une grande diversité de thématiques, qu'il s'agisse des beaux-arts, de l'art contemporain et des arts décoratifs et du design, ou de l'histoire naturelle, l'archéologie, l'ethnographie ou encore l'histoire des douanes et l'histoire régionale.

Les musées municipaux proposent des actions pédagogiques sur le temps scolaire par le biais de la Convention éducative mais aussi des animations tant dans le cadre des TAP que des accueils de loisirs du mercredi après midi et des vacances dans un souci de complémentarité et de cohérence. Sur les temps familiaux, l'accès aux expositions temporaires et collections permanentes des musées municipaux est gratuit pour tous les premiers dimanche du mois (hors juillet et août).

La Ville, dans un souci de garantir l'équité territoriale, propose des transports permettant de tenir compte de l'éloignement de certains territoires par rapport aux structures souvent situés dans des édifices du centre historique de la ville.

Les lieux d'exposition

Outre les musées, la Ville compte de multiples lieux d'exposition qui proposent des actions ou manifestations en direction des enfants tous temps confondus.

Les bibliothèques

Le réseau de bibliothèques municipales de Bordeaux comporte onze établissements maillant le territoire de la Ville répartis comme suit :

- la bibliothèque centrale de Mériadeck située dans le quartier Bordeaux-centre,
- neuf bibliothèques de quartier, et une bibliothèque mobile dans les quartiers.

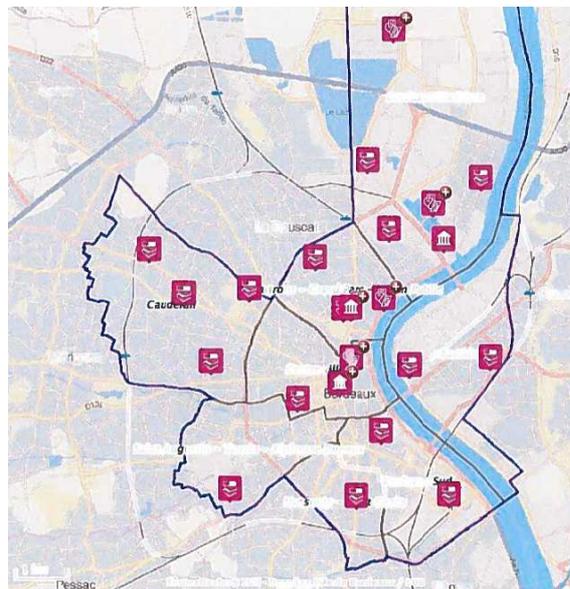
Les bibliothèques offrent un accueil gratuit et ouvert à tous couvrant l'ensemble des quartiers.

Comme les musées municipaux, elles proposent des actions sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans un souci de continuité et de cohérence éducative.



L'enseignement artistique

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud propose à près de 2000 élèves, des plus jeunes (6/7 ans) aux adultes, une formation en musiques et arts de la scène. Le Conservatoire propose des activités pédagogiques sur les TAP.



Répartition des structures culturelles

2-2-2 Les structures sportives

Le territoire de la Ville dispose de structures sportives réparties sur l'ensemble des quartiers afin de permettre la pratique d'activités physiques sur tous les temps d'enfant qu'il s'agisse du temps scolaire, péri et extrascolaire mais aussi familial (cf document en annexe).

Dans le cadre du temps scolaire et périscolaire, les mêmes structures peuvent être mobilisées pour permettre des activités sportives.

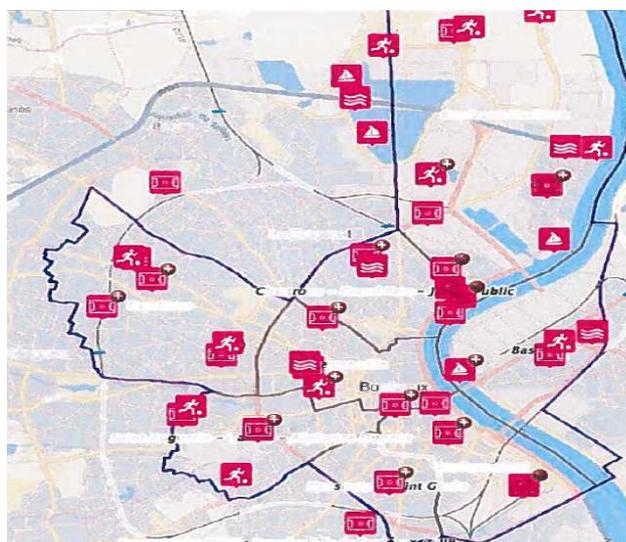
Deux actions sont communes aux temps scolaires et périscolaires à savoir le patinage et la piscine. Dans les deux cas, des transports sont mis à disposition pour garantir un accès des enfants à ces structures.

Quelques structures proposent des activités payantes mais uniquement sur le hors temps scolaire et le périscolaire.

Enfin concernant les piscines et baignades, Bordeaux gère 4 piscines couvertes et 2 lieux de baignades estivales.



L'inégale répartition des structures aquatiques est compensée s'agissant des temps scolaires, périscolaire et extrascolaire par la mise à disposition de transports afin de permettre aux enfants une équité d'accès à ces dernières.



Répartition des structures sportives et de loisirs

2-2-3 Les parcs et jardins

Bordeaux compte environ 20 m² d'espaces verts par habitant, jardins et rives répartis sur l'ensemble de son territoire.

Espaces de détente et de loisirs, ils proposent aussi sur certains d'entre eux des animations pédagogiques ouvertes aux enfants sur l'ensemble de leurs temps.

Les berges de Garonne :

Cet espace couvre huit hectares descendant en peigne vers la Garonne et créant une percée visuelle vers le fleuve jusqu'au pied du pont d'Aquitaine.

Le Jardin botanique : quartier Bordeaux Bastide

Le jardin botanique comprend à la fois un espace extérieur composé de six espaces dédiés à différentes cultures : le champ de cultures, la galerie des milieux du grand Bassin aquitain, le sentier des plantes pionnières, l'allée des plantes grimpantes, le jardin aquatique et le jardin urbain communautaire.

En outre, il comprend une serre et un musée avec des collections permanentes du Jardin, graines, fruits, herbiers, ouvrages botaniques et propose des expositions temporaires. Celles-ci, parfois créées par le Jardin Botanique de Bordeaux, traitent du monde végétal au sens large et sont accompagnées par un programme de conférences, de projections, de rencontres et d'animations.

Le Jardin botanique propose sur les temps scolaire, péri-éducatif et extrascolaire des animations pour les enfants.

Le jardin de la Béchade : quartier Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux

Espace de plus d'un hectare, il constitue un espace récréatif sur lequel se trouvent une aire de jeu pour les enfants et un terrain de pétanque.

Le jardin de la Mairie : quartier Bordeaux centre

Ce jardin s'étend sur un hectare en centre-ville et accueille le Musée des Beaux-Arts.

Le Jardin des Dames de la Foi : quartier Nansouty-Saint Genès

Il constitue un espace d'agrément et de détente dans le quartier Nansouty-Saint Genès avec une aire aménagée pour les adolescents avec des sièges spécifiques, une table de ping-pong et un baby-foot.

Le Jardin public : quartier Bordeaux centre

Ce jardin paysager d'une superficie de 10 hectares abrite un arboretum, une bibliothèque et un Muséum d'Histoire naturelle.

Il constitue aussi un espace récréatif avec de nombreuses attractions proposées aux enfants : théâtre de marionnettes, balançoires, aires de jeux, manège à l'ancienne.

Le Parc Bordelais

Ce parc de 28 hectares, planté d'environ 3 000 arbres, propose de nombreuses attractions prévues pour les enfants : un parc avec les animaux de la ferme de races locales, des cygnes et des canards, un petit train, des voitures électriques, des manèges, des balançoires et un théâtre de marionnettes ainsi que des aires de jeux.

Il dispose aussi dans son enceinte d'une piste de sécurité routière, permettant aux policiers municipaux d'animer des ateliers de préventions dans le cadre de la Convention éducative sur le temps scolaire et aussi des animations dans le cadre des TAP.

Le Parc floral / Bois de Bordeaux : quartier Bordeaux maritime

D'une superficie de 33 hectares au nord de Bordeaux, au bord du Lac, il jouxte le bois de Bordeaux de 150 hectares.

La structure des *classes vertes*, mitoyenne du parc, propose dans le cadre de la Convention éducative aux scolaires de GS et CP des animations de découverte du monde végétal et de sensibilisation au développement durable tout en permettant des passerelles entre la maternelle et l'élémentaire.

Le Parc des sports Saint-Michel : quartier Bordeaux sud

Il s'agit d'un espace de 5,5 hectares situé en bord de Garonne entre l'accès au Pont de pierre et le quai Sainte Croix qui propose plusieurs aires de promenade et de détente, ludiques ou sportives de plein air, gratuites et libres d'accès.

Le Parc Rivière : quartier Grand Parc-Chartrons-Jardin Public

Ce parc de quatre hectares ouvert à tous comprend la Maison du jardinier et de la nature en ville qui a pour mission de sensibiliser le public au jardinage écologique et à ses vertus. Cette structure propose des actions pédagogiques complémentaires pour les enfants sur le temps scolaire dans le cadre de la Convention éducative et sur les TAP.

Le Parc Pinçon : quartier Bastide

Ce parc en cours de réhabilitation se situe au cours du quartier Bastide, plus précisément dans la cité de la Benauge.



Répartition des parcs et jardins

Les ressources du territoire sont fortement mobilisées au travers des différentes activités proposées aux enfants autour du projet éducatif et ont été associées à sa conception par le biais des différentes concertations menées.

3- Une élaboration progressive et concertée

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Ce proverbe aux origines et date incertaines témoigne bien de ce que l'Education n'est pas l'apanage seul des parents, même s'ils constituent les premiers éducateurs de leurs enfants mais bien de l'ensemble de ceux qui accompagnent l'enfant dans ses différents temps. Afin de faire émerger une culture éducative commune, la Ville a donc engagé un processus de concertation jugé indispensable.

Il s'est déroulé en plusieurs étapes dans un contexte réglementaire évolutif, depuis le rapport « Refondons l'école » jusqu'aux différents décrets mettant en place la réforme des rythmes scolaires.

3-1 Les enquêtes de satisfaction pour les structures petite enfance municipales

S'agissant de la petite enfance, différentes enquêtes depuis 2012 ont été réalisées afin d'améliorer la qualité du service rendu et de mieux répondre aux besoins des familles.

En 2012, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de tous les parents dont les enfants fréquentent une structure d'accueil collective municipale. Plus de 2 parents sur 3 s'étaient exprimés à l'occasion de l'enquête menée au sein de l'ensemble des crèches de la Ville de Bordeaux.

En 2013, du 28 mars au 19 avril, cette enquête a été menée via des questionnaires, comme en 2012. Le taux de retour des parents a été de 46,5%. Elle a aussi, été faite via des entretiens au sein des permanences de préinscriptions (114 entretiens individuels réalisés).

En 2014, du 17 février au 5 mai, les usagers et futurs usagers ont répondu à l'enquête auprès de l'accueil des familles et dans les établissements d'accueil. Le taux de retour des parents a été de 41%.

En 2015, du 23 mars au 3 avril, l'enquête de satisfaction a concerné les familles dont les enfants sont en crèche à Bordeaux. Un questionnaire a été distribué dans les crèches et accessible en ligne.

L'enquête, menée auprès des familles utilisatrices des crèches municipales de Bordeaux, fait ressortir que 97,9% des familles interrogées sont satisfaites du travail effectué par le personnel de la crèche. Cette enquête a aussi permis aux parents de faire état de propositions d'améliorations, comme par exemple en matière de signalétique ou de transmission des informations par e-mail.

3-2 les concertations pour les enfants de 3 à 11 ans

3-2-1 Premier trimestre 2013: Première concertation sur le champ éducatif

Dans le contexte de démarche nationale ayant abouti au rapport « Refondons l'école » et de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bordeaux a lancé dès le 29 janvier 2013 une concertation afin de mener localement une réflexion autour de ce que la refondation de l'école pourrait engager pour la Ville en terme de politique éducative au regard des spécificités locales bordelaises. A ce titre-là, plusieurs thèmes ont fait l'objet de réunions entre janvier et avril 2013 :

- Rythmes de l'enfant et vie de famille ;
- L'école républicaine (laïcité, apprentissage de la citoyenneté, lutte contre l'échec scolaire et les discriminations) ;
- Co-éducation et parentalité ;
- L'école hors les murs : culture, sports, loisirs, lecture, apprentissage ludique des sciences ;
- L'école inclusive.

Cette première phase de concertation a été pensée comme un groupe de travail d'une quarantaine d'acteurs éducatifs invités pour leurs compétences ou appétences qu'il s'agisse des services administratifs, des partenaires associatifs et institutionnels (DSDEN33, CAF) ou de parents s'étant intéressés à ces questions au travers de leur participation à des Ateliers de la co-éducation menés l'année précédente.

La concertation s'est alors limitée aux champs de compétences de la Ville à savoir les écoles maternelles et élémentaires.

3-2 mai 2013 –juin 2014: Concertations autour du projet de réforme des rythmes scolaires

Au cours de l'année 2013, la Ville de Bordeaux a mandaté un consultant extérieur afin de réaliser une évaluation de sa politique éducative. Les objectifs poursuivis étaient de recenser les actions réalisées, les besoins ainsi que les ressources existantes (partenaires, structures..), et de définir les grandes orientations stratégiques qu'elle souhaite porter au travers de l'élaboration du projet éducatif de Bordeaux.

Parallèlement, différentes concertations ont été menées entre février et mai 2013 en vue de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Celles-ci ont permis de recueillir l'ensemble des attentes des différentes parties prenantes (directeurs d'école, parents d'élèves élus, associations, organisations syndicales, agents), et de faire les choix structurants suivants :

- demi-journée scolaire supplémentaire le mercredi matin,
- repas proposé aux familles le mercredi,
- des contenus adaptés à chaque âge avec en maternelle une pause méridienne améliorée et en élémentaire des activités hors les murs.

Ces consultations ont revêtu plusieurs formes:

- la diffusion en février 2013 d'un questionnaire sur la réforme des rythmes scolaires adressé à chaque famille,
- l'organisation de plus de 60 réunions (dont 20 réunions publiques) entre janvier 2013 et décembre 2013 avec tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : familles, associations et fédérations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants et des agents des écoles, enseignants, directeurs d'école, inspecteurs de

l'Education nationale (IEN), directeur des services départementaux de l'Education nationale (DASEN), associations, services et élus de la ville.
L'ensemble de ces consultations a contribué à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

3-3 début 2015 : évaluation de la mise en œuvre des rythmes scolaires

La Ville de Bordeaux s'est engagée auprès des partenaires éducatifs et en particulier auprès des représentants de parents d'élèves à évaluer l'organisation des temps d'activités péri-éducatives retenue par la Ville et mise en œuvre lors de la rentrée de septembre 2014.

Afin de mieux cerner les enjeux, les points forts et les points de difficultés, la Ville a fait le choix de confier cette évaluation à un consultant extérieur.

Dans un premier temps, entre janvier et mars 2015, le consultant a mené son étude au travers d'entretiens sur 10 écoles, couvrant tous les quartiers, et auprès de tous les acteurs (enfants de cours moyens, représentants de parents d'élèves élus aux conseils d'école, référents d'activités associatifs, équipes d'animation, personnels municipaux des écoles, directeurs d'écoles, services municipaux participant à la mise en œuvre).

Par la suite, le consultant a réalisé des questionnaires, un par partie prenante de chacune des 99 écoles de la Ville, adressé courant mars 2015, avec un taux de retour au delà de 80%. Lors d'une réunion le 11 mai 2015 avec l'ensemble des parties prenantes (représentants de parents d'élèves élus, directeurs d'école, référents d'activités, responsables de site des écoles maternelles et élémentaires), le cabinet a présenté l'ensemble des observations faites et ses préconisations, puis la ville a proposé des mesures d'ajustement pour chacun des points évoqués, soit pour la rentrée de septembre 2015, soit mis à l'étude pour une application éventuelle les rentrées suivantes.

3-3 la phase de concertations par quartier, mars-juin 2015 autour des enfants de la naissance à 11 ans

Après des premières phases de concertation en groupe restreint, la Ville a fait le choix de mener une série de concertations dans les huit quartiers de la Ville en y associant l'ensemble des partenaires éducatifs intervenant auprès des enfants de la naissance à 11 ans. Cette concertation a été accompagnée par un consultant extérieur, et s'est déroulée à raison d'une réunion par quartier entre la fin du mois de mars et mi-avril 2015.

Au cours de ces réunions, quelques premiers éléments issus de l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ont été présentés puis un travail a été mené sur le projet éducatif de Bordeaux. Après la présentation de la démarche, les acteurs éducatifs ont été amenés à réfléchir aux enjeux du projet éducatif au travers des axes définis par la Ville.

Cette concertation a donné lieu à la réalisation d'une synthèse des enjeux repérés sur les huit quartiers, présentée à l'ensemble des participants à ces différentes réunions le 23 juin 2015. Une analyse a aussi permis de distinguer les axes forts des attentes des différents participants.

Les nombreuses concertations réalisées sont venues nourrir les ambitions politiques déclinées au travers du projet éducatif.

4- Les grands enjeux du Projet éducatif de Bordeaux

La principale gageure du Projet éducatif de Bordeaux est tout à la fois de répondre au cadre réglementaire d'un projet éducatif en proposant non seulement un document-cadre mais aussi une démarche qui prendra en considération les spécificités et les ambitions de la Ville au bénéfice des enfants aujourd'hui de la naissance à la fin du primaire et, dans les années à venir, des jeunes entre 11 ans et 18 ans.

4-1 L'ambition de la Ville

Le projet éducatif de la Ville de Bordeaux, conformément au cadre fixé par la circulaire du 20 mars 2013 relative au Projet éducatif de territoire, « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux ».

Il prévoit :

- l'identification des besoins éducatifs référés à chaque territoire et publics retenus ;
- une définition des priorités d'action partagées par les différentes institutions ;
- la liste des ressources disponibles pour chaque territoire et catégorie de publics ;
- la liste des programmes d'intervention par territoires, par publics, par temps ;
- l'organisation « qui fait quoi » « quand » et « dans quelles conditions » ;
- les instances de gouvernance en charge de son pilotage ;
- les instances et les moyens d'animation à l'échelle inter-institutionnelle, inter-directions municipales et territoriale.

Le projet éducatif suppose de s'entendre sur la définition de l'Education mais aussi d'adhérer autour des valeurs éducatives partagées.

Concernant les 3-11 ans, ce partage peut s'effectuer autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mis en place dès septembre 2016. Celui-ci, qui doit permettre à un élève de poursuivre ses études et de construire son projet personnel et professionnel, se décompose en cinq domaines de formation :

- les langages pour penser et communiquer : apprentissage de la langue française, de langues étrangères et régionales, des langages informatiques, des médias, des arts et du corps,
- les méthodes et outils pour apprendre : enseignement des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets et de l'organisation des apprentissages,
- la formation de la personne et du citoyen : apprentissage de la vie en société, de l'action collective, de la citoyenneté,
- les systèmes naturels et techniques : approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers, qui vise à développer la curiosité, le sens de l'observation et la capacité à résoudre des problèmes,
- les représentations du monde et l'activité humaine : compréhension des sociétés dans le temps et l'espace, interprétation de leurs productions culturelles et connaissance du monde social contemporain.

Au travers de ces différents enjeux, dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes et de son champ d'intervention, les différents acteurs éducatifs pourraient s'appuyer sur ce socle commun afin de proposer des actions complémentaires.

L'ambition du projet éducatif demeure la prise en compte globale de l'enfant et non pas seulement de l'élève, sur tous les temps de l'enfant qu'il s'agisse du temps scolaire, péri-éducatif, périscolaire ou extrascolaire sans oublier celui de la famille.

L'ambition de la Ville de Bordeaux est de mettre en place, avec ses partenaires impliqués dans le domaine éducatif, un projet éducatif bordelais qui vise à co-construire des propositions permettant un accès à l'éducation de tous les enfants, de renforcer la qualité et la cohérence de l'offre éducative – ce qui nécessite notamment d'agir en coordination et en transversalité et de définir un mode de gouvernance partagée:

Cette ambition peut se décliner en :

- 1. Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens;**
 - a. Favoriser un environnement éducatif adapté ;**
 - b. Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants ;**
- 2. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant ;**
- 3. Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous ;**
- 4. Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants ;**
- 5. Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet.**

Fort de cette conviction, la Ville de Bordeaux a fait le choix de co-construire son projet éducatif de manière progressive.

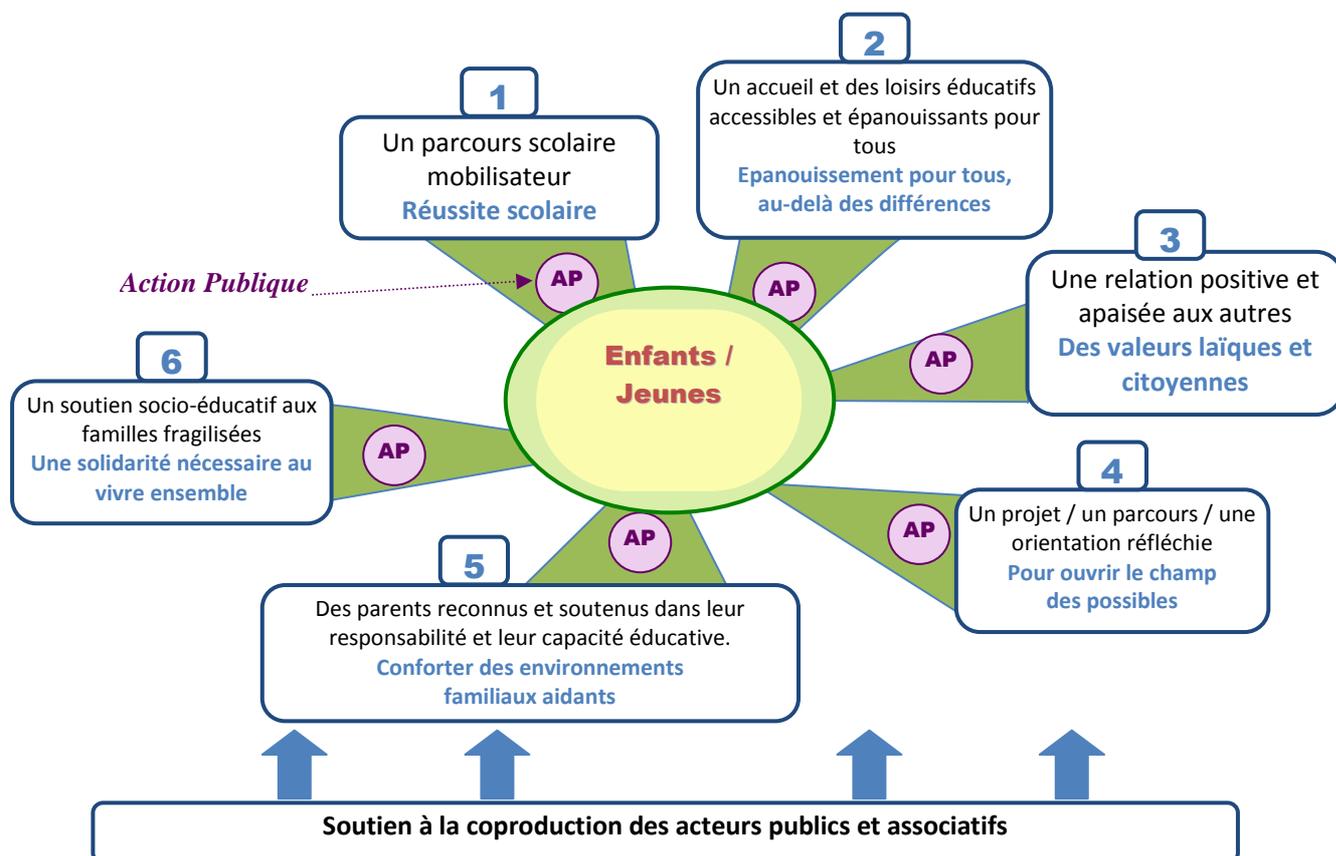
Ainsi, dans un premier temps le PEDT présenté au conseil municipal du mois de septembre 2014 s'est recentré sur les enfants scolarisés en cycle primaire dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Il a, à ce titre mis l'accent sur l'articulation du service public de l'éducation avec les activités périscolaires portées par la ville et ses partenaires.

Aujourd'hui, le périmètre du projet éducatif prend en compte les actions à caractère éducatif se référant aux très jeunes enfants (0/2 ans) dans la mesure où ces actions déterminent pour partie le parcours éducatif des enfants scolarisés.

L'ambition forte de la Ville et ses déclinaisons ont permis de mettre en évidence six grands axes fort du projet éducatif.

4-2 Les grands axes du projet éducatif retenus par la Ville

Six axes ont été retenus pour concourir aux enjeux portés par le projet éducatif. Ces axes ont fait l'objet de groupes de travail ouvert à tous les acteurs éducatifs dans chacun des huit quartiers de la ville. A ces axes thématiques s'ajoute un axe transversal de soutien à la coproduction.



Chacun de ces axes se décline en :

- attentes des acteurs : identifiés aux travers des différentes concertations ;
- objectifs poursuivis : définis par la Ville ;
- moyens mis à dispositions : il s'agit de moyens divers et variés tels que les structures, les moyens humains et financiers engagés, les plans d'actions portés par la Ville ;
- dispositifs d'appui : institutionnels et réglementaires.

4-2-1 Un parcours scolaire mobilisateur

4-2-1-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- aide aux devoirs ;
- communication et liens entre différents acteurs (parents, associations, enseignants..) ;
- effectifs des classes ;
- accompagnement des élèves en difficulté ;
- réussir l'entrée en maternelle ;
- échanges de bonnes pratiques.

Les objectifs du parcours scolaire mobilisateur permettent de prendre en compte ces attentes :

- Appuyer, dans le respect des compétences de chacun, l'action pédagogique des enseignants ;
- Apporter des outils complémentaires aux enseignements,
- Favoriser un environnement propice aux apprentissages ;
- Fournir des équipements de qualité ;
- Soutenir les enfants /jeunes en difficultés scolaires ;
- Apporter un soutien aux familles en difficultés avec l'école.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-1-2 des moyens mis en œuvre

Les locaux scolaires

Le nombre d'écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur la commune sont au nombre de 99 :

- Ecoles Maternelles publiques : 53 ;
- Ecoles Élémentaires publiques : 46 ;

Parmi ces écoles, on dénombre dont 17 écoles maternelles et 15 écoles élémentaires en réseau d'éducation prioritaire.

Le nombre d'enfants potentiellement concernés pour la rentrée scolaire de septembre 2015 est de 16 164 élèves répartis comme suit :

- En écoles maternelles : 6 528 élèves ;
- En écoles élémentaires : 9 636 élèves.

Les écoles bordelaises constituent pour les enfants un espace privilégié d'apprentissage mais aussi de référence et de continuité quels que soient les temps de l'enfant qu'il s'agisse du temps scolaire, du temps péri-éducatif et du temps extrascolaire.

En effet, la ville de Bordeaux a fait le choix de faire de l'école le lieu où sont menées les activités menées lors des TAP mais aussi dans leur très grande majorité les activités d'accueil et de loisirs les mercredis après midi et les vacances scolaires.

En outre, considérant que l'école constitue une incarnation de la République au cœur de la vie de l'enfant et donc de sa famille tout en étant un lieu singulier implanté dans les quartiers, la Ville de Bordeaux a souhaité porter le concept « d'école ouverte ».

Il s'agit de faire de l'école :

- un lieu de savoir pour tous,
- un lieu de soutien et d'entraide,

- un lieu de découverte de l'innovation numérique,
- un lieu d'équipement de proximité ouvert sur le quartier, aux familles et aux habitants.

L'éducation au numérique

La Ville de Bordeaux a fait du numérique un axe prioritaire de sa politique éducative. Ainsi, en s'appuyant sur l'expertise pédagogique de la DSDEN33, et selon les avancées technologiques, la Ville de Bordeaux a défini un schéma directeur d'équipement différent qu'il s'agisse d'écoles maternelles ou d'écoles élémentaires, les enjeux pédagogiques n'étant pas les mêmes.

Concrètement, cela s'est traduit par :

- les écoles élémentaires sont toutes dotées de salles informatiques et toutes les classes élémentaires d'outils numérique interactif, tableau numérique ou désormais vidéo-projecteur interactif ;
- les écoles maternelles, sous réserve d'un projet validé par la DSDEN33, voient leurs classes équipées de un poste en petite section, deux postes en moyenne section et trois postes en grande section, en cas de double niveau, la Ville équipe au plus haut.
- Tous les postes sont connectés au réseau de l'école et au copieur.

Parallèlement, la Ville de Bordeaux mène plusieurs expérimentations afin de s'assurer de proposer les meilleurs outils au plus près des besoins pédagogiques avec des tablettes tactiles mutualisables par école sur le principe de classe mobile et des tables tactiles en maternelle.

Enfin, la Ville fournit les postes de direction à chaque directeur d'école afin de faciliter le travail de direction.

Une offre pédagogique de 3 ans à 11 ans

La Convention éducative

Depuis plusieurs années, la Direction départementale des services de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN33) et la Ville de Bordeaux ont établi un partenariat en matière d'éducation.

Au travers d'un travail permanent de concertation et de mise en cohérence, ce partenariat a permis l'élaboration de propositions d'actions au service des apprentissages des élèves entre 3 et 11 ans des classes maternelle et élémentaire, impliquant les services et les structures municipales.

Ces propositions font l'objet d'une convention éducative signée entre la ville de Bordeaux et la DSDEN33 qui va être renouvelée au mois de septembre 2015. Cette convention témoigne d'une recherche permanente de cohérence entre l'offre éducative de la ville de Bordeaux et les programmes d'enseignement de l'Education nationale. Ces propositions sont déclinées en plusieurs thèmes :

- la santé et la prévention ;
- la citoyenneté ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation physique et sportive ;
- l'éducation artistique et culturelle ;
- l'éducation au numérique.

En septembre 2015, cette Convention éducative a fait l'objet d'un renouvellement prenant en compte des besoins d'amélioration et la définition de nouveaux besoins.

4-2-1-3 des dispositifs en appui

Le projet d'école

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définisse « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux ».

La durée moyenne d'un projet d'école est de 3 ans, avec un avenant annuel après réexamen pour d'éventuels aménagements. Les projets actuellement en cours le sont sur la période 2012-2015, ils devront en principe être revus pour la rentrée de septembre 2015.

L'objectif attendu est d'accroître encore l'efficacité de l'école en répondant aux besoins particuliers des élèves dans le respect des programmes nationaux.

Enjeu d'ordre pédagogique, éducatif, institutionnel, le projet d'école est adopté par le Conseil d'école dans le cadre d'une méthodologie précisée par la circulaire du 15 février 1990. Il est produit par les membres de l'équipe pédagogique, sous la coordination du directeur d'école. Il se décline en étapes pouvant se superposer, avec une évaluation tout au long du déroulement du projet.

Le réseau éducatif prioritaire et prioritaire + (REP et REP+)

La politique d'éducation, dispositif piloté par l'Education nationale, a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés. Ces actions ont pour objectif de ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

En 2015, son périmètre a été actualisé afin d'être de mieux prendre en compte les difficultés sociales en remplaçant progressivement les réseaux de réussite scolaire RRS par les REP+ et les REP.

A Bordeaux, les cinq zones identifiées sont :

- Bacalan ;
- Le Grand Parc;
- Saint Michel ;
- La Bastide ;
- Le Lac.

Le dispositif REP et REP+ porté par l'Education Nationale s'articule parfaitement avec le Programme de réussite éducative piloté par la Ville en intervenant sur les mêmes quartiers et auprès des mêmes familles.

L'aide personnalisée complémentaire (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont un dispositif porté par l'Education nationale et s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire.

Il s'agit d'activités menées par les enseignants avec un groupe restreint d'élèves. Elles peuvent être articulées avec les activités périscolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord ou celui du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif.

Les dispositions relatives à cette organisation sont présentées chaque année au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école.

Lorsque l'activité pédagogique complémentaire consiste à mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT, une attention toute particulière devra être accordée à la richesse, à la cohérence et à la complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, artistiques et culturels des élèves.

L'accompagnement à la scolarité

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité (dispositif cofinancé par le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité de la CAF et le Contrat de Ville) vise à soutenir les enfants et leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances, hors temps scolaire.

Sur le territoire de la Ville de Bordeaux 94 actions d'accompagnement à la scolarité ont ainsi été mises en œuvre en 2013, avec le concours de 19 associations travaillant en faveur des les 6-18 ans et impliquées dans ce dispositif.

Les objectifs sont de favoriser d'une part, la « réussite scolaire » et l'épanouissement de l'enfant ou du jeune, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire, et d'autre part, de conforter l'implication et la reconnaissance des parents dans une démarche de co-éducation. Il s'agit donc de contribuer à l'épanouissement des enfants, à leur socialisation, à leur éveil culturel et à leur autonomie dans le travail scolaire.

L'accompagnement à la scolarité se décline en trois temps : un temps d'accueil et de goûter, un temps studieux autour du travail scolaire et de son organisation, puis un temps créatif avec des activités culturelles, artistiques, sportives et/ou techniques ; les équipes construisent alors leur projets respectifs en favorisant le lien entre apprentissages scolaires et activités diverses.

Chaque action d'accompagnement à la scolarité accueille un nombre différent de bénéficiaires en fonction de l'encadrement prévu ; les ateliers peuvent avoir lieu dans les murs des établissements scolaires ou dans les locaux des associations partenaires, encadrés par des animateurs et bénévoles.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ont lieu en dehors des temps scolaires et s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée.

Elles sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports méthodologiques et culturels nécessaires à la réussite scolaire, avec une pédagogie de détour visant à redonner confiance. Ces champs d'intervention, complémentaires et à vocation éducative, doivent contribuer à l'épanouissement personnel de l'élève et de sa réussite scolaire. De plus, les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions.

Les objectifs des actions se déclinent comme suit :

- aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes ;
- accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'accompagnement à la scolarité joue ce rôle de complément et de partenaire de l'Ecole, dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire. Dans le cas de la ville de Bordeaux cet accompagnement est assuré par différentes associations.

Outre la volonté d'assurer un parcours scolaire mobilisateur la Ville s'est engagée à mettre en œuvre un accueil et des loisirs épanouissant pour tous les enfants de la naissance à 11 ans.

4-2-2 Un accueil et des loisirs éducatifs accessibles et épanouissants pour tous

4-3-2-1 Attente des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- aménagement des TAP ;
- accessibilité aux équipements culturels ;
- liberté de choix pour les enfants ;
- offre culturelle et sportive ;
- encadrement adapté ;
- pause méridienne adaptée.

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Développer des modes de garde et d'accueil de la petite enfance, divers, nombreux. Développer une politique tarifaire adaptée ;
- Développer les équipements, infrastructures sur les quartiers. Limiter les difficultés de transports en commun, (..) ;
- Proposer des pratiques éducatives différentes de sensibilisation à l'acquisition des compétences ;
- Encourager le développement de différents supports permettant aux enfants de choisir en fonction de leurs goûts, leurs possibilités.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-2-2 des moyens mis en œuvre

Les lieux d'accueil pour les enfants avant 4 ans

- Les différents modes de gardes possibles

Pour accueillir les tout petits, la ville de Bordeaux dispose de 74 établissements municipaux, associatifs, privés et en délégation de service public.

L'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance est placé sous le contrôle du service de la Protection maternelle infantile du Conseil général de la Gironde (PMI).

Il existe différents types d'accueils:

- Accueil collectif : les structures Multi accueil ;
- Accueil individuel : le service d'accueil familial ou l'assistante maternelle indépendante ;
- Le service d'accueil familial (anciennement crèche familiale) ;
- La garde d'enfants à domicile.

- Les relais d'assistantes maternelles (RAM)

Il s'agit d'un lieu d'information, d'animation et d'échanges pour développer la qualité de l'accueil individuel de l'enfant, au domicile d'une assistante maternelle ou au domicile des parents.

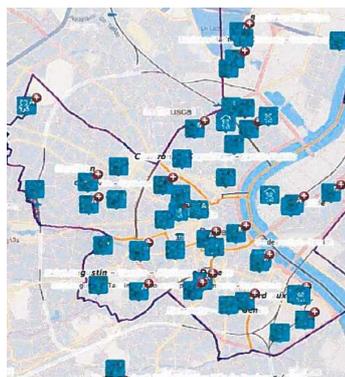
Les missions de tous les Relais ont été définies par une circulaire de la CNAF (1989, 2001) et codifiées par la Loi n. 2005-706 du 27 juin 2005 (art. L214-2-1 (V) du code de l'action sociale et des familles. JORF 28 juin 2005) et s'organisent autour de 4 axes principaux :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,

- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément

- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Le territoire de la Ville compte trois RAM, financés conjointement par la ville et la CAF. Ils intègrent des "relais petite enfance", des lieux d'information plus globale pour les parents, avec des lieux d'accueil enfants-parents et des Service d'accueil familiaux (crèche familiale).



Les structures d'accueil petite enfance (municipal, associatif et autour de l'enfance)

L'offre éducative de la naissance à 3 ans

Chaque établissement d'accueil du jeune enfant développe un projet d'établissement contenant un projet éducatif qui précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Les objectifs sont la prise en compte et le respect des rythmes, désirs, goûts de chaque enfant en ce qui concerne sa prise en charge : sommeil, alimentation, propreté, activités proposées, mouvements et déplacements, relations avec les adultes et les autres enfants.

Il se traduit dans les pratiques et l'organisation quotidienne : aménagements et utilisations des espaces, organisation des groupes d'enfants, organisation des activités.

Il doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, de vivre des expériences, de construire son individualité, de progresser en autonomie, éveiller son intelligence et enfin de développer sa créativité et sa personnalité.

Les projets éducatifs sont validés par la direction de la petite enfance et des familles ainsi que la PMI pour les crèches municipales ou en délégation de service public.

Les projets pédagogiques des structures associatives sont soumis à la Ville mais la validation incombe quant à elle à la PMI.

L'offre éducative se décline comme telle :

- Trois expositions par an à dimension ludique et culturelle pour les tout petits et leurs familles sont proposées dans trois quartiers différents de la Ville sur une durée de 15 jours. Ces expositions sont ouvertes à toutes les structures municipales associatives, privées, les assistantes maternelles des SAF et des 3 RAM et les familles lors des ouvertures au public.

Ces actions permettent d'impulser et de coordonner diverses actions culturelles et artistiques en partenariat avec des associations afin de contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des jeunes enfants.

- Ateliers d'éveil à la danse: Il s'agit d'une approche innovante pour les tout petits visant à leur permettre de découvrir leurs corps en mouvement et leurs capacités motrices avec l'association « comme ça »

- Ateliers d'arts plastiques: Il s'agit d'une approche différente de la matière avec des plasticiennes permettant de réaliser des « œuvres », exposées dans les établissements avec l'intervention de l'association « 3pieds 6pouces ».

- Ateliers d'éveil musical menés par l'association Palabras autour de l'environnement sonore du Quotidien.

- Ateliers de motricité afin de favoriser l'expression motrice avec l'utilisation de jeux « surdimensionnés ».

- Le partenariat avec les bibliothèques municipales

Depuis 1997, le réseau des bibliothèques de la Ville travaille en étroite collaboration avec les différentes structures d'accueil Petite Enfance. Le projet « Les tout petits et les livres » permet des rencontres et des échanges entre les professionnels du livre et ceux de la Petite Enfance. En 2015, le thème a porté sur les héros des BD.

Des journées thématiques sont aussi organisées ainsi que des rencontres et des expositions dans les différentes bibliothèques de la Ville.

Depuis 2001 un comité de lecture formalise les échanges autour des livres dédiés aux jeunes enfants et donne lieu à une sélection de livres ensuite proposée aux professionnels et aux parents.

- Le partenariat avec l'ONB

Ce partenariat permet la proposition de spectacles « jeunes publics » fréquentant les établissements Petite enfance.

- Le partenariat avec le CAPC

Depuis l'automne 2013, ce partenariat a été mis en place avec les établissements municipaux et le Relais d'assistante maternelle Maritime, pour permettre la découverte d'un nouvel espace aux très jeunes enfants afin de développer leur sensibilité artistique.

Des lieux d'accueil pour les enfants de 3 à 11 ans :

Les moyens mis en œuvre permettent de proposer aux familles un service d'accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, articulés autour des différents temps de l'enfant :

- le matin à partir de 7h30 jusqu'au début de l'école, un accueil en garderie ;
- durant la pause méridienne sur le temps de l'interclasse hors mercredi un service de restauration ouvert à tous les enfants scolarisés ;
- le soir après l'école hors mercredi un accueil périscolaire jusqu'à 18h30 ;
- le mercredi, un accueil en centre de loisir avec restauration, et pour tous une garderie gratuite jusqu'à 12h30.

Des centres d'accueils et de loisirs adaptés (CAL)

Dix-neuf associations accueillent les enfants sur soixante quinze sites répartis dans la Ville et deux dans les communes environnantes (le Centre Social Bagatelle à Talence, le Bordeaux Etudiants Club à Pessac).

En juin 2014, 3 660 places étaient disponibles en CAL à la journée le mercredi.

A la rentrée scolaire de septembre 2014, près de 800 places supplémentaires ont été ouvertes afin de proposer 4 444 places en CAL le mercredi après l'école, réparties dans 46 écoles maternelles et 36 écoles élémentaires.

Actuellement, les enfants sont accueillis en Centre d'accueil et de loisirs (CAL) dans les locaux des associations de proximité ou sur les écoles (avec convention d'occupation de locaux co-signée par l'association, un représentant de l'Education nationale et la ville) le mercredi jusqu'à 18h30

Des accueils périscolaires et TAP proposés dans toutes les écoles maternelles et élémentaires

L'animation et les contenus des activités périscolaires et péri-éducatives prend en compte non seulement la spécificité des tranches d'âges en proposant une animation et des activités différentes mais aussi la spécificité des temps concernés :

Dans le cadre des accueils périscolaires :

- En maternelle

L'accueil du matin est gratuit de 7h30 jusqu'à l'heure d'ouverture de l'école et est assuré par le personnel municipal.

L'accueil du soir est assuré de la sortie de l'école jusqu'à 18h30 par une association de proximité, avec une participation financière des familles en fonction de leur quotient familial.

Ces accueils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le projet pédagogique de ces accueils périscolaires s'organise autour de l'organisation d'espaces facilitant le jeu, le repos, et l'activité en fonction du choix de l'enfant. Ils sont encadrés par des personnels qualifiés.

- En élémentaire

L'accueil périscolaire est assuré le matin dès 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et de la fin de la classe jusqu'à 18h30 par une association de proximité dans les locaux scolaires. Cet accueil est payant en fonction de leur quotient familial.

Ces accueils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le projet pédagogique de ces accueils périscolaires prévoit la possibilité faite aux enfants de jouer et ou de faire leurs devoirs de façon autonome dans un espace calme surveillé par un adulte. Ils sont encadrés par des personnels qualifiés.

En élémentaire, il existe aussi des accueils après la classe de type aide aux devoirs organisés par des associations de parents avec des enseignants ou des accompagnements à la scolarité proposés par les associations pour les enfants scolarisés en réseau d'éducation prioritaire.

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP)

Pour l'animation de ces activités périscolaires, Bordeaux s'appuie sur les associations partenaires de la Ville qui maillent fortement son territoire, et qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs, et également sur d'autres associations ayant fait preuve d'expérience et de garanties suffisantes pour l'animation de ces nouveaux temps de loisirs.

En octobre 2013, la Ville a lancé un appel à candidature à toutes les associations référencées. Plus de 700 projets ont été reçus.

Les associations retenues l'ont été sur la base de leur champ de compétence propre, proposant diverses actions à caractère sportif, culturel, citoyen, scientifique et de loisirs, dans une organisation qui garantit à chaque enfant la découverte de plusieurs thématiques d'activités tout au long de son parcours scolaire.

La ville a également veillé à ce que chacune d'entre elles remplissent les garanties suffisantes en matière d'expérience d'animation pédagogique, et de niveau de qualification au regard de leur champ d'activité.

Le choix des associations intervenantes dans les activités TAP en écoles maternelle et élémentaire s'est porté en priorité sur l'association déjà intervenante au titre du péri scolaire ou de l'extra scolaire du fait de sa connaissance des acteurs (parents, enfants), des partenaires (enseignants, agents de l'école) et des locaux.

Les animations qu'elles proposent peuvent être complétées par des propositions d'autres associations complémentaires dans les thématiques.

Les activités périscolaires proposées aux enfants s'articulent principalement autour des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

La ville a fait le choix de contenus différenciés en fonction des tranches d'âges :

- En école maternelle :

Une seule association a été retenue sur la prise en charge des temps périscolaires. Il s'agit, dans la quasi totalité des cas, de l'association intervenant déjà dans l'école au titre du périscolaire.

Elle assure les TAP auprès des enfants de moyenne et de grande section, celle des enfants en petite section étant quant à elle assurée par les Atsems de l'école.

Les activités doivent contribuer à ce que le jeune enfant découvre son environnement, y trouve sa place, s'approprie son corps et développe ses capacités motrices, renforce ses capacités à entrer dans les fondamentaux, tout en s'adaptant à l'état physiologique des enfants pour favoriser la poursuite de la journée d'enseignement.

Les enfants sont pris en charge par petits groupes par des professionnels de l'animation. Les thématiques d'activité retenues sont :

- avec les mots ;
- corps et sens ;
- autour de moi ;
- en jeux ;
- sur les chemins de l'art ;
- sons et silences.

Elles doivent toutes être abordées au cours du parcours des élèves de la moyenne section à la grande section. A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école maternelle :

- Sons et silences - Eveil musical - animateur diplômé de Musicologie ;
- Autour de moi - Ecole et portrait - animateur diplômé du BAFD ;
- Sur les chemins de l'art – Arts bizarres - animateur diplômé du BAFD ;
- En jeux – Fabrication d'objet sonore et œuvres plastiques – animateur diplômé de Musicologie ;
- Avec les mots – Création de comptines – animateur diplômé du BAFD ;

- Corps et sens – Expression corporelle - animateur diplômé du BAFD ;

Les enfants en petite section et très petite section sont pris en charge par les agents municipaux de l'école après le repas ; les activités développées visent à faciliter l'endormissement. Tous ces agents ont bénéficié d'une formation visant à permettre la mise en œuvre d'activités de qualité autour de thématiques relatives à la relaxation, le chant (chants de berceuses et de comptines), ou la lecture (raconter des histoires aux enfants).

Le projet éducatif poursuivi a été présenté aux enseignants afin de convenir ensemble d'une programmation cohérente en lien avec les projets de l'école.

A compter de la rentrée scolaire 2015/2016, ces activités pourront être complétées ou remplacées par l'organisation d'espaces "bulles" encadrés par le personnel associatif permettant à l'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité spécifique de se déplacer dans un espace délimité où lui seront proposés des temps calmes et ludiques, des jeux collectifs ou pas, la possibilité de ne rien faire, de se reposer ...

- En école élémentaire :

Fort de ses politiques territoriales, la Ville de Bordeaux entend proposer à tous les enfants des écoles élémentaires des activités complémentaires aux temps familial et scolaire.

C'est pour prendre le temps de découvrir les multiples ressources de la Ville et de construire autour d'elles des projets cohérents, que le choix d'organisation des activités périscolaires s'est porté sur la fin de journée de classe en modules de deux heures.

Ainsi, toutes les classes des écoles élémentaires bénéficieront tour à tour d'activités hors les murs de l'école et in situ sur les thématiques suivantes :

- sport et santé ;
- arts et cultures ;
- T.I.C. et sciences ;
- environnement et développement durable ;
- jeux, création, temps libres ;
- citoyenneté et ouverture au monde.

Ces 6 thématiques auront été abordées au cours du parcours scolaire élémentaire.

A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école élémentaire :

Sport et santé – Autour de l'alimentation – animateurs diplômés du BAFA et du BEES tennis ;

Arts et cultures – Danse – animateurs diplômés du DE Danse et du BAFD ;

Jeux, création, temps libres – Ludothèque – animateurs diplômés du DUT Carrières sociales et du BAFD ;

Environnement et développement durable – Tri et recyclage – animateur diplômé du BAFA ;

T.I.C. et Sciences – Les explorateurs – animateur diplômé du BAPAAT ;

Citoyenneté et ouverture au monde - Moments d'échanges intergénérationnels – animateur diplômé du BAFD.

4-2-2-3 des dispositifs en appui

Le label Certi'crèche

Le 17 octobre 2013 La Ville de Bordeaux s'est vue remettre le label Certi'Crèche (délivré par l'AFNOR), label national de certification dans le secteur de la petite enfance en collectivités ; pour ses 30 crèches municipales. Il s'agit d'un référentiel d'engagement de service créé à l'initiative de la Ville de Bordeaux et développé en partenariat avec AFNOR. Certification pour une durée de 3 ans.

Ce label repose sur sept engagements :

- des modalités d'admission claires et transparentes,
- un accueil adapté à chaque situation pour répondre aux besoins de l'enfant et des parents, en particulier des locaux accueillants, adaptés, sécurisants,

- une prise en charge personnalisée de l'enfant. Sont passées au crible les notions d'arrivée, d'adaptation, d'alimentation, de développement et de départ de l'enfant de l'établissement,

- une relation entre les parents et les professionnels basée sur l'échange et le dialogue,
- un établissement largement ouvert sur son environnement,
- une organisation responsable à l'écoute et au service des familles,
- une démarche concertée d'amélioration continue des prestations

Le label applicable à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pourra, à terme, s'adapter aux autres structures telles que les crèches associatives ou privées.

Le Contrat enfance jeunesse

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Bordeaux afin de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et ainsi répondre aux besoins croissants en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes.

Le contrat enfance jeunesse de la Ville a pour ambitions :

- L'universalité par la couverture de l'ensemble de la population concernée ;
- Le continuum d'interventions pour les enfants sans rupture d'âge en privilégiant une logique de passerelles successives jusqu'à 18 ans ;
- L'équité dans le niveau de charge financière résiduelle pesant sur la famille ;
- L'accessibilité par une implantation des services collectifs équilibrée sur l'ensemble du territoire et par un aménagement de l'amplitude d'ouverture et des horaires ;
- La qualité des activités encadrées par un personnel qualifié, fondées sur la promotion de la mixité sociale et mixité garçons/filles et sur l'implication des jeunes et de leurs parents.

Bordeaux, Ville amie des enfants (UNICEF)

Si la Ville de Bordeaux est membre du réseau Ville Amie des Enfants depuis 2002, Alain Juppé a souhaité très tôt « labéliser » les actions menées quotidiennement par la ville en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes et ainsi leur donner une envergure et une portée nouvelles.

A ce titre, la Ville s'est tournée vers l'Unicef et ses représentants du comité Gironde pour travailler ensemble sur les démarches à entreprendre pour formaliser cette ambition. Le partenariat démarré il y a 13 ans maintenant fait de Bordeaux l'une des premières grandes villes de France membre du réseau Ville Amie des Enfants.

Ce « label » a été renouvelé en 2008 et à ce jour, en 2015, la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre son engagement en demandant de nouveau à l'Unicef France de lui témoigner sa confiance en signant une nouvelle convention jusqu'en 2020.

La Ville a fait le choix de cibler plus particulièrement sa réflexion et ses actions sur 3 grandes thématiques qui sont :

- la participation citoyenne des enfants et des adolescents,
- la santé, l'hygiène et l'alimentation,
- le jeu, les sports, la culture et les loisirs.

Depuis 1995, les moyens humains et financiers décidés tout au long de ces années ont permis de développer des projets pour et avec les enfants tels que le conseil des enfants, le conseil des jeunes, l'accès au soin grâce à la médecine scolaire, l'opération « un fruit à la récré », la « Fraich'Attitude », l'opération Quai des Sports, la carte jeune, le pass culture, etc.

Aujourd'hui, et après 20 ans de recul, il semble nécessaire de poursuivre en ce sens tout en cherchant à se renouveler et à s'adapter (aux changements de rythmes de l'enfant, aux nouveaux arrivants, aux nouvelles précarités...). Ainsi, et au travers de cette nouvelle convention, la Ville souhaite accorder davantage de place à la parole de l'enfant et du jeune pour construire avec lui des projets concrets répondant à ses attentes.

Les dispositifs de formation

La formation des agents

Outre la formation dite de tronc commun lors de l'intégration à la fonction publique territoriale, la Ville de Bordeaux a fait le choix de mettre en place un dispositif de formation spécifique pour les agents qui interviennent en écoles maternelles et élémentaires avec prise en compte des spécificités de chacun.

Ainsi, la Ville est en train de mettre en place un parcours de formation pour les nouveaux agents stagiaires avec choix de deux modules parmi les trois suivants :

- Développement et psychologie de l'enfant
- Le rôle du professionnel en charge des 3-12 ans
- Les normes HACCP qui vient de l'anglais Hazard Analysis Critical Control Point et que l'on peut traduire techniquement par méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.

La Ville impose systématiquement à tous les agents la formation "manipulation des extincteurs" mais aussi la formation sécurisation de la voie publique.

La Ville propose aussi une formation de Gestion du stress.

Pour les agents exerçant leur activité en école maternelle, la Ville permet aux agents qui peuvent y prétendre de bénéficier d'un accompagnement permettant la validation des acquis et de l'expérience (VAE) au CAP Petite Enfance.

Des formations plus ciblées sont prévues pour les agents exerçant des missions spécifiques :

- les agents responsables de site : bases du management, gestions des conflits, informatique, entretien d'évaluation,
- pour les référents travaux des écoles : formation informatique de base

Enfin avec la mise en place des activités TAP, la Ville a mis en place un plan de formation pour les agents de maternelle avec trois modules au choix :

- Raconter des histoires aux jeunes enfants
- Chants de berceuses et de comptines
- Relaxation pour les petits

Les formations communes Education Nationale/Ville

Cette formation est spécifiquement dédiée à l'accueil des enfants scolarisés en toute petite section de maternelle et concerne les enseignants et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et pilotée par l'Education nationale.

Tous les enseignants et ATSEM des classes spécifique TPS créées à la rentrée scolaire de septembre 2014 ont été concernés.

La formation proposée par la DDCS

Outre les formations proposées par les associations et la mairie pour leurs personnels encadrant les accueils, la DDCS a proposé à la Ville de Bordeaux dans le cadre de son PEDT de financer

des temps de formation à l'attention des intervenants TAP. La plate forme Act'é a été missionnée pour ce faire par la DDCS, elle regroupe des intervenants de la Ligue de l'Enseignement et des Francas.

Cette formation a démarré en mai 2015 sur le principe suivant :

- Un tronc commun d'une durée de 3 heures pour rappeler les objectifs de la réforme et positionner les objectifs éducatifs et pédagogiques des TAP dans le cadre des nouveaux temps scolaires hebdomadaires ;
- Deux modules de 3 heures pour des groupes de 15 personnes en individualisant les contenus selon l'âge des enfants qui pourraient prendre en compte les questionnements et problématiques suivantes :
 - o Pour les intervenants en maternelles : Besoins des enfants et propositions, organisation spatiale des activités, pédagogie du thème, enjeux et finalités des activités TAP pendant la pause méridienne, compétences visées par les propositions (...)
 - o Pour les intervenants en élémentaires : Liens entre les projets associatifs et le partenariat avec services spécifiques municipaux ou prestataires, posture des animateurs avant, pendant et après l'activité, coordination des interventions entre projet de l'association et structures extérieures, formation des animateurs des structures associatives, gestion des temps de transition
- Un regroupement des participants pour faire le bilan des apports.

La Ville propose des lieux d'accueil diversifiés et des activités éducatives adaptées aux différentes tranches d'âge avec la volonté de favoriser une relation positive et apaisée.

4-2-3 Une relation positive et apaisée aux autres

4-2-3-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- mixité sociale et culturelle ;
- environnement apaisant ;
- professionnalisation des animateurs ;
- communication autour des règles et des valeurs.

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Favoriser les espaces, les supports de mixité sociale, de genre. Encourager la multiplication des supports de socialisation ;
- Elargir les horizons culturels. Organiser des évènements, des rencontres ;
- Faire découvrir les ressources locales, patrimoniales ;
- Prévenir les comportements inappropriés, les risques de mise en danger, (...);
- Développer des supports où les jeunes se retrouvent entre eux ;
- Développer des lieux de soutien, d'expression ;
- Donner la parole aux jeunes ;
- Travailler sur les droits et devoirs de chacun.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-3-2 les moyens mis en œuvre

Dans le cadre des interclasses, des activités sont organisées soit dans les écoles soit dans les structures situées à proximité dans certaines écoles élémentaires de la Ville afin de favoriser un climat apaisé en proposant aux enfants de les ouvrir à d'autres activités que celles proposées par l'école.

La Ville de Bordeaux décline différentes actions de prévention via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui comporte un volet nourri par diverses actions éducatives. Quatre actions phares sont alors repérables sur une thématique action de médiation et de prévention (de la violence) en milieu scolaire :

- La « médiation par le jeu » est une action qui consiste à outiller les agents de la ville intervenant sur la pause méridienne. La ludothèque Interlude assure une formation et un suivi des volontaires vers l'acquisition de compétences en animation et en accompagnement de jeux de cours et jeux de société. L'objectif étant de permettre un apaisement du climat dans les cours d'école sur le temps méridien qui cristallise des problématiques de comportement et parfois même de violence entre enfants et adultes encadrant et entres pairs.

- L'intervention d'équipes d'Unis-cité dans différentes écoles élémentaires de la ville vient renforcer ce travail sur le temps méridien : quatre jeunes volontaires par site peuvent alors proposer des cycles d'activités adaptées aux côtés des agents de services, des animateurs et des associations locales déjà présents dans ces temps là.

Le projet Mieux vivre ensemble a pour but de proposer des actions d'éducation à la citoyenneté auprès des enfants lors des pauses méridienne. Les missions des volontaires sont :

- D'apprendre aux enfants à devenir des citoyens dès leur plus jeune âge ;
- De promouvoir des relations basées sur le respect mutuel pour le mieux vivre ensemble ;
- D'aider les enfants à développer l'esprit d'entraide ;

- D'installer un climat serein dans l'école pour améliorer le cadre d'apprentissage.
Cette action est menée sur des écoles ciblées tous les ans en fonction des problématiques rencontrées.

Ces grands principes se déclinent autour d'objectifs opérationnels tels que, mettre en place des jeux coopératifs, proposer des activités et animations d'éducation à la citoyenneté, impulser des projets favorisant le mieux vivre ensemble et gérer les conflits entre enfants.

Concrètement, les jeunes en service civique proposent des projets tout au long de l'année sur la base du volontariat des enfants tels que roman-photos, rédaction de règlement, fresque murale, journal, pièce de théâtre (...).

- Le dispositif *Cet autre que moi* est une action d'animation autour des rapports filles /garçons dans les collèges portée par le partenariat socio-éducatif du secteur qui a été expressément formé pour. L'idée est d'inscrire le dispositif dans le temps sur les quartiers et de créer une culture locale du respect et de la responsabilité sexuelle dans une approche du sentiment amoureux avec les adolescents.

- Enfin, diverses actions de Prévention en milieu scolaire sont développées au regard des besoins exprimés et repérés localement. Pour exemple, l'association Caan'abus est intervenue dès lors qu'il s'agit de drogue ou d'alcool dans les collèges et lycée, Infodroits pour les notions larges de vivre ensemble de droits et devoirs dans les écoles et collèges (...)

4-2-3-3 des dispositifs en appui

Le service civique

Le Service Civique, issu de la loi du 10 mars 2010 consiste en un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme durant six à douze mois. Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance CLSPD

Il s'agit d'une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité, au sein de laquelle s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Le CLSPD est présidé par le Maire ou son représentant, et animé le plus souvent par un coordinateur. Le Maire devient le «pivot» de la politique de prévention, dont il "coordonne la mise en œuvre. Il peut partager le secret professionnel avec les acteurs sociaux, saisir le juge pour mise sous tutelle des prestations familiales, effectuer un "rappel à l'ordre" à l'encontre d'un administré, y compris mineur, pour trouble à l'ordre public...".

Favoriser la réussite éducative au travers d'accueils et de contenus dans un contexte propice aux apprentissages doit aussi aller de pair avec une démarche volontariste d'accompagnement de parcours et d'orientation.

4-2-4 Un projet / un parcours / une orientation réfléchie

4-2-4-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- ouvrir le champ des possibles, découverte de la diversité des métiers ;
- organisation en lien de école/ TAP/ projets/activités ;
- développement du créneau « adolescent ».

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Faire découvrir les métiers ;
- Permettre aux jeunes de se trouver en situation d'observer, d'expérimenter ;
- Soutenir la recherche d'emplois, de stages, (...).

Une concertation dans les huit quartiers, plus spécifique à la tranche d'âge des 12-15 ans sera menée l'année scolaire prochaine et permettra d'affiner les attentes et objectifs poursuivis des acteurs éducatifs y compris le public concerné.

En ce qui concerne la point particulier de l'organisation en lien de école / TAP/ projets/ activités, cette question est développée au chapitre 4-3.

4-2-4-2 les moyens mis en œuvre

Le Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA)

Afin de permettre la meilleure information possible pour les jeunes, la Ville de Bordeaux participe au financement du CIJA créé en 1976 à Bordeaux et qui se situe cours Alsace-Lorraine.

Cette association a pour objectif de concourir à l'information des jeunes au travers de différents items : la formation, l'emploi, la santé, le logement, le droit.

En outre, la Ville propose au travers du projet #Jereleveledefi de soutenir les projets de jeunes de 13 à 17 ans depuis 2006 au travers de conseils mais aussi une aide financière. Il s'agit d'un appel à idées pour les jeunes de qui habitent, étudient, travaillent ou pratiquent une activité à Bordeaux.

Les projets peuvent être de différentes natures : expression culturelle, solidarité, sports, protection de l'environnement... individuel ou collectif dans le cadre d'une association et s'il est international, le projet doit être lié à une ville jumelle de Bordeaux.

Les projets présentés devront être soutenus par une association, sous réserve qu'elle respecte la législation en vigueur.

Un correspondant accompagne les porteurs de projet à la Mission Jeunesse et Vie étudiante de la Mairie, dans chaque maison de quartier, dans les centres d'animations, au CIJA. Chaque porteur de projet est invité ensuite à se présenter devant un jury présidé par des élus de la Ville de Bordeaux et constitué de représentants d'acteurs associatifs, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de jeunes représentants de la jeunesse bordelaise. Les projets lauréats reçoivent une aide financière de la ville de Bordeaux dont le montant est déterminé en fonction de l'intérêt du projet et du budget présenté.

Le conseil des jeunes

Créé en 2004, il offre aux jeunes entre 15 et 25 ans l'opportunité de s'impliquer personnellement dans tous les domaines d'action de la ville. Il a pour objectif d'inciter les jeunes Bordelais à participer activement à la vie de leur cité, tout en leur permettant d'appréhender son fonctionnement en profondeur.

Le Conseil des jeunes travaille directement avec des associations locales, des institutions, les maire-adjoints de quartiers et les élus municipaux. Il relaie de nombreuses thématiques, comme le logement, l'emploi, les grands événements. Pour les jeunes, le Conseil sait aussi se faire accompagnateur de leurs projets.

Quelle que soit l'ambition de la Ville concernant les enfants, rappelons que les premiers éducateurs de leurs enfants demeurent les parents.

4-2-5 Des parents reconnus et soutenus dans leur responsabilité et leur capacité éducative

4-2-5-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- association des parents aux projets d'école ;
- facilitation de la communication et des échanges entre parents ;
- lieux d'accueil parents-enfants ;
- démarches administratives adaptées.

Les objectifs ci-après permettent de prendre en compte ces attentes :

- Reconnaître la famille dans son rôle de premier éducateur ;
- Développer des espaces, des supports pour les parents ;
- Conforter l'image des parents aux yeux de leurs enfants ;
- Organiser des actions intergénérationnelles.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-5-2 les moyens mis en œuvre

Des lieux d'accueils parents et enfants

Afin la Ville propose un accompagnement des parents à l'éducation de leurs enfants avec un accueil assuré par des professionnels (éducateurs, psychologues, psychomotriciens) pour les enfants de 0 à 4 ans en présence de leurs parents afin d'échanger sur les relations enfants-parents.

Il s'agit d'un accueil gratuit et anonyme, répartis sur le territoire de la Ville sur 6 points, selon des horaires différenciés :

- Bastide: LAEP de la Maison soleil
- Centre ville: LAEP de la Maison des enfants
- Bordeaux Sainte Croix: LAEP "Jardin de l'eau vive
- Bordeaux Maritime: LAEP « A petits pas ».
- Bacalan: LAEP « A petits pas » dans les locaux du Kfé des familles
- Bacalan : LAEP « A petits pas », au centre d'animation.
- La Parentèle s'adresse à tous ceux qui passent la porte, quel que soit l'âge des enfants.

La venue se fait sans rendez-vous pour les familles, avec préinscription pour les professionnels qui accompagnent des enfants.

On compte 14 000 accueils effectués par année en moyenne

En outre la Parentèle met à disposition des locaux pour deux associations :

- L'ASSEM : cette association offre un soutien scolaire aux adolescents déscolarisés pour des raisons de santé. Ils bénéficient d'un bureau lors des heures d'ouverture de la Parentèle afin de donner des cours à des jeunes qui ne souhaitent pas retourner prendre des leçons à l'hôpital ou à leur domicile.

- MANA : cette association propose le lundi après-midi un atelier de soutien à la parentalité à des familles migrantes, par le biais d'ateliers avec interprètes autour d'objets culturels : contes, berceuses, portage, massage...

L'offre éducative sur « le temps de la famille »

La Ville de Bordeaux propose à ses résidents âgés de moins de 26 ans, une carte gratuite qui donne accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs à tarifs préférentiels auprès de 34 partenaires.

Cette carte est valable pour les enfants de 0 à 16 ans avec un accompagnant et propose des exclusivités pour les 16 à 25 ans en termes d'accès ou des tarifs privilégiés à des exhibitions sportives ou de spectacles fléchés à la Patinoire Mériadeck et au Théâtre Fémina.

La spécificité bordelaise réside dans la proposition d'une Ecole Bordelaise des activités aquatiques qui regroupe l'ensemble des leçons et activités municipales adaptées à tout âge (à partir de 3 ans) et tout niveau et dispensées dans les quatre piscines municipales.

- Activité aquatique des familles au travers de la découverte, la prévention et la familiarisation. Cette activité s'adresse à un parent et un enfant entre 3 et 6 ans. L'objectif est alors d'apprendre, en famille, à la fois les règles d'hygiène, de sécurité et de découvrir le milieu aquatique ;
- Eveil aquatique au travers de la découverte, la familiarisation et l'autonomie pour des enfants de 3 à 6 ans sans leurs parents.
- Leçons de natation :
 - o Tétard (se familiariser avec le milieu aquatique et acquérir l'autonomie en grande profondeur sur le dos et sur le ventre) ;
 - o Grenouille (sauter dans l'eau, se déplacer sur 25m en brasse et en dos. Apprentissage d'une ou plusieurs nages) ;
 - o Dauphin (se perfectionner dans différentes nages et s'initier à différentes activités aquatiques) ;
- Mini stage : forfait de 4 leçons pendant les vacances scolaires.

L'expérimentation de l'espace numérique de travail (ENT)

La Ville de Bordeaux a lancé en janvier 2013, une expérimentation de l'ENT en partenariat avec la DSDEN33 sur 25 écoles élémentaires et 9 écoles maternelles

Outil de travail collaboratif, il encourage l'ouverture et les échanges, dans un espace sécurisé. Accessible aux élèves, à leurs parents, aux enseignants, mais également à la commune, il contribue à faire de l'école un espace partagé dans lequel l'éducation se co-construit à travers la rencontre et la collaboration de chacun de ses acteurs.

Ses fonctionnalités lui permettent :

- de mettre en place un espace de communication partagé et facilitée avec une messagerie pour chacun des parents, un calendrier, un carnet de liaison, des flashes pour l'actualité de la Ville (...)
- un meilleur suivi de la scolarité des enfants: possibilité pour les parents d'accéder aux leçons et aux supports mis à disposition des enseignants, suivi du cahier de texte (...), continuité pédagogique hors temps scolaire, améliorant ainsi l'évolution des conditions d'apprentissage grâce à un accès permanent aux outils, ressources et documents numériques de la classe y compris à la maison

Cette expérimentation doit faire l'objet d'une évaluation continue avec la DSDEN33 afin d'améliorer ses fonctionnalités et d'étudier la pertinence pédagogique avant d'envisager une généralisation.

Si la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants est bien réaffirmée, il apparaît essentiel de pouvoir soutenir du point de vue socio-éducatif attentif ces derniers lorsque le besoin s'en fait sentir.

4-2-6 Un soutien socio-éducatif aux familles fragilisées

4-2-6-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- identification et liaison des acteurs sociaux-éducatifs ;
- vigilance sur l'accessibilité financière ;
- ouverture de l'école aux parents.

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Favoriser l'accessibilité financière ;
- Soutenir les actions sociales et solidaires ;
- Éviter le repli, l'isolement.

Afin de répondre aux besoins exprimés en matière de soutien socio-éducatifs aux familles fragilisées, la Ville a mis en œuvre un certain nombre de moyens renforcés par des dispositifs existants.

4-2-6-2 les moyens mis en œuvre

Des accueils facilités et prenant en compte les revenus des parents

La Ville manifeste la volonté d'accueillir tous les enfants et de prendre en compte les revenus des parents dans le calcul de la tarification des différents accueils des accueils.

L'accueil en crèche

L'accueil en crèche est ouvert à toutes les familles et les admissions en structures petite enfance (quel que soit le temps d'accueil demandé) sont examinées par :

- une commission qui statue et prononce les admissions en avril et juin pour l'attribution des places pour la rentrée de septembre, une commission qui statue et prononce les admissions à chaque ouverture d'établissement,

Les commissions d'attribution sont composées d'élus, de directrices d'établissements et de professionnels de la petite enfance. Elles étudient les dossiers au regard des critères d'éligibilité et attribue les places en fonction des disponibilités de l'établissement.

- le service accueil et accompagnement des familles, qui, en accord avec les élus et les structures concernées, propose des admissions à chaque disponibilité en cours d'année.

A l'issue de la tenue des commissions, chaque famille reçoit un courrier leur annonçant leur affectation ; deux autres courriers sont adressés annuellement aux familles pour mettre à jour les dossiers : un questionnaire début octobre et un courrier en février permet de renouveler la préinscription en vue des commissions d'attribution pour le mois de septembre.

L'attribution d'une place quel que soit le mode de garde souhaité s'appuie sur une grille de critères détaillés ci-après.

CRITERES		POINTS
SITUATION FAMILIALE ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE		
Famille de 3 enfants ou plus	Dont au moins 3 enfants de moins de 12 ans	10
Fratrie	Un autre enfant dans EAJE*, si l'aîné a quitté l'EAJE il y a un an maximum	20
Grossesse multiple		20
Enfant porteur de handicap maladie chronique de l'enfant ou invalidante	Handicap des membres de la famille (parents sœur/frère) ou invalidante	30
Parents mineurs	1 ou les 2 parents mineurs	30
Horaires atypiques	Organisation professionnelle atypique horaires/trajet	30
SITUATION FAMILIALE ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE		
2 parents travaillent étudiants – formation	Justificatifs demandés	25
1 parent travaille 1 recherche emploi		10
Parent isolé travaille étudiant – formation	Justificatifs demandés	30
Parent isolé recherche emploi		15
Agents des structures bénéficiant des engagements pris avec leurs partenaires sociaux		10
Mutation professionnelle (2 parents travaillent)	Déménagement non prévu dans un délai de 3 mois	20
Situations d'urgence signalées		0.20.30.40

*EAJE : Etablissement Accueil de Jeunes Enfants

Le nombre de jour d'accueil/semaine prennent en compte la situation professionnelle des parents. La participation financière de la famille est calculée selon les recommandations de la Caisse nationale d'allocation familiales (CNAF) sur une base horaire établie en fonction du type d'accueil, du nombre d'enfants à charge, des ressources de la famille et de la fréquentation effective. Le paiement des frais de garde s'effectue à l'avance par courrier, sur un site régi ou par internet sur bordeaux.fr pour les établissements municipaux.

Enfin pour faciliter la vie des familles, une carte enfance (crèche et restauration) a été mise en place. Elle est attribuée à chaque enfant inscrit à la restauration scolaire.

La restauration scolaire

Celle-ci est ouverte à tous les enfants inscrits à l'école avec une tarification fixée par délibération du Conseil municipal sachant que chaque repas est subventionné par la Mairie en fonction des revenus familiaux. Plusieurs tranches de tarification sont ainsi définies afin de favoriser la progressivité des tarifs en fonction des revenus. Par ailleurs, la Ville propose des tarifs adaptés pour les professionnels (enseignants, psychologues, orthophonistes, auxiliaires de vie scolaire), pour les enfants avec projet d'accompagnement individualisé (PAI) et les familles nombreuses.

Cette carte fonctionne sur le principe du prépaiement. Chaque famille dispose d'un compte unique ouvert à son nom et pour tous ses enfants. Ce compte est alimenté par des versements effectués par internet, courrier ou dépôt auprès de la Direction de l'Education ou dans les mairies de quartiers.

La Ville a fait le choix de calculer le quotient familial à partir de l'avis d'imposition sur les revenus le plus récent. Il donne lieu à la délivrance d'un "code tarif" qui sert de base au calcul à la fois du coût de la restauration et des activités hors temps scolaires payantes.

Les activités péri-éducatives

Elles sont ouvertes à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires qui le souhaitent sous réserve d'une inscription auprès de l'association qui assure ces activités.

La Ville a fait le choix de proposer des activités péri-éducatives diversifiées et gratuites pour les familles.

Les centres de loisirs (mercredi après-midi et les petites vacances)

Il s'agit d'un accueil ouvert à toutes les familles sous réserve d'une inscription auprès des centres de loisirs.

Les centres de loisirs pratiquent la modulation des tarifs en fonction des revenus de la famille.

Un appui financier aux activités menées en temps scolaire

Pour les actions menées sur le temps scolaire, la Ville propose des séjours ski et environnement (5 jours) ainsi que des classes de neige (12 jours) dont elle prend l'ensemble des frais à sa charge. Elle demande par ailleurs une participation aux familles sur la base du quotient familial.

Pour les séjours classes de découvertes, organisés par les enseignants, qui demandent une participation financière des familles, la Ville participe au coût du projet à hauteur de 50% pour les écoles hors REP et 80% pour les écoles REP.

Des actions de prévention et l'éducation à la santé

La mise en place d'actions d'éducation à la santé et de prévention vise à répondre à des enjeux de santé publique mais aussi de réduction des inégalités et de réussite scolaire.

La prévention des enfants, des jeunes et de leurs parents ainsi que la prise en charge précoce des problèmes de santé sont une des priorités du contrat local de santé conclu entre la Ville de Bordeaux et huit partenaires parmi lesquels l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat de l'académie de Bordeaux, le Conseil départemental de Gironde, la Caisse primaire d'assurance maladie de Gironde, le centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

Le développement de la prévention dédiée aux enfants et aux jeunes et le soutien à la parentalité s'appuie sur 5 objectifs :

Améliorer le recours aux soins consécutifs aux orientations de la santé scolaire

La Ville dispose d'un service municipal de santé scolaire (6 médecins, 4 infirmières, 1 orthoptiste, 4 assistantes administratives) déployé autour de 4 centres médico- scolaires. Elle développe, en partenariat avec la DSDEN et les services PMI du Conseil départemental, une politique volontariste d'accompagnement sur le plan de la santé et du développement :

- la prévention et le dépistage par des bilans de santé systématiques en écoles maternelles,
- l'accompagnement individualisé des élèves et de leurs familles par des consultations personnalisées,
- l'accueil des élèves présentant des troubles de santé ou en situation de handicap,
- la contribution à la protection de l'enfance en danger,
- l'éducation à la santé individuelle et collective, la veille sanitaire pour les maladies contagieuses et la gestion des évènements graves

Pour ces familles les plus en difficulté et éloignées du système de santé, plusieurs actions particulières sont mises en œuvre :

- proposer aux familles les plus en difficulté un accompagnement personnalisé vers le soin de leur enfant. Dans le cadre du CLS, avec le soutien du CHU et le financement de l'ARS, un poste de médiateur en santé pour la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles (infirmière puéricultrice) va être expérimenté dès la rentrée 2015. Elle aura également pour mission d'animer des actions de promotion de la santé dans les écoles.

- optimiser l'utilisation des outils existants facilitant le suivi et le recours aux soins des enfants dépistés (interprétariat, consultations psychosociologiques, médiation interculturelle,...)

- promouvoir le travail en réseau pluridisciplinaire et la formation des partenaires pour une meilleure adhésion des familles aux soins.

C'est ainsi que notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV) de la Benaugue et des Aubiers, une mobilisation et coordination des ressources associatives permettent d'améliorer la compréhension du diagnostic et l'accès aux soins (interprétariat, médiation interculturelle,...). Sur le quartier Bordeaux Sud, un partenariat avec l'association locale de médiation interculturelle vise à améliorer l'adhésion et l'accompagnement des familles en situation de migration.

- offrir aux enfants en situation de handicap un accueil en milieu scolaire et de loisirs le plus adapté possible en respectant la demande des parents.

Prévenir et prendre en charge les conduites d'alcoolisation massive aigüe chez les jeunes.

Le programme Festiv'attitude conduit par la Ville depuis 2006 vise à promouvoir la modération des consommations et la solidarité dans la fête. De nombreuses actions ont été menées : installation de bornes éthylo-test dans les établissements de nuit, réajustement des horaires et trajets des transports en commun, sensibilisation de la grande distribution, modification des heures de fermeture des débits de boisson, campagnes de communication, action de prévention « Soul tram » et TAF (Tendances alternatives festives). Il convient d'adapter sans cesse les actions de prévention face à un phénomène en constante évolution dans ses manifestations. Les actions envisagées sont :

- organiser des actions type « permis citoyen » sur le thème de la fête et de la consommation d'alcool dans les collèges et lycées en mobilisant les parents
- maintenir les dispositifs Soul Tram et TAF
- animer des espaces d'échanges et de sensibilisation à l'université sur des lieux de passage avec un support culturel attractif (type sieste musicale)
- élaborer un outil de suivi de l'hyper alcoolisation des jeunes
- établir un protocole partagé de suivi des jeunes pris en charge en urgence au CHU de Bordeaux
- pérenniser le dispositif d'accueil de jeunes en état d'ivresse « Somn'enbus » aux abords des boîtes de nuit

Développer une information de qualité et coordonner les acteurs impliqués auprès des jeunes

Les actions prévues visent à mieux faire connaître l'offre de services de la MDA aux jeunes et à leurs parents de tous les quartiers et à proposer des temps de rencontre et de débat sur la question adolescente.

Structurer des modalités d'éducation à la santé adaptées

- Prévention bucco-dentaire :

Chaque année, dans le cadre d'un partenariat avec l'UFR d'odontologie de l'Université de Bordeaux et l'union française de santé bucco-dentaire, 50 étudiants dentistes interviennent auprès de 3000 enfants des écoles maternelles et dans les crèches. Ils utilisent la pédagogie par le jeu et abordent la technique du brossage en distribuant un kit-dentaire.

Afin d'améliorer l'accès aux soins et en complément des bilans de santé réalisés par le service de santé scolaire de la Ville, un dépistage est organisé dans les classes de petite section du secteur Bordeaux Bord et dans les classes de CE2 et CM1 d'une quinzaine d'écoles ainsi que dans certains collèges.

- Prévention des accidents domestiques :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Prévention MAIF et la Croix Rouge près de 2000 élèves de cycle I et II bénéficient chaque année d'une action de sensibilisation

- Initiation aux gestes de premier secours et à l'utilisation des défibrillateurs :

1000 enfants initiation chaque année dans le cadre d'un partenariat avec l'Union des Sapeurs Pompiers de Gironde.

- Sensibilisation au développement durable (santé-environnement) :

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine) 500 élèves de CM1-CM2 sont sensibilisés par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens.

Ces actions sont proposées sur le temps scolaire dans le cadre de la Convention éducative.

- Prévention santé parentalité :

Il s'agit de sensibiliser enfants, parents et professionnels sur les déterminants de santé en privilégiant l'amélioration de l'hygiène de vie des enfants (alimentation, sommeil, rythmes et besoins de l'enfant ...) et le soutien à la parentalité. Il est ainsi proposé aux écoles des REP des Aubiers, de la Bastide et de Bordeaux sud d'organiser, hors temps scolaire, des soirées "Contes et débat" sur un sujet de santé. Les parents sont alors invités à assister, après l'école et avec leur enfant, à un spectacle ou des lectures de contes. Le spectacle est suivi d'une rencontre thématique avec un intervenant spécialisé : diététicienne, dentiste, chrono biologiste, psychologue.

Une dizaine d'écoles mettent en œuvre chaque année cette action de même que quatre crèches familiales en 2014-2015.

- Santé périnatalité : améliorer l'accès aux structures de soutien à la parentalité par la réalisation et la diffusion aux futurs et/ou jeunes parents d'un livret d'information sur les lieux ressources de soutien à la parentalité et à la santé et l'animation d'un groupe de parole « parents de jeunes enfants » avec interprétariat sur le quartier Bordeaux Maritime.

- Vaccinations :

Il s'agit d'améliorer le suivi du fichier vaccinal auprès des familles par des envois de courriers spécifiques (élèves de CM2), le relai de campagnes d'information de l'ARS, la sensibilisation des parents et des enseignants.

4-2-6-3 les dispositifs en appui

Le Programme de réussite éducative (PRE)

Le programme de réussite éducative issu de la loi de cohésion sociale développé depuis 2005 sur la ville de Bordeaux a pour vocation la prise en charge des publics de 2 à 16 ans en grande fragilité.

Co piloté par la Ville, la Préfecture de la Gironde et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, le PRE est administré réglementairement par le Groupement d'Intérêt Public de la Réussite Educative de Bordeaux (GIPREB), spécialement créé à cet effet.

Articulé dans son volet opérationnel autour d'une équipe pluridisciplinaire composée des professionnels du champ éducatif sur chaque quartier concerné, le PRE propose et met en œuvre des parcours éducatifs en direction des publics repérés. Les prises en charge concernent non seulement les enfants et jeunes, mais également, le plus souvent, leurs familles et en particulier les parents qu'il peut être nécessaire d'accompagner et de soutenir.

Il s'agit ainsi d'apporter des réponses les plus complètes possibles dans le cadre d'une approche globale et singulière de chaque situation.

Les équipes pluridisciplinaires de quartier sont composées des acteurs suivants :

- Représentants Education Nationale 1er et 2ème degré ;
- Représentants des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (Conseil Général) et Assistantes sociales des établissements du second degré ;
- Représentants des structures d'animations socioculturelles ;
- La médecine scolaire et infirmières des établissements du second degré ;
- Médiation sociale.

En 2014, 330 enfants bénéficiaient de suivis individualisés sur les six quartiers inscrits dans le dispositif : Le lac, Bacalan, le Grand Parc, Saint Jean- Belcier- Carle Vernet, la Bastide et Saint Michel.

Le projet éducatif décliné autour de ses axes présuppose une mise en cohérence et complémentarité entre les différents temps de l'enfant tant en terme d'organisation que de contenu.

4-3 Mise en cohérence et complémentarité des différents temps et activités pédagogiques

4-3-1 La formalisation de temps d'échange entre l'ensemble des acteurs éducatifs

Rappel du rôle du conseil d'école comme temps d'échange

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école. Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres généralement courant octobre suite aux élections des représentants de parents d'élèves. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside ;
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école ;
- du maire ou d'un conseiller municipal désigné ;
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes) ;
- du délégué départemental de l'éducation ;
- Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative. Il s'agit notamment :
 - des personnes chargées des activités sportives et culturelles,
 - des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
 - de l'équipe médicale scolaire,
 - des assistantes sociales,
 - des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Il constitue non pas un espace de construction mais un lieu d'échanges et de décisions tant sur des questions organisationnelles que pédagogiques. A ce titre, il établit et vote le règlement intérieur de l'école, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, restauration scolaire, les activités périscolaires...)

A ce titre, il est donc important que les associations puissent y participer.

Un temps de rencontre pour assurer la complémentarité des actions en temps scolaire et périscolaire

Dans chaque école, en accord avec la DSDEN, deux temps par an seront consacrés entre enseignants et associations à la mise en cohérence et complémentarité des projets afin de donner du sens aux différentes actions menées sur les temps de l'enfant. Cette organisation sera mise en place dès la rentrée de septembre 2015, à raison d'une réunion au cours du premier trimestre scolaire et l'autre un peu plus tard dans l'année.

Des lieux de partages associant les parents

Pour les parents d'enfants de moins de trois ans

Il s'agit de faire participer les parents à la vie de la structure, qu'ils puissent s'y impliquer et ainsi mieux comprendre ce qui est proposé aux enfants.

La participation des parents est facilitée grâce aux :

- conseils de crèche

La circulaire santé du 26 AOUT 1983 N° 83/22 DU 30 JUIN 1983 prévoit la mise en place de conseil de crèche afin de faciliter la participation institutionnelle des parents à la vie de l'établissement. L'objectif des conseils de crèche est de créer une transparence sur ce qui se passe dans ces établissements et permettre aux parents de jouer un rôle actif au sein de ces structures.

Les conditions minimales permettant d'assurer la participation effective des parents sont indiquées ci-dessous.

Les modalités de désignation des représentants des représentants des parents et des professionnels au conseil de crèche sont définies par le règlement intérieur, après concertation avec les intéressés.

Le conseil de crèche se réunit au moins une fois par trimestre, à l'initiative du directeur de l'établissement et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le conseil de crèche est consulté sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne de la crèche (règlement intérieur, orientations pédagogiques et éducatives, relations avec les autres modes d'accueil, activités offertes aux enfants);
- les projets de travaux d'équipements.
- l'adaptation des modalités d'accès.

- réunions d'informations

Ces réunions n'ont rien d'obligatoire mais permettent d'aborder le fonctionnement de l'établissement et faciliter l'échange entre parents et professionnelles

.Ces Réunions permettent souvent de répondre à des interrogations très pratiques des parents sur le déroulement des journées ou encore sur des sujets liés au développement de leurs enfants.

Pour parents d'élèves

La Ville favorise l'invitation de l'ensemble des acteurs éducatifs concernés aux réunions de rentrée organisées par les écoles afin d'informer l'ensemble des familles.

Cette réunion permet notamment d'échanger sur la vie de l'école (gestion des entrées / sorties, communication, organisation, restauration, ..) ainsi que sur les projets pédagogiques scolaires et périscolaires, sur tous les temps de l'enfant.

4-3-2 La complémentarité dans l'offre éducative

Entre les projets pédagogiques des écoles et ceux des associations

Les écoles ont obligation d'élaborer un projet pédagogique de trois ans, l'actuel étant prévu sur la période 2015-2018.

De la même manière, les associations préparent des projets pédagogiques à l'exception de l'accueil périscolaire du matin et du soir compte tenu d'une présence parfois de courte durée des enfants pour les TAP et les CAL.

L'un des enjeux du projet éducatif est de mettre en adéquation les projets des différents acteurs éducatifs. A cette fin, les deux temps de rencontre institutionnalisés entre enseignants et animateurs devront permettre une nécessaire réflexion en ce sens.

En outre, une recherche de cohérence et de complémentarité est aussi recherchée à une échelle plus petite qui est celui de la classe.

Entre les différentes actions proposées sur le temps scolaire et les TAP

La Ville de Bordeaux s'est attachée à proposer un cadre de référence dans le cadre des activités TAP en lien avec les activités menées sur le temps scolaire.

Ainsi, les associations peuvent s'appuyer dans la construction de leurs activités sur un catalogue de propositions élaborées par les services municipaux impliqués dans la Convention éducative, ou par des partenaires tel que Cap'Sciences. Les actions sont alors complémentaires dans leurs contenus des actions proposées sur le temps scolaire au titre de la Convention éducative et avec une approche pédagogique différenciée.

A titre d'exemple, nous pourrions citer les actions menées dans le cadre des activités nautiques. En effet, outre les activités proposées dans le temps familial, la Ville, dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les différents temps de l'enfant propose à ces derniers, plus spécifiquement aux enfants de CM1 et CM2, la possibilité d'évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de découvrir de nouvelles activités aquatiques et jeux d'eau durant les TAP, constituant ainsi une continuité de pratique nautique menée sur le temps scolaire dans le cadre de la Convention éducative.

4-3-3 La cohérence dans l'espace et l'articulation entre les temps de l'enfant

Pour les enfants de la naissance à 3 ans

Une transition facilitée entre les temps de la famille et de la structure petite enfance

La circulaire de 1983 prévoit « d'autoriser les parents à rester un moment avec leur enfant sur le lieu d'accueil à l'arrivée et au départ ».

Ces temps sont importants pour les enfants et sont des moments privilégiés de dialogue entre les parents et les professionnels des crèches en permettant de faire la transition entre le foyer et la crèche le matin et l'inverse pour le soir.

Ces temps sont l'occasion d'aborder la question des activités pratiquées dans la journée tout autant que d'évoquer les préoccupations sanitaires et physiologiques liées à l'enfant.

Une transition facilitée entre la crèche et l'école maternelle

En dehors de la présence des parents, la transition entre la crèche et l'entrée en maternelle est facilitée par le biais d'une convention-passerelle, à l'initiative des directions des crèches, par l'organisation de visites des écoles maternelles avec les enfants qui y seront inscrits la rentrée suivante. Cette possibilité est offerte dans les cas où la maternelle se situe à proximité du fait des déplacements à pied.

Aujourd'hui, la plupart des écoles maternelles proposent, afin de faciliter l'entrée à l'école, des visites de quelques heures à une demi-journée aux enfants accompagnés de leurs parents. Cette solution touche à la fois les enfants inscrits en crèche et les enfants gardés par d'autres moyens (assistantes maternelles, familles...).

Enfin, les équipes enseignantes mettent parfois en place des rentrées échelonnées afin de permettre aux plus petits de se familiariser avec leur nouvel environnement à leur rythme.

Pour les enfants de 3 à 11 ans

La Ville propose une véritable continuité des différents temps en faisant de l'école le lieu de référence. En effet, les accueils périscolaires du matin et du soir, le temps de classe, les activités TAP (hors sorties sur les structures ressources) et parfois même le centre de loisirs du mercredi sont organisés à l'école.

De plus, les animateurs intervenants sur le hors temps scolaire sont aussi souvent les mêmes sur les différents temps de l'enfant (TAP, centre de loisirs, périscolaire).

Ceci garantit pour les enfants et en particulier pour les plus jeunes un espace rassurant et faisant du lieu « école » un lieu d'apprentissages multiples.

La mutualisation des locaux se matérialise alors par des conventions d'occupation des locaux signées entre la direction des écoles, les associations et la Ville afin de préciser les modalités de cette mutualisation des locaux.

Enfin, outre les locaux, la Ville est favorable à la mutualisation des moyens qu'il s'agisse des jeux ou des outils numériques. Une première étape a été franchie avec la mutualisation des jeux de cours sur le temps de l'interclasse et des activités périscolaires. Sur quelques écoles, la mutualisation des outils numériques est d'ores et déjà lancée entre le temps scolaire, les TAP et le périscolaire.

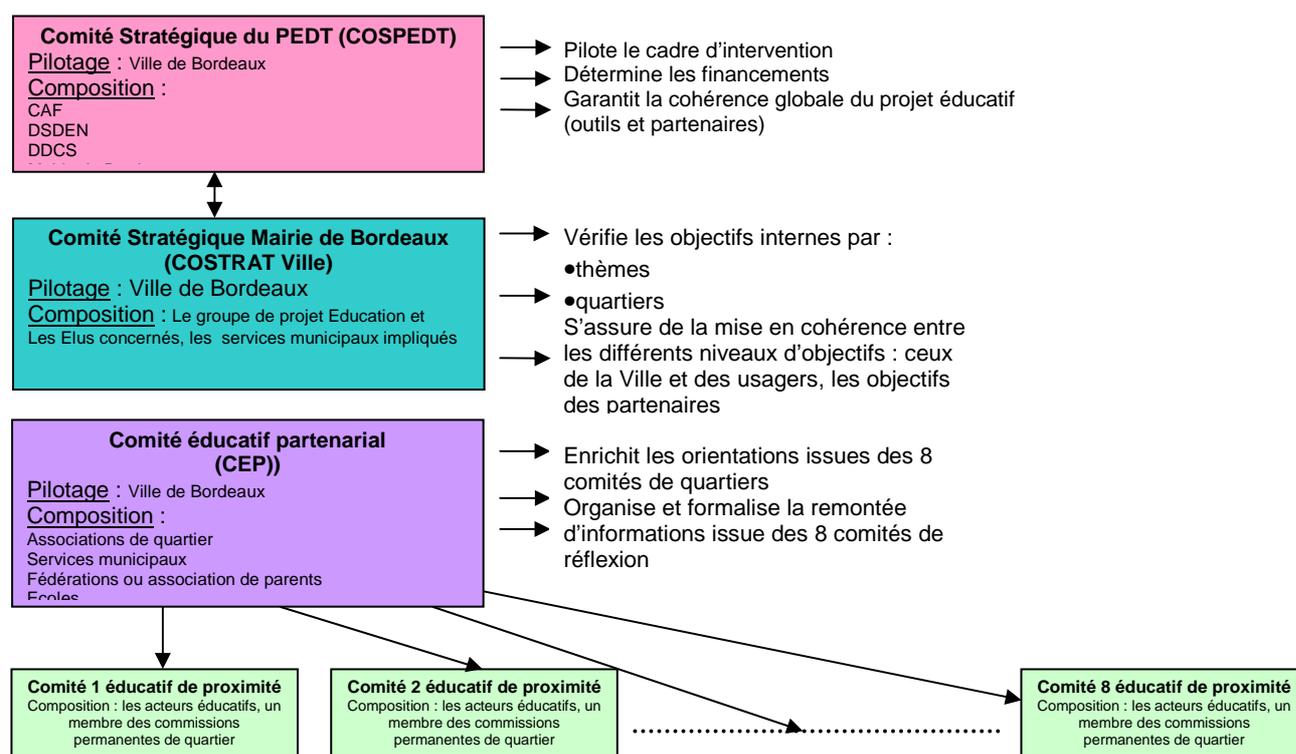
L'ambition de la Ville définie, le projet éducatif se doit aussi de prévoir des instances de pilotage destinées à le faire vivre, l'évaluer et le faire évoluer dans le temps.

5- Les instances de pilotage et d'animation

Le défi principal dans la définition du mode de gouvernance et d'animation réside en la manière de concilier à la fois l'animation territoriale au niveau des huit quartiers de la Ville et la cohérence générale sans compter la prise en compte de l'ensemble des acteurs éducatifs et de leurs enjeux.

5-1 La structure de pilotage

Si le projet éducatif est porté par la Ville qui en assure le pilotage, celle-ci a mis en place une structure de pilotage qui reconnaît et légitime l'ensemble des acteurs et favorise ainsi les échanges. Ainsi au travers du schéma de gouvernance proposé, l'ensemble des acteurs éducatifs sont représentés aux niveaux de décisions, de concertations et d'animations qui sont les leurs.



5-2 Les modalités d'animations du projet éducatif

Le Comité Stratégique du Projet éducatif (COSPE)

Ce comité se réunira une fois par an. Il aura pour objectif de s'assurer de la cohérence du projet. A ce titre, il :

- pilote le cadre d'intervention ;
- détermine les financements ;
- garantit la cohérence globale du projet éducatif (outils et partenaires).

Le Comité Stratégique Mairie de Bordeaux (COSTRAT Ville)

Ce comité se réunit deux fois par an et comprend les principales directions, services et équipements municipaux ainsi que les élus impliqués dans le projet éducatif.

Il s'assure de la mise en cohérence entre les différents niveaux d'objectifs :

- ceux de la Ville,
- ceux des partenaires,
- ceux des familles.

Il vérifie les objectifs internes

- Par thèmes,
- Par quartiers.

Le Comité éducatif Partenarial (CEP)

Ce comité se réunit deux fois par an. Il associe les référents techniques des différentes institutions avec une représentation des associations et des parents d'élèves.

Ses missions sont les suivantes :

- Enrichir les orientations issues des 8 comités de quartiers ;
- Organiser et formaliser la remontée d'informations issue des huit comités de réflexion.

Les Comités éducatifs de proximité

Ces comités se réunissent plusieurs fois par an dans chacun des huit quartiers. Ils associent les différents acteurs éducatifs afin de permettre une réflexion collective, des retours et partages d'expériences à l'échelle du quartier en lien avec les six axes du projet éducatif.

Une fois par an, à la fin de l'année scolaire, une restitution en séance plénière et en présence des Comités de tous les autres quartiers est organisée. C'est l'occasion de valoriser les usages et expériences afin de voir dans quelle mesure ils peuvent être généralisés sur tous les quartiers. Cette réunion plénière est aussi l'occasion de vérifier l'adéquation des différentes actions par rapport aux grands axes retenus par la Ville et de porter des regards croisés quant à l'évaluation du projet éducatif.

L'objectif est bien de créer une dynamique et une démarche pérenne avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la Ville de Bordeaux prévoit de se faire accompagner par un consultant extérieur afin :

- d'une part d'animer le projet éducatif dans les quartiers ;
- et de l'autre de contribuer à la réalisation et son extension qui englobera les enfants et les jeunes de 11 à 18 ans.

Enfin, comme dans tout projet une évaluation de la mise en œuvre du projet éducatif apparaît incontournable afin de s'assurer de répondre aux besoins identifiés, d'avoir atteint les objectifs fixés et de son impact à court, moyen et long terme.

6- L'évaluation du projet éducatif

Au travers des grandes orientations stratégiques définies par la Ville, il s'agit de décliner des objectifs, des actions opérationnelles afin de conduire grâce à des critères objectifs une évaluation annuelle du projet éducatif.

Il faut voir dans l'évaluation du projet éducatif, deux niveaux :

- l'évaluation des activités proposées dans le cadre du PEDT ;
- le projet éducatif en tant que tel.

Ceci suppose à la fois la définition claire des objectifs attendus mais aussi de critères et enfin d'outils.

6-1-1 l'évaluation du projet éducatif

Les indicateurs suivants pourront servir à suivre et à évaluer régulièrement la mise en œuvre de chacun des enjeux du projet éducatif.

Ces indicateurs ont été élaborés en partie grâce aux réflexions de l'ensemble des acteurs éducatifs lors des concertations de quartiers qui se sont tenues durant le dernier trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

1. Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens

Favoriser un environnement éducatif adapté

- Qualité des espaces d'accueil ;
- Conditions matérielles propices à la réussite ;
- Organisation des interclasses ;
- Accès facilité aux enfants porteurs de handicap sur les structures d'accueil collectif (petite enfance, écoles, centre d'accueil et de loisirs).

Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants

- Mixité scolaire en lien avec la carte scolaire ;
- Accès au numérique ;
- Lutte contre l'échec scolaire et/ou le décrochage ;
- Accompagnement des familles en difficultés, actions autour de la parentalité ;
- Accès au périscolaire et extra scolaire ;
- Equitable répartition de l'offre éducative sur les territoires ;
- Adaptation des différentes activités proposées aux besoins des enfants.

2. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant

- Thématiques complémentaires et diversifiées ;
- Articulation entre les différents dispositifs ;
- Espaces d'échanges entre les différents acteurs pour partager et travailler en complémentarité les projets.

3. Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous

- Information autour de l'offre ;
- Accès à l'offre au travers d'une tarification adaptée ;
- Catalogue de l'offre éducative ;
- Péréquation de l'offre aux besoins ;
- Veille sur les besoins émergents.

4. Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants

- Appropriation facilitée de l'école ;
- Communication renforcée sur l'ensemble des actions menées ;
- Associer les parents aux différents projets.

5. Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet

- Réunions par quartiers sur le projet éducatif et communication aux participants des présentations et de l'état d'avancée des projets ;
- Réunions de concertation relatives à l'élargissement du périmètre aux tranches d'âges 11- 15 ans et communication aux participants des présentations et de l'état d'avancée des projets ;
- Communication au travers des différentes instances : conseil d'école, conseils de quartier, site internet de la Ville (...).

6-1-2 l'évaluation des activités proposées

Les Objectifs	Les indicateurs d'évaluation
Qualité des intervenants	Présentisme Ponctualité Qualifications Formation continue Respect du taux d'encadrement

Les Objectifs	Les indicateurs d'évaluation
Qualité des activités	Diversité des thématiques proposées Diversité des contenus Adaptation aux enfants Qualité des outils pédagogiques et des ressources Fréquentation régulière des enfants aux activités proposées

Les Objectifs	Les indicateurs d'évaluation
Organisation des activités	Mutualisation Formalisation avec convention d'occupation des locaux et des matériels Information quant aux différentes activités proposées

Annexes

Annexe 1 : Liste des écoles maternelles et élémentaires par quartiers

Annexe 2 : Liste des structures d'accueil petite enfance par quartiers

Annexe 3 : Liste des partenaires associatifs

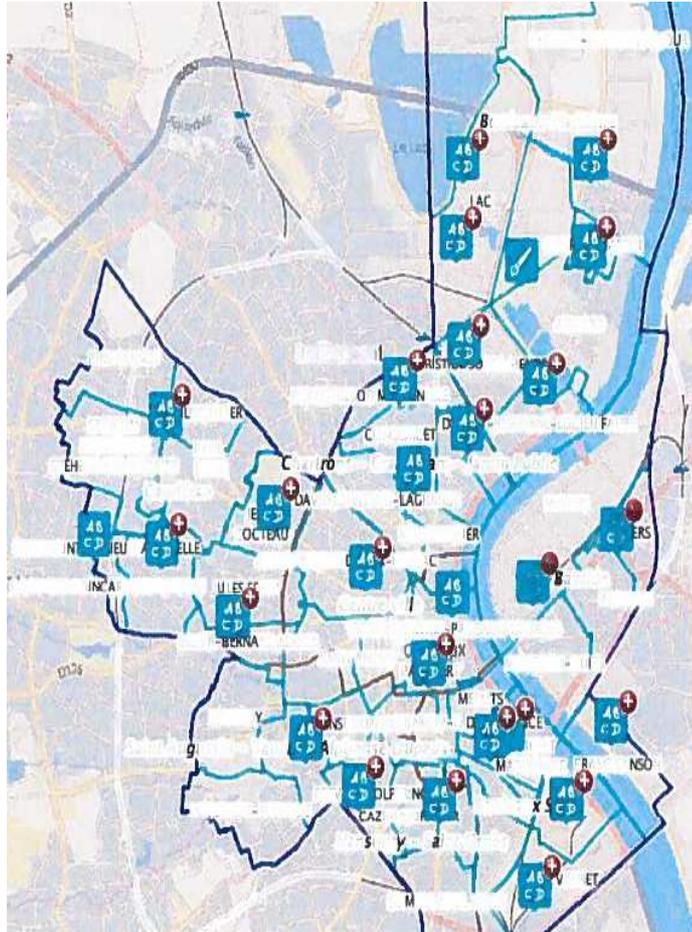
Annexe 4 : Liste des structures culturelles

Annexe 5 : Liste des structures sportives

Liste des écoles maternelles et élémentaires par quartiers

QUARTIER BX MARITIME 1		QUARTIER CHARTRONS-GD PARC -JARDIN PUBLIC 2		QUARTIER CENTRE 3	
Elémentaire	LAC II	Maternelle	PAUL BERTHELOT	Elémentaire	ANATOLE FRANCE
Maternelle	LAC II	Elémentaire	BALGUERIE	Maternelle	ANATOLE FRANCE
Maternelle	LAC III	Elémentaire	STENDHAL	Maternelle	SAINT BRUNO
Elémentaire	JEAN MONNET	Maternelle	STENDHAL	Elémentaire	SAINT BRUNO
Maternelle	JEAN MONNET	Elémentaire	MONTGOLFIER	Maternelle	NAUJAC
Elémentaire	VACLAV HAVEL	Maternelle	MONTGOLFIER	Elémentaire	ALBERT BARRAUD
Maternelle	VACLAV HAVEL	Elémentaire	DAVID JOHNSTON	Maternelle	PAIX
Elémentaire	LABARDE	Maternelle	LAGRANGE	Elémentaire	DU VIEUX BORDEAUX
Maternelle	LE POINT DU JOUR	Maternelle	PIERRE TREBOD	Maternelle	PAS SAINT GEORGES
Elémentaire	CHARLES MARTIN	Elémentaire	ALBERT SCHWEITZER	Elémentaire	PAUL BERT
Maternelle	CHARLES MARTIN	Maternelle	ALBERT SCHWEITZER	Maternelle	PAUL BERT
Elémentaire	ACHARD	Elémentaire	CONDORCET	Elémentaire	PAUL BERT
Maternelle	ACHARD	Maternelle	CONDORCET	Maternelle	PAUL BERT
Elémentaire	SOUSA MENDES				
Maternelle	SOUSA MENDES				
Maternelle	JOSEPHINE				
Elémentaire	DUPATY				
Maternelle	LUCIEN FAURE				
QUARTIER ST AUGUSTIN-TAUZIN-ALPHONSE DUPEUX 4		QUARTIER NANSOUTY - ST GENES 5		QUARTIER BORDEAUX SUD 6	
Elémentaire	FLORNOY	Elémentaire	JACQUES PREVERT	Elémentaire	FRANCIN
Maternelle	FLORNOY	Maternelle	SOLFERINO	Maternelle	FIEFFE
Elémentaire	ALBERT THOMAS	Elémentaire	DEYRIES SABLIERES	Elémentaire	FERDINAND BUISSON
Maternelle	ALBERT THOMAS	Maternelle	ARGONNE	Maternelle	BECK
Elémentaire	LOUCHEUR	Elémentaire	CAZEMAJOR	Elémentaire	CARLE VERNET
Maternelle	BECHADE	Maternelle	YSER	Maternelle	CARLE VERNET
Elémentaire	ALPHONSE DUPEUX	Elémentaire	SOMME	Elémentaire	ANDRE MEUNIER
Maternelle	ALPHONSE DUPEUX	Maternelle	PAUL ANTIN	Maternelle	NOVICIAT
				Elémentaire	HENRI IV
				Maternelle	F DE PRESSENSSE
				Maternelle	BARBEY
				Elémentaire	MENUTS
				Maternelle	MENUTS
QUARTIER BASTIDE 7		QUARTIER CAUDERAN 8			
Elémentaire	BENAUGE	Elémentaire	PAUL LAPIE		
Maternelle	BENAUGE	Maternelle	PAUL LAPIE		
Elémentaire	MONTAUD	Maternelle	SAINT ANDRE		
Maternelle	NUITS	Elémentaire	JEAN COCTEAU		
Elémentaire	NUYENS	Maternelle	JEAN COCTEAU		
Maternelle	NUYENS	Elémentaire	BEL AIR		
Elémentaire	THIERS	Maternelle	BERNARD ADOUR		
Maternelle	THIERS	Elémentaire	STHELIN		
Elémentaire+			STHELIN		
Maternelle	FRANC SANSON	Maternelle			
		Elémentaire	PAUL DOUMER		
		Maternelle	PAUL DOUMER		
		Elémentaire	JULES FERRY		
		Maternelle	JULES FERRY		
		Elémentaire	PINS FRANCS		
		Maternelle	PINS FRANCS		
		Elémentaire	RAYMOND POINCARE		
		Maternelle	RAYMOND POINCARE		
		Maternelle	Clos Montesquieu		

Répartition des écoles maternelles et élémentaires publiques sur les huit quartiers de la Ville



Liste des structures d'accueil petite enfance par quartiers

Bordeaux maritime

accueil collectif occasionnel	Multi accueil La Berge du lac 2	PRIVE
Accueil collectif occasionnel	Multi accueil Les Petites pousses du Lac	ASSOCIATIF
Accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Haussman	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil Claveau	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil des Chartrons 2	MUNICIPAL
Accueil collectif régulier		
Accueil collectif régulier	Multi accueil La Berge du lac 1	PRIVE
accueil collectif régulier	Multi accueil des Chartrons 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Arc en ciel	MUNICIPAL
accueil des enfants handicapés	Multi accueil Nuage bleu	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil familial régulier	Crèche familiale Bordeaux Nord	MUNICIPAL

Chartrons - Grand Parc - Jardin public

accueil collectif occasionnel	Multi accueil Pitchoun petit campus	ASSOCIATIF
Accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil Grand Parc 2	MUNICIPAL
Accueil collectif régulier	Multi accueil Grand Parc 1	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil Pitchoun les 4 saisons	ASSOCIATIF

Bordeaux centre		
------------------------	--	--

accueil collectif occasionnel	Multi accueil Sainte Colombe 2	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Bordeaux St Bruno	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Accueil collectif occasionnel Jardin de l'eau vive	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Bordeaux Alema Paul Bert	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Mille couleurs	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Albert Barraud	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Sainte Colombe 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Pitchoun Gambetta	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Ptit Bout'chou	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Les enfants d'Osiris	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Alema Alain Babillot	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Les câlins d'Orme	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Argentiers	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Babilou - ile aux oiseaux	PRIVE
accueil collectif occasionnel		

Bordeaux Saint Augustin-Tauzin- Alphonse Dupeux		
--	--	--

accueil collectif occasionne	Multi accueil pouponnière du centre	
accueil collectif régulier	L'escale des bambins	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Poupon du centre Pain d'épices	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Ornano	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Paul Bert	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif régulier	Multi accueil Les petits bouchons	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Coucou	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier	Multi accueil Pouponnière du centre	
accueil collectif occasionnel	Manon Cormier	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Carreire	MUNICIPAL

accueil collectif régulier	Multi accueil Saint Augustin	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Charles Perrens	PRIVE
accueil collectif occasionnel	Crèche familiale Bordeaux Centre	MUNICIPAL

Nansouty-Saint Genès

accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Villa Pia	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Alema Sablières	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Malbec-Nansouty	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil George V	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Jean Marquaux	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Babilou Mirassou 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Babilou Mirassou 2	PRIVE

Bordeaux sud

	Multi accueil APEEF maison des enfants	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil des Douves 2	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Carle	
accueil collectif occasionnel	Vernet 2	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Gaspard Philippe	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil des Douves 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Magendie	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Carle	
accueil collectif occasionnel	Vernet 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Canailous Armagnac	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Canailous Armagnac	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
Accueil Enfants handicapés	Multi accueil Canailous-Lafiteau	ASSOCIATIF

Bordeaux Bastide		

accueil collectif occasionnel	Multi accueil La maison soleil	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier Accueil collectif occasionnel	Multi accueil Benaugue 2	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Benaugue 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier accueil collectif régulier Accueil Enfants handicapés Accueil collectif occasionnel	Multi accueil Pitchoun Bastide - Centre petite enfance Multi accueil Le jardin d'Hortense	ASSOCIATIF ASSOCIATIF

Bordeaux Caudéran		

accueil collectif occasionnel	Micro crèche Lucilann	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Quai des Bambins	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel accueil collectif régulier accueil collectif régulier Accueil collectif régulier Accueil Collectif Occasionnel Accueil collectif régulier Accueil Collectif Occasionnel Accueil collectif régulier Accueil Collectif Occasionnel	Multi accueil La Coccinelle Multi accueil Armand Faulat 1 Multi accueil Cité administrative Multi accueil Pitchoun Caudéran Multi accueil D3 La Maison Bleue Multi accueil Lucilann	ASSOCIATIF MUNICIPAL MUNICIPAL ASSOCIATIF MUNICIPAL MUNICIPAL ASSOCIATIF
Accueil familial régulier	Crèche familiale Caudéran	MUNICIPAL

Liste des partenaires associatifs

Structure	Adresse	Ville
AGJA	8 rue Gambetta	33200 Bordeaux
AGJA	8 rue Gambetta	33200 Bordeaux
Amicale Laïque David Johnston	64 rue Paulin	33000 Bordeaux
Amicale Laïque David Johnston	64 rue Paulin	33000 Bordeaux
Association des Centres d'Animation de Quartiers	10 rue Vilaris	33800 Bordeaux
Association des Centres d'Animation de Quartiers	10 rue Vilaris	33800 Bordeaux
Association Petite Enfance, Enfance et Famille - APEEF	64 rue Magendie	33100 Bordeaux
Astrolabe	5 rue Beck	33800 Bordeaux
Astrolabe	5 rue Beck	33800 Bordeaux
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	58 rue Joséphine	33300 Bordeaux
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	58 rue Joséphine	33300 Bordeaux
Centre Social Foyer Fraternel	23 rue Gouffrand	33300 Bordeaux
Centre Social Foyer Fraternel	23 rue Gouffrand	33300 Bordeaux
Chantecler	2 impasse Sainte Elisabeth	33000 Bordeaux
Chantecler	2 impasse Sainte Elisabeth	33000 Bordeaux
Coqs Rouges	14 Place Sainte Eulalie	33000 Bordeaux
Coqs Rouges	14 Place Sainte Eulalie	33000 Bordeaux
CPA Tauzin	50 rue du Tauzin	33000 Bordeaux
CPA Tauzin	50 rue du Tauzin	33000 Bordeaux
GP Intencité - Centre Social du Grand Parc	Place de l'Europe - BP 44	33030 Bordeaux Cedex
GP Intencité - Centre Social du Grand Parc	Place de l'Europe - BP 44	33030 Bordeaux Cedex
Jeunes de Saint Augustin	9-11 allée des Peupliers	33000 Bordeaux
Jeunes de Saint Augustin	9-11 allée des Peupliers	33000 Bordeaux

O Sol de Portugal	9 rue Saint-Rémi	33000 Bordeaux
O Sol de Portugal	9 rue Saint-Rémi	33000 Bordeaux
Stade Bordelais ASPTT	30 rue Virginia	33300 Bordeaux
Stade Bordelais ASPTT	30 rue Virginia	33300 Bordeaux
Union Saint Bruno	49 rue Brizard	33000 Bordeaux
Union Saint Bruno	49 rue Brizard	33000 Bordeaux
Union Saint Jean	97 rue Malbec	33800 Bordeaux
Union Saint Jean	97 rue Malbec	33800 Bordeaux
Union Sportive des Chartrons	9 Place Saint Martial	33300 Bordeaux
Union Sportive des Chartrons	9 Place Saint Martial	33300 Bordeaux

Liste des structures culturelles

Musées municipaux :

- Bordeaux Patrimoine Mondial ;
- CAPC musée d'art contemporain ;
- Jardin Botanique ;
- Musée d'Aquitaine ;
- Musée des Arts décoratifs et du design ;
- Musée des Beaux-Arts ;
- Musée Jean Moulin.

Musées non municipaux

- Cap Sciences
- Musée des Compagnons du Tour de France
- Musée d'Ethnographie
- Musée National des Douanes

Les lieux d'exposition

- Arc en rêve ;
- Archives départementales de la Gironde ;
- Base sous-marine ;
- Bus de l'art contemporain ;
- Cap Sciences ;
- Jardin botanique ;
- Maison écocitoyenne ;
- Muséum d'histoire naturelle.

Liste des structures sportives

Les équipements concernés ci-après sont mis à la disposition des scolaires, des clubs et uniquement en dehors des entraînements au public

- Parc des sports Saint Michel et Colette Besson (Terrains extérieurs) ;
- Espace sportif Chauffour (Terrains extérieurs), du Parc Lescure (Terrains extérieurs), Stéhélin (Terrains extérieurs), du Petit Miot ;
- Gymnase Grand Parc I (Terrains extérieurs), Grand-Parc II (Terrains extérieurs), Gymnase Grand Parc III (Terrains extérieurs) ;
- Skate parc des Chartrons, de Stéhélin, Alfred Daney, Charles Martin, Stade Promis ;
- City stade (Brun, Carle Vernet, Chantecrit, Grand-Parc, Labarde, Le Lauzun, Le Tauzin, Parc aux Angéliques, Petit Cardina, Port de la Lune, Reignier).

Enfin, des structures proposent des activités payantes mais uniquement sur le hors temps scolaire et le péri-éducatif :

- Bowling Mériadeck ;
- Golf de Bordeaux-Lac ;
- Stadium vélodrome de Bordeaux-Lac ;
- Patinoire Mériadeck ;
- Tennis Badminton Mériadeck .

Enfin concernant les piscines et baignades, Bordeaux gère 4 piscines couvertes et 2 lieux de baignades estivales.

- la Piscine Judaïque - Jean Boiteux, située dans le quartier centre-ville
- la Piscine du Grand-Parc, située dans le quartier Grand Parc-Chartrons-Jardin public
- la Piscine Tissot , située dans le quartier Bordeaux maritime
- la Piscine Galin, située dans le quartier Bastide
- la Piscine Stéhélin, située dans le quartier Caudéran
- la plage de Bordeaux-Lac, située dans le quartier Bordeaux maritime

D-2015/414

Convention éducative entre la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Gironde et la Ville de Bordeaux. Autorisation. Signature.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde et la Ville de Bordeaux ont développé depuis plusieurs années un partenariat cohérent en matière d'éducation.

Pour concrétiser cette collaboration vous avez autorisé Monsieur le Maire, par délibération en date du 4 juin 2007, puis à nouveau le 25 juin 2012, à signer une Convention Educative permettant de mettre en œuvre de nombreuses actions destinées à accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques en faveur des enfants scolarisés dans les écoles primaires de Bordeaux.

Les différentes actions proposées au travers de fiches descriptives abordent plusieurs domaines tels que la santé et la prévention, la citoyenneté, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation au numérique et témoignent de la réussite de cette coopération à savoir en moyenne un peu plus de 1 000 actions en faveur des écoles maternelles et élémentaires confondues par année scolaire.

Fort de ce succès et en adéquation avec les programmes de l'Education Nationale, nous vous proposons une nouvelle convention élaborée en concertation entre nos deux institutions afin de pérenniser notre partenariat. Cette nouvelle convention a su s'adapter aux besoins des enseignants en ajustant certaines fiches proposées et en mettant en œuvre de nouvelles actions dans les domaines de la citoyenneté et du développement durable.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME CUNY. -

Je vais être très rapide. On vous présente aujourd'hui l'actualisation de la convention éducative qui témoigne de la volonté politique et de l'engagement de Bordeaux en matière d'éducation.

Vous avez signé, Monsieur le Maire, par délibérations en juin 2007 et juin 2012 une convention éducative qui avait permis la mise en œuvre d'actions conjointes.

Aujourd'hui, malgré les réductions budgétaires drastiques de l'Etat nous n'avons pas diminué nos actions et nous les avons enrichies.

Je tiens à préciser que nous sommes une des seules villes de France à avoir une convention éducative, ce qui témoigne de la réussite d'une démarche éducative commune avec plus de 1000 actions proposées.

Et nous avons mis en œuvre les axes prioritaires de Bordeaux, notamment les enjeux du développement durable et les valeurs de la République.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des observations là-dessus ?

Contre ?

Abstentions ?

Merci.

MME MIGLIORE. -

Monsieur le Maire, Mme JAMET voulait intervenir.

MME JAMET. -

Je voudrais juste déplorer le fait qu'il n'y ait pas de fiche conventionnée avec l'éducation sur l'apprentissage du vélo. Il y a bien une fiche sur la sécurité et dans cette information-là on nous dit que les élèves de CM1, CM2 qui ne savent pas faire de vélo on leur donne une trottinette.

Je trouve que peut-être si on veut changer les mentalités en termes de mobilité il est important de passer par les enfants et que tous les enfants apprennent à un moment ou à un autre à faire du vélo.

MME CUNY. -

Ils vont faire du vélo avec BMX...

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, je pense que ça serait bien, plutôt dans les activités périscolaires, parce que l'école c'est fait pour apprendre à lire, écrire et compter. Tout le monde est d'accord là-dessus aujourd'hui. On ne va pas lui demander de faire tout et n'importe quoi.

C O N V E N T I O N

E D U C A T I V E

Entre

**La Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Gironde**

et

la Ville de Bordeaux



Convention éducative

entre

**La Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de Gironde**

et

la Ville de Bordeaux

PREAMBULE

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Gironde (DSDEN 33) et la Ville de Bordeaux ont établi depuis plusieurs années un partenariat où l'action de l'État en matière d'éducation est accompagnée localement.

Les liens ainsi établis entre la Ville de Bordeaux et ses écoles permettent la mise en œuvre d'actions conjointes. Ces actions participent d'une démarche éducative commune tout en soutenant des innovations pédagogiques.

Le statut de métropole reconnu à la Ville de Bordeaux légitime une action éducative qui s'étend à l'ensemble du département. La fréquentation par les élèves girondins de l'ensemble de ses monuments et sites culturels est un enjeu d'apprentissage social, culturel et citoyen partagé par l'Éducation Nationale.

La réédition et l'actualisation de la Convention Éducative signée entre l'Inspecteur d'Académie et le Maire de Bordeaux vient consolider et valoriser ce partenariat pour la conduite d'actions pédagogiques partagées autour des projets d'école.

Article 1 : Objectifs

Les objectifs de la convention reposent sur :

- la recherche d'une cohérence d'accès des élèves à l'offre éducative, au regard des programmes d'enseignement et des projets d'école. Ces derniers constituent le cadre de référence des actions engagées par les écoles,
- La volonté d'une meilleure équité dans la répartition de cette offre, notamment en faveur des publics les plus en difficultés,
- Une réflexion concertée pour établir et actualiser l'ensemble des actions en direction des écoles.

Article 2 : Destination des actions

Ces actions sont ouvertes exclusivement aux écoles publiques et privées sous contrat d'association de la Ville de Bordeaux.

Pour autant, certaines actions spécifiques aux structures muséales de la Ville de Bordeaux, ont une vocation départementale. Cet accès à l'offre culturelle et pédagogique ouvert à toutes les classes de Gironde.

Article 3 : Domaines du partenariat

La convention s'articule autour d'actions définies dans plusieurs domaines :

- la santé et la prévention,
- la citoyenneté et la promotion des valeurs de la République,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'éducation physique et sportive,
- l'éducation artistique et culturelle,
- l'éducation au numérique.

Article 4 : Description des actions

Les actions portées par la convention sont présentées sous forme de fiches actions, consultables en ligne sur le site de la DSDEN Gironde via une application dédiée, « Coemedia ».

L'application Coemedia est à la fois :

- un outil technique :
 - o elle permet la mise en œuvre de la convention,
- un outil de dialogue :
 - o elle favorise le partage d'informations entre les écoles, l'autorité académique et la ville de Bordeaux,
 - o elle se veut un outil d'aide et de conseil pédagogique entre les enseignants et les Inspecteurs de l'Education Nationale,
- un outil de régulation :
 - o elle contribue à une juste répartition entre les écoles pour renforcer l'équité éducative et territoriale,
 - o elle recherche complémentarité et synergie entre les différents types d'offre.

Article 5 : Mise en œuvre et évaluation de la convention

Pour permettre la mise en œuvre de la convention et en conduire conjointement l'évaluation, deux instances sont créées :

- o un comité de pilotage, dont la vocation est de :
 - garantir les principes de la convention,
 - dégager des orientations annuelles,
 - procéder à l'évaluation du dispositif.
- o un comité technique qui aura pour mission :
 - d'être force de propositions pour le comité de pilotage,
 - de mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage.

La DSDEN de la Gironde et la Ville de Bordeaux désigneront respectivement les représentants de ces instances.

Article 6 : Modifications éventuelles à la convention

Certaines informations délivrées dans la convention sont susceptibles de modifications :

- Les actions proposées peuvent être adaptées à des évolutions locales ou partenariales,
- De nouvelles offres peuvent être affichées dans chacun des domaines.

Article 7 : Moyens

Les services des établissements municipaux concernés participent à la mise en œuvre de ces actions dans le cadre spécifique décrit par les fiches actions.

Afin de renforcer ce partenariat, la DSDEN 33 détache des enseignants auprès de certaines structures de la Ville de Bordeaux. Le Centre des Classes Citadines peut également apporter son concours à ce dispositif dans le cadre d'un projet pédagogique particulier.

La DSDEN 33 et la Ville de Bordeaux peuvent être conduites, dans le cadre de certaines actions, à faire appel à des partenaires extérieurs reconnus.

Article 8 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, et pourra être reconduite après évaluation conjointe.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, pour des raisons dûment motivées, sous forme de lettre recommandée au plus tard au mois de mars de l'année scolaire en cours, avec effet à la fin de l'année scolaire.

Elle peut en outre être dénoncée par l'une ou l'autre partie à tout moment, en cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre du public.

Article 9 : Litiges

Les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention relèvent du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le.....

Monsieur le Maire de Bordeaux

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale,
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Gironde**

Alain JUPPÉ

François COUX

SOMMAIRE

LA SANTE- LA PREVENTION	P 06
Equilibre et rythme alimentaire (école élémentaire)	P 07
Equilibre alimentaire et importance du petit déjeuner	P 09
Hygiène bucco dentaire, (écoles élémentaires en partenariat avec l'U.F.S.B.D)	P 11
Hygiène bucco dentaire (écoles maternelles)	P 13
Prévention des accidents domestiques	P 14
« Apprendre à porter secours », actions de sensibilisation	P 16
« Apprendre à porter secours », enseignement des gestes de premiers secours	P 18
Sécurité routière (piste de la ville de Bordeaux)	P 20
Nuisances sonores : impacts, enjeux et actions pédagogiques	P 22
CITOYENNETE	P 24
Conseil Municipal des Enfants (9ème mandat 2015/2016-2016/2017)	P 25
Rencontre avec un élu	P 26
« C'est quoi l'Europe ? »	P 28
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE	P 29
Classes de découvertes 2015/2016 : Patrimoine/Culture/Environnement/EPS	P 31
Classes de neige	P 32
Classes vertes	P 34
Séjours ski	P 35
Séjours « environnement à la montagne »	P 36
Approche de la propreté urbaine	P 37
La ville en construction(s)	P 38
Mon école, outil d'éducation au développement durable	P 39
Durable des Villes, durables des champs (à la maison écocitoyenne)	P 41
Initiation au jardinage à la Maison du jardinier et de la nature en ville	P 42
Découverte du monde végétal et initiation au développement durable, à l'écocitoyenneté au Jardin Botanique	P 43
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	P 44
Escrime	P 45
Tennis de table	P 46
Patinage	P 47
BMX	P 48
Golf	P 49
Voile	P 50
Course d'orientation	P 51
Piscines	P 52
Equipements sportifs pour la pratique de l'EPS au quotidien	P 53
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	P 54
Un monument de A à Z	P 56
Bordeaux, la fabrique urbaine	P 58
Habiter Bordeaux de l'Antiquité à nos jours	P 60
CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux	P 62
Cas d'école : Eduquer autrement au patrimoine et à l'architecture	P 65
Musée d'Aquitaine	P 67
Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux	P 69
Musée des Beaux-Arts – Arts de Bordeaux	P 71
Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux	P 73
Bibliothèques municipales de la Ville de Bordeaux	P 76
« Bordeaux, tout un monde ! »	P 78
Du patrimoine bordelais au patrimoine mondial	
EDUCATION AU NUMERIQUE	P 80
ANNEXES	P 81
Document-cadre pour l'enseignement de la natation à l'école primaire	P 82

➤ LA SANTE – LA PREVENTION

La prévention et l'éducation à la santé font partie intégrante des missions de l'école qui, conjointement à l'action des parents, doivent permettre aux enfants, dès le plus jeune âge, d'adopter des comportements favorables à leur santé.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde et la Ville de Bordeaux proposent des actions éducatives partenariales dans les domaines de la prévention, de la protection de la santé et des secours. L'ensemble de ces actions constitue une offre éducative en cohérence avec les programmes d'enseignements et les projets d'école.

Equilibre et rythme alimentaire – ELEMENTAIRE

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 1 :

- Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »
- A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 2 :

- Les élèves repèrent les caractéristiques du vivant : [...] nutrition [...].
- Progressions pour le cycle 2 (janvier 2012) / Instruction civique et morale : Education à la santé.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 3 :

En observant les modifications de son organisme et de l'environnement, l'élève comprend que le corps a des besoins qu'il faut satisfaire. L'élève confirme que l'énergie nécessaire au fonctionnement de son organisme tient son origine dans les aliments issus d'une alimentation variée et équilibrée. Les fonctions de nutrition (digestion, respiration, circulation) concourent à l'approvisionnement des organes.

Progressions :

- Pour le cycle 2 (janvier 2012) / instruction civique et morale : Education à la santé
- Pour le cycle 3 / Sciences expérimentales et technologie : Eléments de connaissance et de compétences sur le fonctionnement du corps humain et la santé.

Public concerné

Ecoles élémentaires et maternelles :

- Ecoles en Education Prioritaire,
- Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène alimentaire.

Durée, modalités d'organisation

Premier trimestre de l'année scolaire via Coemedia, comme suite à l'envoi d'un courrier d'information par le service de santé scolaire de Bordeaux : validation de la fiche pédagogique par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire : mise en œuvre de l'intervention selon les disponibilités du service de santé scolaire de Bordeaux dans le cadre des ateliers santé ville et de la coordination Education Prioritaire sur la base d'un diagnostic initial partagé.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

→ Objectifs auprès des enfants : promouvoir une hygiène de vie saine et des comportements alimentaires favorables à la santé.

→ Objectifs auprès des adultes (parents et enseignants) : accompagner la démarche de sensibilisation aux repères PNNS (Plan national nutrition santé) selon la base outil du référentiel.

Mise en place d'ateliers

- En temps scolaire avec intervention du service de santé scolaire de Bordeaux et de la Maison du Diabète et de la nutrition ainsi que de la diététicienne de la ville de Bordeaux.
- Sur les thèmes de l'équilibre, des rythmes alimentaires et des catégories d'aliments.
- Eventuelle mise à disposition du jeu « Tu manges quoi ? ».
- Les ateliers viennent enrichir le travail mis en œuvre par l'enseignant dans la classe conformément aux programmes en vigueur (ateliers de créations plastiques, débat avec les parents).

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Service Hygiène et Santé de la Ville : Dr Florence CAZALET, médecin : 05.56.10.24.30
f.cazalet@mairie-bordeaux.fr

Chef du Service Qualité et Prévention des risques, Direction des Equipements d'Animation et d'Education
Direction Générale Education, Sports et Société : Jennifer DUVAL,
diététicienne : 05.56.10.34.17 – j.duval@mairie-bordeaux.fr

Conseil Local de Santé :

Florence RAMAT, coordinatrice ASV : 05.56.10.33.96, f.ramat@mairie-bordeaux.fr
Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)
Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57. 26 –
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

Equilibre alimentaire et importance du petit déjeuner

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 1 :

- Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »

A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 2 :

- Les élèves repèrent les caractéristiques du vivant : [...] nutrition [...].

Progressions pour le cycle 2 (janvier 2012) / Instruction civique et morale : Education à la santé.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 3 :

En observant les modifications de son organisme et de l'environnement, l'élève comprend que le corps a des besoins qu'il faut satisfaire. L'élève confirme que l'énergie nécessaire au fonctionnement de son organisme tient son origine dans les aliments issus d'une alimentation variée et équilibrée.

- Les fonctions de nutrition (digestion, respiration, circulation) concourent à l'approvisionnement des organes.

Public concerné

Ecoles maternelles (principalement classes de GS) :

- Ecoles en Education Prioritaire (Quartiers du Lac et Bastide)...
- Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène.

Durée, modalités d'organisation

- Candidature via Coemedia suite à l'envoi d'un courrier d'information par le service de santé scolaire de Bordeaux.

- Validation de la fiche pédagogique par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

- Intervention du service de santé scolaire de Bordeaux :

→ 1 heure en matinée

→ Temps de rencontre possible avec les parents : exposition autour d'affiches et remise de brochures de l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (INPES) sur l'équilibre alimentaire et l'importance du petit déjeuner dans le cadre du Programme National Nutrition Santé.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

→ Objectifs auprès des enfants : promouvoir une hygiène de vie saine et des comportements alimentaires favorables à la santé.

→ Objectifs auprès des adultes (parents et enseignants) : accompagner une démarche de sensibilisation aux repères PNNS (Plan national nutrition santé) selon la base outil du référentiel.

→ En temps scolaire :

- Rappel des éléments indispensables constitutifs du petit déjeuner.
- Analyse et lecture des emballages des aliments composants le petit déjeuner.
- Elaboration au sein de la classe d'un petit déjeuner et dégustation.

L'intervention vient enrichir le travail mis en œuvre par l'enseignant dans la classe, conformément aux programmes en vigueur (ateliers créations plastiques, débats avec les parents).

→ Hors temps scolaire :

- Echange sur les pratiques culturelles (selon les quartiers).

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Conseil Local de Santé : Florence RAMAT, coordinatrice ASV : 05.56.10.33.96, f.ramat@mairie-bordeaux.fr
Chef du Service Qualité et Prévention des risques, Direction des Equipements d'Animation et d'Education
Direction Générale Education, Sports et Société : Jennifer DUVAL, diététicienne : 05.56.10.34.17 –
j.duval@mairie-bordeaux.fr

Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)
Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale - 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

Hygiène Bucco dentaire
Ecoles élémentaires en partenariat avec l'U.F.S.B.D

Références aux programmes entrés en vigueur rentrée 2015 de l'école maternelle ou élémentaire

- Cycle 1 :
 - Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »
 - A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.
- Cycle 2 :

Les élèves repèrent des caractéristiques du vivant : [...] nutrition [...].
Ils apprennent quelques règles élémentaires d'hygiène [...].
- Cycle 3 :

Les premières approches des fonctions de nutrition.
Hygiène et santé : actions bénéfiques ou novices de nos comportements, notamment dans le domaine du sport, de l'alimentation et du sommeil.

Public concerné

- Les écoles élémentaires (CE2, CM1) de la Ville de Bordeaux.
- Priorités :
- Ecoles en Education Prioritaire et sur indicateurs des dépistages bucco-dentaires.

Durée, modalités d'organisation

- Candidature via Coemedia dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire.
- Validation par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
pour inscription auprès du Conseil Local de Santé.
- Intervention de l'UFSBD dans l'école par demi-groupes dans le courant des deux derniers mois de l'année scolaire.
- Déplacement d'une unité mobile dans l'école ou à proximité de l'école.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Action réalisée en partenariat et dans le cadre de la campagne nationale M'T dents de l'Assurance Maladie : suivi de consultations, réédition au besoin de la prise en charge de l'examen bucco-dentaire.

- Objectifs :
 - o Renforcer l'hygiène bucco- dentaire
 - o Favoriser l'accès aux soins (consultation initiale)
- Contenus :
 - o Dépistage individuel de chaque élève à l'aide d'instruments à usage unique, dans l'unité mobile.
 - o Intervention collective auprès des élèves : Action d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire.
 - o Remise d'un dossier pédagogique à l'enseignant de la classe : « Souris à la vie sans carie » + classeur et affiches + remise éventuelle d'un kit d'hygiène bucco-dentaire de l'U.F.S.B.D. (gobelet, brosse à dent et dentifrice).

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Conseil Local de Santé : 05.56.10.19.37 – Coordinatrices :
Florence RAMAT, f.ramat@mairie-bordeaux.fr, Marion CLAIR, m.clair@mairie-bordeaux.fr

- Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)
- o Centre médico-scolaire Caudéran (Charles de gaulle) : 05.56.02.97.04
- o Centre médico-scolaire Sud (Vilaris) : 05.57.95.93.80
- o Centre médico-scolaire Bastide et Centre (Nuits) : 05.56.32.74.48
- o Centre médico-scolaire Nord (Gouffrand) : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale - 05.56.56.57.26 –
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

<p>Hygiène Bucco dentaire, école maternelle</p> <p>En partenariat avec l'UFR d'odontologie : Pr Jean-François PELI - Docteur Javotte NANCY</p>
<p>Références aux programmes de l'école maternelle</p>
<p>- Cycle 1 :</p> <p>Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »</p> <p>A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.</p>
<p>Public concerné</p>
<p>Les écoles maternelles de la Ville de Bordeaux. Priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoles en Education Prioritaire - Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène. - Selon les indicateurs de santé des dépistages bucco-dentaires.
<p>Durée, modalités d'organisation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Candidature via Coemedia dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire. - Validation par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. - Intervention de l'UFR d'odontologie dans l'école : au cours de l'année scolaire (1 à 3 ½ journées selon effectifs).
<p>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> o Renforcer l'hygiène bucco- dentaire. o Favoriser l'accès aux soins (consultation initiale). - Modalités : <ul style="list-style-type: none"> → En temps scolaire Intervention d'étudiants de l'UFR « Apprendre à se brosser les dents » avec remise d'un kit d'hygiène bucco-dentaire (gobelet, brosse à dent et dentifrice), hygiène alimentaire (classification des aliments cariogènes / non cariogènes), Jeu du dentiste : dédramatisation + examen simplifié (observation à l'œil nu) de l'état bucco-dentaire avec remise d'un mot aux parents (selon secteur). Mise à disposition des familles de l'Exposition /livret : « Semaine du sourire Dent'fer » → Hors temps scolaire Proposition d'un spectacle /débat (1h30) : « Les secrets de la petite souris » avec les parents et les enfants
<p>Référents de l'action Mairie de Bordeaux</p>
<p>Conseil Local de Santé : 05.56.10.33.96 /19.37, Coordinatrice Marion CLAIR : m_clair@mairie-bordeaux.fr</p> <p>Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> o centre médico-scolaire Caudéran (Charles de gaulle) : 05.56.02.97.04 o centre médico-scolaire Sud (Vilaris) : 05.57.95.93.80 o centre médico-scolaire Bastide et Centre (Nuits) : 05.56.32.74.48 o centre médico-scolaire Nord (Gouffrand) : 05.57.87.13.66
<p>Référent pédagogique Education Nationale</p>
<p>Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26 – marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr</p>

Prévention des accidents domestiques

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire et au socle commun

Maternelle (PS, MS, GS)

Découvrir le monde

« A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »
A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître le caractère dangereux de certains objets et/ou certains comportements.

CYCLE 2

Découvrir le monde

Apprendre quelques règles de sécurité personnelles et collectives.

Instruction civique

Acquérir progressivement un comportement responsable et devenir plus autonome.

Education à la santé et à la sécurité.

PREMIER PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CE1 :

Compétence 3 :

L'élève est capable d'appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents domestiques.

Compétence 6 :

L'élève est capable d'appeler les secours : d'aller chercher de l'aide auprès d'un adulte.

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assuré par les professeurs des écoles.
- Les interventions extérieures à destination des élèves doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement de la prévention des accidents domestiques fait partie du programme « apprendre à porter secours à l'école »; pour permettre de véritables apprentissages, cet enseignement nécessite le respect de 3 contraintes :
 - l'implication forte des enseignants,
 - la progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - la réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.
- L'objectif de l'action est de sensibiliser les élèves à l'identification des risques, d'anticiper le danger et d'éviter l'accident afin qu'ils deviennent « acteurs de prévention ».
Cette action, de courte durée (35 à 40') ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.

Public concerné

- Cycle 1 : Petites, Moyennes et Grandes Sections
- Cycle 2 : Classes de CP

Durée, modalités d'organisation

- Durée de l'intervention : 35 à 40 minutes.
- Cycle 1 : Sensibilisation sur le temps scolaire, dans les locaux de l'école par des formateurs et autres intervenants de la Croix Rouge Française.
- Cycle 2 : Sensibilisation sur le temps scolaire, dans des salles municipales ou au sein de l'école par des intervenants de la Croix Rouge Française, de la Prévention MAIF et de la Mairie de Bordeaux.
- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- L'objectif de l'action est d'apporter aux élèves les moyens d'identifier les risques, d'anticiper le danger et d'éviter l'accident afin qu'ils deviennent « acteurs de prévention ».
- Action de sensibilisation et de prévention à partir d'outils offerts par la Prévention MAIF à chaque école concernée.

Thèmes retenus : prévention des intoxications, des brûlures, des chutes et de l'électrocution.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Docteur Florence Cazalet – f.cazalet@mairie-bordeaux.fr
Service Hygiène et Santé de la Ville de Bordeaux – 05.56.10.24.30
- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent Pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

"Apprendre à porter secours" ACTION DE SENSIBILISATION

Références aux programmes de l'école élémentaire (2008)

CYCLE 2

Découvrir le monde

Apprendre quelques règles de sécurité personnelles et collectives.

Instruction civique

Acquérir progressivement un comportement responsable et devenir plus autonome.

Education à la santé et à la sécurité.

PREMIER PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CE1 :

Compétence 3 :

L'élève est capable d'appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents domestiques.

Compétence 6 :

L'élève est capable d'appeler les secours ; d'aller chercher de l'aide auprès d'un adulte.

CYCLE 3

Instruction civique et morale

Prendre conscience de la responsabilité de ses actes ou de son comportement, du respect de valeurs partagées, du respect d'autrui et de soi.

Règles de sécurité - Gestes de premiers secours.

DEUXIEME PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CM2

Compétence 6 :

L'élève est capable de faire quelques gestes de premiers secours.

Savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assuré par les professeurs des écoles en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (associations, pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement des gestes de premiers secours, pour permettre de véritables apprentissages, nécessite le respect de 3 contraintes :
 - l'implication forte des enseignants,
 - la progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - la réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.

Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.

On distingue deux types d'action. En fonction de son projet, chaque classe choisit une seule action :

- ACTION 1 : « sensibilisation aux gestes de premier secours »
Il s'agit d'une action de sensibilisation qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir. Selon l'avancée du professeur des écoles, démarrer les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 2 (CP et CE1) ou de cycle 3 : tout ou partie de la conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime d'un traumatisme ou d'une brûlure, d'un saignement, ou d'une victime inconsciente et qui respire (cycle 3). Cette action courte (1 h ou 2 h maximum) ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.
- ACTION 2 : « Enseignement des gestes de premiers secours »
Il s'agit d'une action qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir ou de structurer leurs connaissances. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du professeur des écoles, de démarrer / soutenir / finaliser les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 3 concernant la victime inconsciente et qui respire (tout ou partie de la conduite à tenir : l'inconscience, la libération de voies aériennes, la PLS).
Cette action de 4 heures doit permettre un véritable apprentissage, notamment par un temps de pratique des gestes et des mises en situations répétées. L'action s'adresse particulièrement aux classes de CM car elle est ciblée sur une séquence jugée plus complexe qui justifie un éclairage technique (mise en PLS notamment).

Public concerné

- Les élèves des classes de cycle 2 (CP et CE1) et de cycle 3

Modalités d'organisation

- L'enseignant choisit une des actions en fonction de son projet et du niveau de sa classe.
- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, finalités, perspectives

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assurée par les professeurs des écoles, en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (associations, pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- Les interventions des associations ou des pompiers dans les classes, financées par la Ville, auront pour objectif une sensibilisation aux gestes de premiers secours. Cette action vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du maître, de démarrer les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 2 (CP et CE1) ou de cycle 3 : tout ou partie de la conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime d'un traumatisme ou d'une brûlure, ou d'un saignement, ou d'une victime inconsciente et qui respire (cycle 3).

Ressources documentaires utilisables

- La brochure "Apprendre à porter secours" – collection Repères - 2^e édition - disponible fin décembre 2006 et envoyée à toutes les écoles.
- Les valises pédagogiques « cycle 2 » et « cycle 3 » en prêt dans chaque circonscription.
- Les supports et outils mis en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Docteur Florence CAZALET
Téléphone: 05.56.10.24.30 - Télécopie : 05.56.10.24.23 – f.cazalet@mairie-bordeaux.fr
- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

"Apprendre à porter secours" ENSEIGNEMENT DES GESTES DE PREMIER SECOURS

Références aux programmes de l'école élémentaire et au socle commun

CYCLE 3

Instruction civique et morale

Prendre conscience de la responsabilité de ses actes ou de son comportement, du respect de valeurs partagées, du respect d'autrui et de soi.

Règles de sécurité - Gestes de premiers secours.

DEUXIEME PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CM2

Compétence 6 :

L'élève est capable de faire quelques gestes de premiers secours.

Savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assurée par les professeurs des écoles, en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (association des pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement des gestes de premiers secours, pour permettre de véritables apprentissages, nécessite le respect de 3 contraintes :
 - L'implication forte des enseignants,
 - La progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - La réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.

Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.

On distingue deux types d'action. En fonction de son projet, chaque classe choisit une seule action :

- **ACTION 1 : « sensibilisation aux gestes de premier secours ».**

Il s'agit d'une action de sensibilisation qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir. Il s'agit, selon l'avancée du professeur des écoles, de démarrer les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 2 (CP et CE1) ou de cycle 3 : tout ou partie de la conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime d'un traumatisme ou d'une brûlure, ou d'un saignement, ou d'une victime inconsciente et qui respire (cycle 3). Cette action courte (1 h ou 2 h au maximum) ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.
- **ACTION 2 : « Enseignement des gestes de premiers secours »**

Il s'agit d'une action qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir ou de structurer leurs connaissances. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du maître, de démarrer / soutenir / finaliser les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 3 concernant la victime inconsciente et qui respire (tout ou partie de la conduite à tenir : l'inconscience, la libération de voies aériennes, la PLS). Cette action de 4h doit permettre un véritable apprentissage, notamment par un temps de pratique des gestes suffisants et des mises en situations répétées. L'action s'adresse particulièrement aux classes de CM car elle est ciblée sur une séquence jugée plus complexe qui justifie un éclairage technique (mise en PLS notamment).

Public concerné

- Les élèves des classes de cycle 3 (classes de CM1 et CM2 uniquement)

Modalités d'organisation

- L'enseignant choisit une des actions en fonction de son projet et du niveau de sa classe.
- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, finalités, perspectives

- Les interventions de l'association des pompiers dans les classes de cours moyen, financées par la Ville, finaliseront pour l'élève un parcours de formation aux premiers secours engagé depuis le début de la scolarité. Elles doivent permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir ou de structurer leurs connaissances. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du maître, de démarrer / soutenir / finaliser les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 3 concernant la victime inconsciente et qui respire (tout ou partie de la conduite à tenir : l'inconscience, la libération de voies aériennes, la PLS).
- Un livret aide-mémoire est remis à chaque enfant à la fin de la formation.

Ressources documentaires utilisables

- La brochure "Apprendre à porter secours" – collection Repères - 2^e édition - disponible fin décembre 2006 et envoyée à toutes les écoles.
- La valise pédagogique « cycle 3 » en prêt dans chaque circonscription
- Les supports et outils mis en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Docteur Florence CAZALET - Téléphone: 05.56.10.24.30 - Télécopie : 05.56.10.24.23 –
f.cazalet@mairie-bordeaux.fr
- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

<p>Sécurité routière Sur la piste de la Ville de Bordeaux (Parc Bordelais)</p>
<p>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire et au socle commun de connaissances et de compétences</p>
<p>Réalisée à partir des différents domaines d'activités ou des différentes disciplines, l'éducation à la sécurité routière à l'école relève de plusieurs registres d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des objectifs de l'ordre des savoirs, de la connaissance des règles de circulation, de sécurité, • des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau comme anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions, • des objectifs de l'ordre des comportements comme être respectueux des autres usagers. <ul style="list-style-type: none"> • L'APER (attestation de première éducation à la route) récapitule tous les savoirs et les savoir-faire pour chaque usage de la route, piéton, passager, rouleur, de la maternelle au cycle 3. • <u>Programmes de cycle 3 : Instruction civique et morale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - « Au cours du cycle des approfondissements, les élèves étudient plus particulièrement les sujets suivants : [...] les règles élémentaires de sécurité routière. » Progressions pour le cycle 1 au cycle 3 (janvier 2012).
<p>Public concerné</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les classes de CM1/CM2 des écoles élémentaires publiques et privées des 3 circonscriptions de la Ville de Bordeaux. - L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif dès qu'il est inscrit.
<p>Durée, modalités d'organisation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Courrier d'information transmis aux directeurs par les référents Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux. - Saisie de la candidature sur COEMEDIA pour validation par le référent pédagogique Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. - Réunion à l'attention des enseignants en début d'année scolaire. - Rencontre intervenant – directeur d'école pour organiser et planifier les séances sur la piste. - Séance sur piste : CM1 : découverte de la piste / CM2 : passation de l'attestation de première éducation à la route.
<p>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</p>
<p>1/ Réunion préparatoire pour favoriser l'articulation entre le travail de préparation en classe et la séance de passation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration du projet pédagogique et du contenu des séances - définition du rôle de chacun (enseignant et intervenant extérieur). <p>2/ Préparation en classe à la passation du brevet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du projet avec les élèves, - préparation de l'organisation générale, - répartition des tâches. <p>3/ Passation de l'APER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu : Piste de sécurité routière Parc Bordelais (rue du parc) – Ville de Bordeaux (structure agréée par l'Education Nationale). - Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. - Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités pratiquées. - Prise en charge des transports par la Ville (DEPEF) (hors écoles de proximité). <p>4/ Certification de l'attestation de première éducation à la route par l'enseignant puis remise du certificat en fin d'année scolaire.</p>

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

M. LACHAUD Chef de service « pôle circulation et stationnement » ☎ 05 56 10 24 18 –
jm.lachaud@mairie-bordeaux.fr
pisteduparc33@yahoo.fr - 05 56 08 71 37

Référent pédagogique Education Nationale :

Marie-Laure LASMI Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57 26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

Nuisances sonores : impacts, enjeux et actions pédagogiques

Référence aux Programmes de l'école élémentaire et au Socle Commun

Le Socle commun inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement de nos activités techniques », fait référence à une attitude « responsable » de la part des élèves face à « l'environnement, au monde vivant, à la santé », et mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ».

Cette fiche s'appuie par ailleurs sur l'éducation à la santé dans les écoles primaires.

Programmes de Cycle 3

Sciences expérimentales et technologie – Le fonctionnement du corps humain et la santé.

« Hygiène et santé : actions bénéfiques ou nocives de nos comportements »

Programmes de Cycle 2

Découverte du monde – Découvrir le monde du vivant, de la matière, des objets.

« Les élèves apprennent quelques règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives ».

Public concerné

Niveau : cycles 2 et 3.

Pour l'année 2015, 18 interventions de 2h au total sont prévues.

Durée, modalités d'organisation

- Les candidatures se font via Coemedia uniquement.

- Intervention de l'association AROEVEN selon les modalités suivantes :

Les ateliers ainsi que les modalités (durée des séances, consignes) s'effectuent sous l'entière responsabilité pédagogique de l'enseignant.

Descriptif de l'action, perspective, finalité

Objectifs principaux de l'action :

- Aborder les notions générales sur le bruit et le son ;
- Comprendre la relation son et fonctionnement auditif ;
- Prendre conscience de l'omniprésence des sons et des bruits dans notre environnement quotidien ;
- Découvrir les principales conséquences du bruit sur sa santé et les relations interpersonnelles ;
- S'initier à une meilleure perception des sons et paysages sonores.

Objectifs spécifiques en fonction des parcours :

- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles ou musicales ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques ;
- Repérer des éléments musicaux caractéristiques simples et les réinvestir dans des activités de pratique musicale (jeux vocaux, chant, jeux instrumentaux...).

Déroulement :

Temps 1 : Introduction « Sons et risques auditifs... »

Objectif : Questionner les groupes sur l'intérêt de la thématique abordée. Lister ensemble quelques attitudes et comportements susceptibles de valoriser la qualité de l'environnement sonore, de l'écoute et de l'attention.

Temps 2 : Enquête individuelle et collective : « explorons les sons »

Objectif : Identifier et comparer les sons de la Maison Ecocitoyenne. Créer une cartographie sonore de la Maison Ecocitoyenne. S'initier à l'utilisation du sonomètre (classes du CE2 au CM2).

Temps 3 : Investigation : le « laboratoire des sons »

Objectif : Produire et percevoir des sons par l'approche scientifique et l'expérimentation (émetteur, milieu-vibration, récepteur). Aborder la distinction entre son et bruit et clarifier ces notions.

Temps 4 : Entraînement des capacités auditives (45')

Objectif : Identifier différentes fonctions que permettent les perceptions sonores (communication, reconnaissance, localisation).

Reconnaître différents sons, échanger autour des perceptions et du ressenti provoqués par les différents types d'écoute, prendre conscience de la subjectivité des perceptions sonores (en situation, nous n'entendons pas tous la même chose).

Repérer quelques conditions qui facilitent la communication.

Temps 5 : Conclusion sur le thème : « les sons, l'oreille et la santé »

Objectif : S'interroger sur les effets possibles des sons et du bruit dans certains contextes (conséquences sur la santé et sur l'équilibre personnel).

Référent à la Mairie de Bordeaux

Maison Ecocitoyenne - Quai Richelieu - 05 24 57 65 20

Référent pédagogique Education nationale et Coordinateur de la proposition

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique : ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

➤ CITOYENNETE

L'apprentissage de la citoyenneté est un enjeu majeur pour l'éducation à la vie en société. C'est dans le respect des différences et la conscience des obligations de chacun au service de tous, que se construit une pratique citoyenne adulte et responsable.

La direction des services départementaux de l'Education Nationale de Gironde et la Ville de Bordeaux travaillent ensemble en prenant appui sur des valeurs éducatives partagées. Les actions conduites visent à impliquer tous les territoires et les quartiers de la Ville. Elles participent ainsi à la construction par les élèves, d'une conscience citoyenne et d'une vision globale des enjeux de la commune.

Conseil municipal des Enfants
9^{ème} Mandat 2015/2016/2017

Références aux programmes de l'école élémentaire

Instruction civique et morale :

Avoir compris et retenu :

- L'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales
- Les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie
- Les traits constitutifs de la nation française
- L'Union européenne et la francophonie.

Références au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

La règle et le droit : les principes fondateurs de la République française

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative : importance du respect des contrats dans la vie civile, recours aux outils de la démocratie.

Public concerné

Avec l'implication des enseignants de cycle 3 de l'école engagée dans le projet

- Elèves de cycle 3 des écoles (publiques et privées) de la Ville de Bordeaux

Sont électeurs : tous les élèves de cycle 3.

Sont éligibles les élèves de CM1 après accord des parents.

Le nombre d'élus est égal à celui du Conseil Municipal de Bordeaux (adultes).

Des élections paritaires sont instaurées : présentation des candidats par binôme fille/garçon soit 62 élus (31 filles et 31 garçons) pour 31 écoles représentées (la moitié des écoles de Bordeaux).

Une répartition territoriale équilibrée sera recherchée. Les écoles seront informées par courrier conjoint du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de la mairie.

Durée, modalités d'organisation

La durée du mandat est de deux années scolaires. Les séances de travail des élus se déroulent hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire

- Elections des conseillers municipaux par leurs camarades pour 2 années scolaires.

- Les élus sont chargés de faire le lien entre leur classe et leur groupe de travail hors temps scolaire avec l'aide et l'accompagnement des différents adultes qui interviennent.

- **Les enseignants tiennent compte, dans le cadre des programmes, des apports de l'élus impliqué dans une commission**

Les modes de communication mis en œuvre doivent faciliter ces échanges.

Hors temps scolaire

- Les séances de travail du Conseil Municipal des Enfants sont animées par des animateurs professionnels. Elles se dérouleront à l'Athénée Père Joseph Wrésinski, le mercredi après-midi, à raison d'une séance de 2H30 par mois.

- Les conseillers seront réunis pour travailler à l'élaboration de projets qui seront conduits à terme sur les 2 ans du Conseil Municipal des Elèves.

- Trois réunions plénières se déroulent dans la salle du conseil municipal, en présence du Maire et des élus afin de présenter l'état d'avancement des idées et projets.

- Le calendrier annuel des réunions mensuelles et plénières est diffusé à l'avance aux enseignants et aux parents.

- Des temps de régulation sont prévus pendant la durée du mandat avec les équipes enseignantes ou leurs représentants, les équipes municipales, les animateurs.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'instruction civique et morale et contribue à montrer comment des principes peuvent s'inscrire dans la pratique

- Pour le mandat 2015-2017, le thème général est « Bordeaux, ma Ville en devenir »
Il se décline par les intitulés de 3 commissions : Autour du fleuve, Economie et tourisme, Urbanisme.
- Les classes engagées dans le projet se penchent plus particulièrement sur la thématique qui correspond à l'engagement de l'élève élu.
- Tous les élèves de la classe, sous la conduite de leur enseignant, participent aux recherches qui alimentent le travail de l'élève élu Ils sont éventuellement amenés à rencontrer des personnes ressources, à se déplacer sur des sites après prise de contact et accord du service Jeunesse et Vie Associative de la Mairie, référent de l'action.
- Les élus travaillent, avec l'aide d'animateurs, les programmes d'actions ou les pistes de recherche qu'ils ajustent et valident.
- A l'issue de chaque commission, un compte rendu est élaboré puis diffusé aux écoles et aux élèves de la classe de l' élu. Les parents des élèves élus sont régulièrement tenus informés de ces travaux.
- Les élus disposent d'un cahier spécifique qui favorise le lien entre les activités engagées en temps scolaire et hors temps scolaire.
- Le compte rendu et le cahier de l' élu servent de point d'appui à la poursuite du travail engagé dans les écoles.
- Un dossier d'accompagnement sera remis aux enseignants pour les aider à mener à bien leur travail. Il faudra veiller à la continuité du travail sur les 2 années.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Direction de la Vie associative et de l'Enfance
Service Enfance
Sébastien Rivollet - s.rivollet@mairie-bordeaux.fr
Tél. : 05 56 10 27 77

Référent Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

RENCONTRE AVEC UN ELU

Références au Socle commun et aux programmes de l'école

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

La règle et le droit : les valeurs communes qui, dans une société démocratique, garantissent les libertés individuelles et collectives – les principes fondateurs de la République française – le sens du principe de laïcité.

Instruction civique et morale - Cycle 3

Importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales.

Règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie.

Traits constitutifs de la nation française.

Public concerné

- Classes de cycle 3 en priorité.

Modalités d'organisation

Prise de contact de l'enseignant avec l'élue pour réserver la date d'intervention

Dans le cadre du projet de classe, intervention d'un élue qui implique :

- Un temps de préparation à la rencontre : temps d'échange entre l'enseignant et l'élue,
- Un temps de rencontre (durée maximum de 2H00) avec temps de questions/réponses préparé et mené par les élèves.

Objectifs de l'action

Participer à la formation de l'élue en tant que personne et futur citoyen.

Mieux connaître et comprendre les principes qui garantissent la liberté de tous, le sens du droit et de la loi, les règles qui permettent la participation à la vie démocratique.

Référent de l'action à la Ville de Bordeaux

Direction de l'éducation- Virginie Bache-Gabrielsen
05 56 10 27 03- v.bache-gabrielsen@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

« C'est quoi l'Europe ? »

Références au Socle commun et aux programmes de l'école élémentaire

Socle commun – 2015

- Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen :

- La règle et le droit : la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

- Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine :

- L'espace et le temps : L'élève identifie ainsi les grandes questions et les principaux enjeux du développement humain. L'élève se repère dans l'espace à différentes échelles, il comprend les grands espaces physiques et humains et les principales caractéristiques géographiques de la Terre, du continent européen et du territoire national.
- Organisations et représentations du monde : L'élève lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente.

Programmes 2008 et 2012 (Cycle 3 – CM1 et CM2)

- Instruction civique et morale :

- Importance des règles de droit dans l'organisation des relations sociales

→ identifier et comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs, des symboles de la république française de l'union européenne.

- Histoire :

→ La construction européenne.

- Géographie :

→ Les frontières de la France et les pays de l'Union européenne (étude de cartes).

→ Les français dans le contexte européen ; la répartition de la population sur le territoire national et en Europe.

→ Les principales villes en France et en Europe.

→ Se déplacer en France et en Europe.

Public concerné

- Cycle 3 : CM1 et CM2

Durée, modalités d'organisation

- Entre Toussaint et Noël : préparation du projet et des actions

→ en référence aux programmes et en lien avec le projet de classe ou d'école,

→ en lien avec les thématiques spécifiques retenues dans le cadre du projet de classe.

- De janvier à juin : mise en œuvre du projet et de ses actions avec des temps de rencontre avec un natif

- Interventions assurées par la Maison de l'Europe Bordeaux – Aquitaine

- Des outils mis à disposition :

- Un livret pédagogique par élève (suivi et évaluation) « Chez nous en Europe »
- Des documentations : « A la découverte de l'Europe », « Europe au quotidien »

- Inscription sur COEMEDIA

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Participation à des rencontres ponctuelles ou régulières avec un natif organisées avec la Maison de l'Europe

Exemple 1 : pendant une période à partir de janvier, une rencontre par semaine avec un natif

Exemple 2 : des rencontres ponctuelles (2 modules de 45 minutes)

- Objectifs généraux :

→ prendre conscience de la citoyenneté européenne,
→ faire connaître l'Europe dans ses dimensions historique et culturelle et dans son fonctionnement (institutions, pays, monnaie...),
→ permettre une meilleure connaissance du cadre européen dans lequel vivent les enfants et de leur environnement européen immédiat, notamment en leur parlant de Bordeaux dans sa dimension européenne.

Référent mairie de Bordeaux

Maison de l'Europe Bordeaux – Aquitaine

05 24 57 05 01

Amelia PETAUX : amelia.petaux@europe-bordeaux.eu

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

➤ **EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'éducation au développement durable doit permettre aux élèves, d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

Le travail réalisé à l'école en partenariat avec les services de la Mairie de Bordeaux conduit les élèves à une réflexion personnelle sur la notion de développement durable. Concilier le développement urbain et la qualité de vie des habitants est un enjeu éducatif partagé, qui permet aux élèves d'aborder des thématiques quotidiennes : transports, économies d'énergie, recyclage des déchets, consommation d'eau.

Cette action commune au service du développement durable est un enjeu fondamental d'éducation des générations futures.

CLASSES DE DECOUVERTE – 2015 / 2016 **Patrimoine / Culture / Environnement / EPS**

Références aux programmes de l'école primaire

Domaines spécifiques et/ou à retenir en fonction de la thématique du séjour.

- Cycle 3 : Instruction civique et morale (contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité) – Culture humaniste : Histoire, Géographie / Histoire des arts (Arts de l'espace) - Education au Développement Durable – EPS.

Public concerné

- En priorité classes de cycle 3 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux
Classes de cycle 2 non prioritaires, candidatures acceptées sous réserve de places disponibles.
- **Seuls les avant-projets validés par l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription seront présentés à la commission mixte.**

Modalités d'organisation

- **Séjour de 2 à 4 nuitées maximum, de septembre à décembre 2015.**
- Lieu : à choisir dans la liste des centres ayant répondu à l'appel d'offre de la Ville de Bordeaux (Code des Marchés Publics)
- Thèmes des séjours :
 - à dominante Patrimoine et Culture,
 - à dominante sportive,
 - à dominante Environnement.
- Participation de la Ville de Bordeaux au financement des séjours des élèves selon un taux défini (différent pour les écoles en Education Prioritaire)
Prise en charge par la Ville de Bordeaux de la totalité du coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Education Nationale.
- **Phases préparatoires à effectuer impérativement par l'enseignant :**
 - o Envoi d'un projet pour devis aux centres ayant répondu à l'appel d'offre (cf. liste disponible auprès de la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Famille),
 - o Choix du prestataire par l'enseignant, en fonction des devis obtenus,
 - o Demande de validation d'un avant-projet pédagogique auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription (fiche pédagogique via l'application COEMEDIA).
 - o **Envoi du dossier définitif** à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015.**
 - o Acte de candidature par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015.**
 - o Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

.Si les projets déposés sont nombreux, la commission Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux ne pourra retenir que certains d'entre eux. Parmi les critères de choix retenus, on peut citer :

- o projets qui se déroulent **en région Aquitaine,**
- o classes de **cycle 3 (CE2 – CM1 – CM2),**
- o séjours d'une durée comprise **entre 3 jours (2 nuits) minimum et 5 jours (4 nuits) maximum,** classes dont la tranche d'âge n'a pas bénéficié d'une sortie scolaire avec nuitée ou de classe de neige, ski ou environnement à la montagne.

Toutefois pour des projets spécifiques les critères peuvent être assouplis, l'étude de cas particuliers est possible.

Objectifs de l'action

Proposer aux enfants, dans le cadre d'un projet de classe et/ou d'école qui s'inscrit dans les programmes de l'école élémentaire, de découvrir des sites naturels ou historiques et/ou leur permettre de pratiquer des activités sportives ou culturelles.

Référent de l'action à la Ville de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

CLASSES DE NEIGE - 12 JOURS

Références aux programmes de l'école élémentaire

Domaines spécifiques

- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activités de glisse)
- Sciences expérimentales et technologie : approche sensible de la nature, responsabilité face à l'environnement, au monde vivant et à la santé, approche du développement durable / Les êtres vivants dans leur environnement
- Culture Humaniste / Géographie : des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves – Produire en France
- Instruction civique et morale : contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité.

Public concerné

- **4 classes de CM2 ou CM1/CM2** (ainsi que les classes de CM1 si la candidature est groupée avec le ou les CM2 de l'école) des écoles publiques de la Ville de Bordeaux avec priorité accordée aux classes de CM2.
- L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

- **Séjour de 12 jours : du lundi 4 au vendredi 15 janvier 2016**
- Départ le lundi à 7h/7h30 de l'école - Retour le vendredi de la semaine suivante vers 18h/18h30
- Lieu : centres d'hébergement définis suite à l'appel d'offre de la Mairie de Bordeaux et agréés par l'Education Nationale.
- Temps partagé : enseignement scolaire, 20h de ski, 3 sorties pédagogiques et animations en soirées.
- Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- Participation financière des familles en fonction du quotient familial.
- Trousseau, vêtements et effets personnels fournis par les familles.
- **Envoi de la candidature** à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015.**
- Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015.**
- Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux.
- Réunion de préparation **obligatoire** (dans le courant du 1^{er} trimestre).

Objectifs de l'action

- Apprentissage et pratique du ski
- Découverte du milieu montagnard
- Vie en collectivité

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

CLASSES VERTES

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Dominantes spécifiques

Maternelle :

- Devenir élève : Coopérer et devenir autonome.
- Découvrir le monde : Découvrir les objets, la matière et le vivant.
- Agir et s'exprimer avec son corps : Pratiques d'activités physiques libres ou guidées (activités d'orientation)

Apprentissages fondamentaux CP :

- Découvrir le monde : Se repérer dans l'espace et le temps – Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets.
- Instruction civique et morale : Acquérir progressivement un comportement responsable et devenir plus autonome.
- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activités d'orientation)
-

Public concerné

En priorité les classes de Grande Section et de Cours Préparatoire d'un même groupe scolaire public qui s'inscrivent dans un projet commun pour favoriser la liaison GS/CP et la continuité des apprentissages.

Candidature ouverte ensuite par ordre de priorité aux regroupements de classes des écoles publiques de la Ville de Bordeaux, MS-GS/CP ou GS/CP-CE1 puis aux classes de cycle 2 de la GS au CE1 qui constituent des binômes. Un projet pour quatre niveaux de classes consécutifs n'est pas éligible.

ATTENTION : Toute demande individuelle ne sera pas retenue. Les enseignants s'engagent à donner suite à leur demande au cours de l'année scolaire suivante, dans le cas d'avis positif donné par la commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

Lieu : les Classes Vertes de la Ville de Bordeaux, structure municipale située près du Bois de Bordeaux au Lac.

1) Séjours sans nuitée de septembre à juin :

- **1 séjour de 3,5 jours au cours du 1^{er} ou du 2^{ème} trimestre –**

Remarque spécifique : Le jour du TAP de l'école élémentaire, le retour à l'école se fait avant 14H30.

- **1 séjour de 2 jours en complément au cours du 3^{ème} trimestre.**
- Départ de l'école à 9h00 et retour à l'école à 16h00.

- Un intervenant du Jardin Botanique est mis à disposition des écoles pendant le séjour.

Il propose également des actions autour du Développement Durable, de l'Ecologie et du jardinage en lien avec les projets pédagogiques des enseignants.

- Présence de 2 agents municipaux.

- Restauration sur site.

- Prise en charge (écoles/classes vertes) du transport par la Direction de l'Education de la Petite Enfance et de la Famille.

- Matériel mis à disposition : livres, cassettes vidéo et/ou outils pédagogiques (presses pour herbarium, girouette, cartes, etc...) et ordinateur.

2) Modalités techniques :

Envoi de la candidature à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux, avant le **3 juin 2015**.

Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015**.

Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

3) Conditions de participations :

- Réunion préparatoire **obligatoire** sur site en septembre.

- Réunion de préparation spécifique au séjour pour préparer le projet pédagogique en lien avec le Jardin Botanique.
- Valorisation des séjours : exposition de travaux d'élèves pour l'ensemble des classes participantes (lieu à déterminer).

Objectif de l'action

Développer des apprentissages à partir d'un projet commun autour de la découverte de la nature et du jardinage à des périodes différentes de l'année. Favoriser la continuité des apprentissages.

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

SEJOURS SKI - 5 JOURS

Références aux programmes de l'école élémentaire

Domaines spécifiques

- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activités de glisse)
- Sciences expérimentales et technologie : Etres vivants dans leur environnement – Objets techniques
- Culture Humaniste / Géographie : Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves – Produire en France – 1^{ère} approche du développement durable
- Instruction civique et morale : contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité

Public concerné

14 classes de CM2 ou CM1/CM2 ou CM1 (si candidature groupée avec le CM2) des écoles publiques de la Ville de Bordeaux, avec priorité accordée aux classes de CM2.

L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

4 séjours de 5 jours entre janvier et février 2016 :

- 1^{er} séjour : du lundi 11 au vendredi 15 janvier 2016
- 2^{ème} séjour : du lundi 18 au vendredi 22 janvier 2016
- 3^{ème} séjour : du lundi 25 au vendredi 29 janvier 2016
- 4^{ème} séjour : du lundi 01 au vendredi 05 février 2016

Départ le lundi à 7h/7h30 de l'école - Retour le vendredi vers 18h/18h30.

Lieu : Centres d'hébergement définis suite à l'appel d'offre de la Mairie de Bordeaux et agréés par l'Education Nationale.

12h de ski, une sortie pédagogique et deux animations en soirées.

Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.

Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Participation financière des familles en fonction du quotient familial.

Trousseau, vêtements et effets personnels fournis par les familles.

Envoi de la candidature à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015.**

Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA jusqu'au 3 juin 2015.**

Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

Réunion de préparation **obligatoire** (dans le courant du 1^{er} trimestre).

Objectifs de l'action

Apprentissage et pratique du ski

Découverte du milieu montagnard

Vie en collectivité

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale

l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

SEJOURS ENVIRONNEMENT A LA MONTAGNE - 5 JOURS

Références aux programmes de l'école élémentaire

Domaines spécifiques :

- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activité support « raquette à neige »).
- Sciences expérimentales et technologie : approche sensible de la nature, responsabilité face à l'environnement, au monde vivant et à la santé, approche du développement durable / Les êtres vivants dans leur environnement.
- Culture Humaniste / Géographie : Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves – Produire en France.
- Instruction civique et morale : contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité.

Public concerné

4 classes de cycle 3, du CE2 au CM2 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux.

L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte DSDEN/Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

- **Séjour de 5 jours du lundi 7 au vendredi 11 mars 2016.**
- Départ le lundi à 7h/7h30 de l'école - Retour le vendredi vers 18h/18h30.
- Sorties raquettes (ou pédestres), découverte du milieu (faune et flore avec lecture de paysage), visites, animations en soirées.
- Lieu : Centres d'hébergement définis après appel d'offre de la Mairie de Bordeaux, agréés par l'Education Nationale.
- Présence d'un personnel qualifié et agréé annuellement par la Direction des services de l'Education Nationale.
- Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.
- Participation financière des familles au-séjour en fonction du quotient familial.
- Trousseau et effets personnels fournis par les familles.

- **Envoi de la candidature** à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015.**
- Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015.**
- Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.
- Réunion préparatoire **obligatoire** (dans le courant du 1^{er} trimestre).

Objectifs de l'action

- Découvrir et comprendre le milieu naturel montagnard, les actions de l'Homme sur ce milieu, dans leurs évolutions passées, présentes et futures (3 demi-journées de sorties pédagogiques).
- Pratiquer l'activité physique « raquettes à neige » : apprentissage et moyen de déplacement (4 demi-journées de randonnée).
- Vivre en collectivité.

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Approche de la Propreté Urbaine Education au développement durable

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Maternelle : [...] Ils sont sensibilisés aux problèmes de l'environnement.
 - Cycle 2 : [...] Ils apprennent à respecter l'environnement.
 - Cycle 3 : [...] Familiarisés avec une approche sensible de la nature, les élèves apprennent à être responsables face à l'environnement, au monde vivant [...]. Ils comprennent que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures.
Le programme de géographie contribue, avec celui des sciences, à l'éducation au développement durable.
- Géographie : un sujet d'étude au choix permettant une première approche du développement durable :
[...] les déchets (réduction ou recyclage)
- Sciences expérimentales : La matière / Les déchets : réduire, réutiliser, recycler.
- Education civique et morale : [...] prendre conscience des liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale

Public concerné

- Classes de Cycle 2 et de Cycle 3 des écoles de la Ville de Bordeaux.
- Ouverture éventuelle aux classes des écoles maternelles dans le cadre d'un projet spécifique.*

Modalités

Dans le cadre du projet de classe, une intervention des services de la propreté de la Ville peut être envisagée. Elle impliquera :

- un temps de préparation à l'intervention : rencontre préalable entre le responsable du service de la propreté et l'enseignant titulaire de la classe,
- un temps d'intervention (d'une durée maximum de 2 heures) : présentation de l'action du service propreté (diaporama, film vidéo, démonstration du travail des agents dans la rue à proximité de l'école), rencontre éventuelle avec les agents de la propreté (échange préparé et mené par les élèves de la classe).

L'action pourra être mise en œuvre en particulier à l'occasion des animations de quartiers intitulées « Semaine de la Propreté » qui sont proposées par la Ville dans le cadre de l'Agenda 21.

Descriptif de l'action Perspectives Finalités

L'action vise essentiellement à travailler en classe autour :

- de la problématique des déchets : dégradation, recyclage, stockage, dangerosité...gestion collective et individuelle,
- des retombées environnementales de l'activité humaine y compris l'impact sur l'hygiène et la santé de l'homme,
- du traitement des déchets à travers l'histoire et dans le monde.

Des visites peuvent être envisagées (site de tri sélectif, déchetterie, centre de recyclage...).

L'action permettra aussi aux élèves d'aborder les points suivants :

- connaissance et respect de la rue,
- sensibilisation à la propreté et aux gestes propres,
- démarche citoyenne et environnementale,
- lien entre le comportement citoyen et le travail des agents de la propreté.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Monsieur Eric Duranton
Direction de la Proximité Territoriale/ Service Propreté Urbaine
Tel : 05 56 10 33 31 ; e.duranton@mairie-bordeaux.fr
66, rue Giacomo Matteotti 33100 Bordeaux

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

La ville en construction(s)

Références aux programmes de l'école primaire

Sciences expérimentales et technologie :

- Identifier diverses sources d'énergie utilisées dans le cadre de l'école ou à proximité
- savoir que l'utilisation d'une source d'énergie est nécessaire pour chauffer, éclairer, mettre en mouvement
- Connaître différentes énergies, leur source et savoir que certaines sont épuisables
- Classer les énergies selon qu'elles soient ou non renouvelables
- Comprendre l'impact de l'activité humaine sur l'environnement

Besoins en énergie, consommation et économies d'énergie

- Comprendre la notion d'isolation thermique
- Comprendre et mettre en œuvre des gestes citoyens pour faire des économies d'énergie dans les situations de la vie quotidienne

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur le patrimoine

- Comprendre que l'architecture organise un espace à un moment donné
- Se familiariser avec les lieux artistiques et patrimoniaux
- Etablir des liens et distinctions fondés entre des œuvres de même époque ou d'époques différentes

Public concerné

- 8 classes de cycle 3 des écoles de la Ville de Bordeaux

Modalités d'organisation

La journée – conçue en partenariat entre le Centre des Classes Citadines et la Maison écocitoyenne de Bordeaux – alterne 2 temps complémentaires : un parcours urbain accompagné d'une enseignante du Centre des Classes Citadines et une animation à la Maison écocitoyenne.

Cependant, les classes qui ne seraient intéressées que par le parcours urbain du Centre des Classes Citadines ou l'animation à la Maison écocitoyenne peuvent prendre contact avec l'un ou l'autre.

En cas d'éloignement, le Centre des Classes Citadines peut mettre à disposition des classes une salle de repas.

Objectifs de l'action

Son objectif est de conduire les élèves à s'interroger sur les impacts de l'habitat sur l'environnement. Ils sont amenés à comprendre que des pratiques de constructions réfléchies et plus écologiques sont non seulement nécessaires mais possibles : la maîtrise de l'énergie, les matériaux utilisés, la forme des bâtiments, la gestion de l'eau. Sensibilisés aux choix qui président à toute construction—choix technique, esthétique, environnemental – les élèves pourront être en mesure de porter un regard différent sur les bâtis qui les entourent et poser un regard critique sur leur propre environnement. Cette action se déroule en 2 temps :

- Le parcours urbain sur des sites spécifiques de la ville, alliant une approche sensible et une approche réflexive : percevoir la volumétrie et les formes extérieures d'un bâtiment dans un site pour en comprendre l'implantation permet d'approcher différents matériaux de construction, leur histoire notamment : BEPOS, la cité Municipale; mixité de façades : rue des Palanques ; impasse Birouette et enfin façade médiévale, rue Pilet.

- L'animation à la Maison écocitoyenne permet de comprendre l'évolution de l'habitat traditionnel à moderne avec l'exemple de matériaux emblématiques, leur histoire, et leurs caractéristiques écologiques.

Après avoir découvert l'influence du milieu sur les habitations (géographie), les élèves découvriront une histoire de la construction à Bordeaux (19^{ème}-21^{ème} siècles). Enfin, ils s'interrogeront sur les moyens de faire évoluer la construction vers l'habitat écologique en s'appuyant sur l'exemple concret de la Maison écocitoyenne (rénovation écologique).

Référent de l'action à la Ville de Bordeaux

Maison Eco-Citoyenne de Bordeaux : Mmes DEVEAUD et NOELL

a.noell@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Mon école, outil d'éducation au développement durable

Référence aux programmes de l'école élémentaire et au socle commun

Au Cycle 3, « les élèves doivent mettre en œuvre un sujet d'étude au choix permettant une première approche du développement durable, en relation avec le programme de sciences expérimentales et de technologie et de géographie ».

Le socle inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement de nos activités techniques », fait référence à une attitude « responsable » de la part des élèves face à « l'environnement, au monde vivant, à la santé », et mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ».

Public concerné

3 classes (maximum) de cycle 3 des écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux

Durée, modalité d'organisation

- Programmation annuelle autour de l'eau, de l'énergie et des déchets.

La Délégation au Développement Durable de la Ville Bordeaux met à disposition un intervenant technique pour chaque classe inscrite. Celui-ci interviendra à raison de 3 X 1H30 tout au long de l'année dans les classes, réparties comme suit :

- 1H30 pour le lancement,
- 1H30 pour le suivi,
- 1H30 pour le bilan.

Les enseignants concernés se verront proposer un temps pédagogique à la maison écocitoyenne pour envisager la mise en œuvre de leur projet au sein de la classe.

Descriptif de l'action, perspective, finalité

Objectif et finalité :

L'objectif est d'associer les élèves à une démarche d'Agenda 21 conformément à la circulaire N°2007-077 DU 29-3-2007 qui recommande de « multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les écoles » en mentionnant le fait que « ces démarches nécessitent aussi que soient établis et développés des partenariats étroits avec les collectivités territoriales qui ont souvent dans ce domaine un important rôle d'impulsion ». Dans le respect des programmes scolaires de 2008, les élèves pourront acquérir des connaissances et des méthodes qui leur permettront de se situer dans leur environnement et d'y agir de manière responsable, en partant de leur bâtiment scolaire comme support pédagogique.

Cette action permet aux élèves de s'engager dans une démarche éco-citoyenne autour de l'eau et de l'énergie et des déchets. Ceux-ci s'intéressent aux flux entrants et aux flux sortants au sein de leur école. Flux entrants : consommation d'eau, de fournitures scolaires, de denrées alimentaires, d'énergie pour le chauffage... Flux sortants : adduction des eaux, chaleur dissipée, déchets produits par l'école...

Descriptif de l'action et perspective :

- Etablissement du diagnostic environnemental quantifiable sur l'eau, l'énergie et les déchets avec l'aide d'un technicien mis à disposition par la Mairie de Bordeaux.
- Exploitation des données récoltées avec l'aide d'un technicien mis à disposition par la Mairie de Bordeaux et réflexion sur les actions à mener pour améliorer la gestion et l'exploitation du bâtiment scolaire et des comportements au quotidien.
- Mise en place d'actions prédéfinies au sein de l'école.
- Contrôle du suivi, bilan et valorisation des actions, notamment auprès des familles.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Patrick FAUCHER

Directeur de la délégation au développement durable de la Ville de Bordeaux

p.faucher@mairie-bordeaux.fr – tél : 05.56.10.14.17

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Durable des Villes et durable des champs à la maison écocitoyenne

Référence aux Programmes de l'école élémentaire et au Socle Commun

Programmes de Cycle 3 :

Le programme de géographie contribue, avec celui des sciences, à l'éducation au développement durable.

Géographie : des réalités locales à la région où vivent les élèves :

- les paysages de village, de Ville ou de quartier,
- un sujet d'étude au choix permettant une première approche du développement durable, en relation avec le programme de sciences expérimentales et de technologie : l'eau dans la commune.

Sciences expérimentales et technologie :

- la matière : l'eau, une ressource,
- l'unité et la diversité du vivant, présentation de la biodiversité,
- les êtres vivants dans leur environnement.

Programmes de Cycle 2 :

Pratiques artistiques et Histoire des arts :

- usage d'un vocabulaire précis permettant l'expression des sensations, émotions, préférences et goûts.
- pratique diversifiée de l'expression plastique, du dessin et des images fixes ou mobiles.
- références culturelles liées à l'histoire des arts.

Le **Socle commun** inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement de nos activités techniques », fait référence à une attitude « responsable » de la part des élèves face à « l'environnement, au monde vivant, à la santé », et mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ».

Public concerné

6 classes (maximum) de cycle 2 & 3 des écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux.

Remarque : 6 classes de cycle 2 & 3 des écoles élémentaires rurales de Gironde (hors Métropole de Bordeaux) participent également à l'action.

Priorité aux classes en Education Prioritaire et aux classes non inscrites dans un autre projet.

Durée, modalités d'organisation

- Une formation de 3H sera proposée aux enseignants retenus. Elle aura lieu le 19 novembre 2014.

L'ensemble des documents pédagogiques sera mis en ligne.

- Une journée de valorisation aura lieu en fin d'année scolaire à la Maison Ecocitoyenne.

→ Elle sera consacrée à la valorisation des travaux des élèves.

→ Les enseignants pourront déposer les productions de leurs élèves à la Maison Ecocitoyenne jusqu'aux vacances de printemps 2015. Les productions seront installées dans la semaine qui précède la journée de valorisation.

→ Des activités spécifiques, en lien avec les axes de travail, seront proposées aux classes participantes.

→ La Ville de Bordeaux accueillera les classes à la Maison Ecocitoyenne, en présence de ses animateurs.

Le Centre des classes citadines assurera la prise en charge des transports des élèves HORS CUB. La ville de Bordeaux assurera la prise en charge du transport des élèves de Bordeaux sur les sites prévus en visite lors de la journée de valorisation.

Cette action implique de travailler avec la classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire.

L'enseignant s'engage à participer au projet s'il est retenu par une commission mixte Direction des Services de l'Education Nationale/Mairie de Bordeaux.

La formation s'inscrit dans le plan d'animations pédagogiques des enseignants dont la candidature a été retenue après décision de la commission mixte.

Descriptif de l'action, perspective, finalité

1) Les élèves sont invités à questionner l'environnement proche de leur école autour de l'axe de travail :
L'eau dans l'environnement proche de mon école.

Ce travail conduit au développement d'une réflexion dont les traces sont formalisées sous forme d'affiches, de maquettes, de réalisations plastiques ou numériques présentables lors de la journée de valorisation.

2) A travers la déclinaison de cet axe de travail :

- les élèves des écoles urbaines tentent de se représenter la présence de l'eau au sein de l'environnement de leurs pairs issus des écoles rurales et inversement. Ils pourront à cet effet s'engager dans une correspondance scolaire.
- les élèves questionnent la présence de l'eau dans d'autres environnements que le leur ou celui d'une des classes de leurs pairs (ex : problèmes générés par l'eau dans d'autres pays, impacts du réchauffement climatique sur l'accès à l'eau, traitement de l'eau dans les pays en voie de développement...).

3) Ce travail implique les élèves dans des productions d'hypothèses et de recherches dont les traces seront formalisées sous diverses formes (affiches, maquettes, réalisations plastiques, photos...). Les productions seront présentées lors de la journée de valorisation. Elles seront assorties de plusieurs ateliers proposés aux autres élèves à cette occasion.

4) La confrontation des productions réalisées donnera lieu à des échanges entre élèves « des Villes » ou « des champs » à l'occasion de la journée de valorisation, en fin d'année scolaire 2014/2015.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Anaïs NOELL –
Maison Ecocitoyenne – Quai Richelieu
05 24 57 65 24 – a.noell@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Initiation au jardinage à la Maison du Jardinier et de la nature en Ville

Références aux programmes de l'école élémentaire

A la fin de l'école maternelle, l'enfant est capable de connaître des manifestations de la vie animale et végétale, les relier aux grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion reproduction.

- Cycle 2 : Découvrir le monde – découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets.
→ Les élèves repèrent les caractéristiques du vivant : naissance, croissance et reproduction ; nutrition et régimes alimentaires des animaux. Ils apprennent quelques règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives. Ils comprennent les interactions entre les êtres vivants et leur environnement et ils apprennent à respecter l'environnement.

A la fin du CE1, l'élève est capable d'observer et décrire pour mener des investigations.

- Cycle 3 : Comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme
→ Les élèves se familiarisent avec une approche sensible de la nature, apprennent à être responsables face à l'environnement, au monde du vivant. Ils comprennent que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures.

Circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 : Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018.

Public concerné

- Cycles 2 et 3 - classes du CP au CM2 (ouverture éventuelle aux classes de GS)

Modalités d'organisation

- L'action est proposée d'octobre à juin à raison de **quatre visites par an** (une visite à chaque saison) d'une **durée d'environ 1h30**, le matin ou l'après-midi.
- La maison du jardinier et de la Nature en Ville met à disposition des classes : une maison avec un atelier, un Tableau Blanc Interactif, des serres pour jardiner l'hiver, le parc Rivière et le potager pédagogique, du matériel de jardinage, des outils pédagogiques, des bulbes et des graines...
- Les classes sont accueillies par les jardiniers - animateurs du Parc Rivière.
- **La candidature s'effectue par le biais de l'application Coemedia. Elle est constituée d'un projet succinct. Une fiche pédagogique est à renseigner à cet effet.**
- **Le nombre de places limité implique la sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Ville de Bordeaux.**
- L'inscription vaut engagement à participer aux ateliers proposés. Les dates des animations sont définies entre les animateurs et l'enseignant. Suite à la validation par la commission mixte, une première prise de contact avec la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville est attendue pour une élaboration plus avancée du projet.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Objectifs

- Faire découvrir le monde du vivant aux élèves à travers des ateliers proposés en fonction des saisons.
- Observer différentes manifestations du vivant (reproduction des êtres vivants, stades de développement...)
- Observer les interactions entre les êtres vivants (chaînes alimentaires, approche de la notion d'écosystème...).
- Sensibiliser les élèves à la notion de biodiversité et leur permettre d'acquérir progressivement un comportement responsable.
- **Aider à la mise en œuvre de coins nature dans toutes les écoles élémentaires de la ville de Bordeaux d'ici la rentrée 2016.**

Déroulement

- L'enseignant choisit quatre animations (une animation par saison) parmi les thématiques proposées par la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville. Les thématiques peuvent varier avec les saisons.
- Certaines animations peuvent avoir lieu dans d'autres Parcs et Jardins de la Ville de Bordeaux, notamment pour les écoles éloignées du parc Rivière.
- Les enseignants préparent leurs élèves aux ateliers en prenant appui sur les ressources mises à disposition (Maison du jardinier et de la nature en Ville – Sites Direction des Services de l'Education Nationale et/ou de circonscription).
- L'exploitation des activités en classe donne lieu à la production de traces (cahier d'expérience, affiche, compte-rendu, montage photo, vidéo, audio...)
- En fin d'année les enseignants sont invités à réfléchir au sein de l'école aux prolongements à donner à cette action :
 - poursuite d'ateliers scientifiques au sein de l'école
 - poursuite de la participation aux ateliers du parc Rivière selon de nouvelles modalités ou de nouvelles thématiques, en relation avec les jardiniers.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Maison du jardinier et de la nature en Ville – 05 56 43 28 90

maisondujardinier@mairie-bordeaux.fr

Séverine Bosq - s.bosq@mairie-bordeaux.fr

828

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Découverte du monde végétal et initiation au développement durable, à l'écocitoyenneté au Jardin Botanique

Référence aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Cycle 1

Explorer le monde : découvrir différents milieux, découvrir le monde du vivant

- Reconnaître les principales étapes du développement d'un végétal,
- Connaître les besoins essentiels de quelques végétaux.

Cycle 2

Découverte du monde :

- Connaître des caractéristiques du vivant : naissance, croissance et reproduction ; nutrition
- Compréhension des interactions entre les êtres vivants et leur environnement pour le préserver
- Observer et décrire pour mener des investigations

Cycle 3

Sciences expérimentales et technologie : l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, les êtres vivants dans leur environnement.

Public concerné

- Les écoles maternelles et élémentaires de Bordeaux.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Des animations ponctuelles et des projets (plusieurs rencontres avec les enfants, approfondissement des thèmes).
- Projets et animations définis en amont avec les enseignants en fonction de leur projet pédagogique.
- Déroulement des séances : en classe, dans les jardins (Jardin Public et Jardin Bastide) ou dans l'Atelier Vert (salle pédagogique du jardin botanique /rive droite).
- Les animations durent entre 45 min et 2h, voire une journée pour les événements particuliers.
- L'équipe du service pédagogique est composée de 4 animateurs.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- L'objectif de cette action est d'amener les enfants à découvrir la nature, le jardinage, la biodiversité, la protection de l'environnement tout au long de l'année, au fil des saisons à travers des expériences scientifiques, des observations, des recherches, des jeux, ...
- Le Jardin Botanique développe les projets scientifiques en utilisant au maximum la démarche d'investigation.
- Exemple de thèmes retenus : la dissémination des graines, la pollinisation, visite sensorielle, germination, le développement durable (recyclage de papier, cycle de l'eau, compost...), écosystèmes, biodiversité...

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Réjane LIMET, Jardin Botanique de Bordeaux,
rue Cardé – 33100 Bordeaux. Tel : 05.56.14.23.63.
Mail : r.brun@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

➤ EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Dans le cadre des programmes de l'école primaire, chaque élève doit aborder la plus grande variété possible d'activités sportives, que ce soit par un enseignement régulier de l'EPS ou des activités plus spécifiques.

La commune de Bordeaux met à disposition des écoles publiques, des moyens qui permettent la mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Ces installations sont utilisées par toutes les écoles dans le respect de programmations d'activités physiques et sportives qui assurent un enseignement complet de l'EPS et permettent une répartition équitable de l'usage des installations.

Par cette politique, la direction des services départementaux de l'Education Nationale de Gironde et la Ville de Bordeaux concourent à la mise en œuvre d'une politique éducative visant à l'épanouissement personnel des élèves.

ESCRIME

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Conduire un jeu d'opposition individuel
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école et s'inscrire dans le parcours de l'élève.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Priorité aux écoles de proximité

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Salle Nelson Paillou (52, rue de Kergomard) et Salle des Coqs Rouges (rue de Cursol)
- Pas de transport spécifique
- Au moins 10 séances d'1 heure d'activité effective, finalisées par une rencontre interclasse
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- CM1 : acquisition des fondamentaux de l'activité
- CM2 : vers l'efficacité dans les assauts individuels et l'auto arbitrage
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h), organisée par le CPC EPS référent
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

TENNIS DE TABLE

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Conduire un jeu d'opposition individuel
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Priorité aux écoles de proximité
- Pour les classes de proximité 2 classes par demi-journée (2 créneaux successifs)
- Une classe par demi-journée pour les écoles éloignées du site

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Salle du CAM, centre André Maginot
- Au moins 10 séances d'1h.
- Présence d'un personnel qualifié et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde.
- L'enseignant encadre seul un groupe
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en oeuvre d'une unité d'enseignement d'au moins 10 séances qui permette aux élèves de s'affronter lors d'un tournoi en fin de période
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h), organisée par le CPC EPS référent
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

PATINAGE

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Se déplacer dans différents types d'environnement
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Patinoire de Mériadeck
- 8 à 11 séances en fonction de la disponibilité du lieu
- Séance d'une heure sur la glace, 45 minutes en pratique
- Présence d'un personnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde
- Transports organisés par la ville de Bordeaux (Bus ou Tickartes T B C)

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Projet pédagogique de l'enseignant
- Trois classes de différentes écoles simultanément présentes sur la glace
- 2 moniteurs présents pour les 3 classes
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h), organisée par le CPC EPS référent
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

BMX

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3 (Arrêté du 19-06-2008)
Se déplacer dans différents types d'environnement
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Une classe par demi-journée
- Pour les classes de proximité 2 classes par demi-journée

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Piste de Bicross de la ville de Bordeaux,
- Au moins 10 séances pour permettre de vrais apprentissages si deux classes par ½ journée.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde
- L'enseignant est amené à encadrer seul un groupe
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action

- Mise en oeuvre d'une unité d'enseignement d'au moins 10 séances de 1h00
- Permettre aux élèves de réaliser le circuit en sécurité et à allure rapide
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h)
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

GOLF

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Réaliser une performance mesurée
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Activité se déroulant en présence d'un public non scolaire.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Golf de Bordeaux-Lac
- 12 séances de 2 h pour permettre de vrais apprentissages.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde
- L'enseignant encadre seul une demie classe
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.
- Rencontre scolaire en fin d'année
- Pas d'activité en janvier et février

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en oeuvre une unité d'enseignement d'au moins 10 séances
- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)
- Les apprentissages se terminent par une rencontre
- Formation des enseignants préalable à l'activité
 - Module préalable : une journée de formation pratique et pédagogique
 - Module optionnel : 10 séances de formation à la pratique de l'activité

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

VOILE
<p style="text-align: center;">Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de cycle 3 Se déplacer dans différents types d'environnement • L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.
<p style="text-align: center;">Public concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
<p style="text-align: center;">Durée, modalités d'organisation (lieux...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de voile de Bordeaux-Lac • Au moins 10 séances de 2h, pour permettre de vrais apprentissages. • Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde • Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité. • Possibilité d'organisation spécifique pour quatre écoles distantes du site : 4 journées complètes de formation sans nuitée au mois de juin. • <u>Pas d'activité en janvier et février</u>
<p style="text-align: center;">Descriptif de l'action, perspectives, finalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre d'une unité d'enseignement d'au moins 10 séances • Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie sur une embarcation à voile • Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde (http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx) • Les élèves doivent avoir obtenu préalablement à l'activité, un test spécifique « activités nautiques » • Formation de l'enseignant faite par le centre de voile : <ul style="list-style-type: none"> ○ Module préalable : 2 journées de formation pratique et pédagogique ○ Module optionnel : formation au permis côtier
<p style="text-align: center;">Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • M Philippe Nouaillant (Service des Activités Sportives, Aquatiques et Nautiques) ☎ 05 56 10 27 62 • Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11
<p style="text-align: center;">Référents pédagogiques Education Nationale</p> <p style="text-align: center;">Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :</p> <p style="text-align: center;">Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr</p>

COURSE D'ORIENTATION

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Se déplacer dans différents types d'environnement
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Toutes classes des écoles de la Ville de Bordeaux

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- 14 sites cartographiés dont 3 parcours permanents (Plaine Colette Besson, Stade Stéhelin, Stade Promis).
- Mise à disposition de valises pédagogiques en dépôt dans l'école la plus proche de chaque site (plan, balises amovibles, photos numériques).

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en œuvre d'une unité d'enseignement.
- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie et en sécurité.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référent pédagogique Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

PISCINES

- Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire
-
- L'activité répond aux programmes de l'Éducation Nationale.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.
- Une convention spécifique signée avec le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde précise l'ensemble des modalités d'organisation. (cf document en annexe)

- Public concerné
-
- Classes de CP, CE1 et CE2 des écoles publiques et privées sous contrat de la ville de Bordeaux.
-

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Piscines Tissot, Judaïque et Grand Parc à Bordeaux
- Au moins 36 séances de 45 minutes réparties sur trois années, pour permettre de vrais apprentissages et réparties en 4 périodes :
- CE1, CE2, CE1 et CP
- Une réunion préparatoire à l'activité en présence des responsables des structures et des CPC EPS référents.
- Les personnels qualifiés mis à disposition pour l'aide aux enseignements sont agréés annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
- L'enseignant encadre seul un groupe.
- Le matériel pédagogique est mis à disposition dans chaque piscine.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- 4 périodes d'enseignement de 7 à 9 séances, permettent aux élèves de construire les compétences attendues dans l'enseignement de la natation à l'école conformément aux programmes et circulaires.

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

- M Philippe Nouaillant (Service des Activités Sportives, Aquatiques et Nautiques)
☎ 05 56 10 27 62
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référent pédagogique Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA PRATIQUE DE L'EPS AU QUOTIDIEN

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Les activités répondent aux programmes de l'Éducation Nationale
- Les activités doivent apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat de la Ville de Bordeaux
- Priorité aux écoles publiques de proximité.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Tous terrains sportifs, gymnases et salles culturelles que la commune pourra mettre à disposition.
- Occupation pendant les périodes scolaires.
- Mise à disposition des installations mais pas du petit matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Enseignement de l'EPS au quotidien.

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référent pédagogique de l'Éducation Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

➤ **L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

La Ville de Bordeaux et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Gironde mettent en œuvre une politique commune d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves de l'école primaire.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle, et de l'enseignement de l'histoire des arts, tout au long de la scolarité de l'élève.

Il se traduit, pour la Ville de Bordeaux, par un accès privilégié aux musées et aux structures culturelles offert à chaque écolier du département, et pour la DSDEN 33 par un dispositif de formation et d'accompagnement pédagogique, avec la participation d'enseignants mis à disposition des structures muséales.

Les actions reposent sur une double expérience sensible : la rencontre d'œuvres et d'artistes par la fréquentation des musées et des structures culturelles de la Ville et une pratique artistique effective dans le quotidien de la classe.

A travers une offre diversifiée et un parcours culturel et artistique cohérent avec les enjeux éducatifs de l'école, chacun pourra ainsi acquérir des connaissances et des repères fondateurs.

Un monument de A à Z Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (ciap)

Public Concerné : Cycles 3

Durée : 1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Descriptif, perspectives, finalités

Autour d'un monument historique bordelais sélectionné conjointement par l'enseignant et l'équipe de médiation du ciap à partir d'une liste, les élèves participent à deux ateliers permettant de combiner travaux sur table et **lecture du bâti** en extérieur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- **Séance préparatoire (hors temps scolaire) :** visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du ciap. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.

- **Atelier 1 (avec la classe) :** prépare la visite sur site (atelier 2) et se déroule dans l'espace pédagogique du ciap. Il prend appui sur différents éléments du parcours permanent (**projections, tables tactiles, maquettes, films et cartes**). Les élèves travaillent sur de l'iconographie et des images ou des documents issus des fonds d'archives patrimoniaux de la Ville qui introduisent le monument sélectionné. L'atelier se partage entre des moments d'autonomie et des travaux conduits par le médiateur (**constructions, collages, dessins, réalisations de maquettes, etc.**)

- **Atelier 2 (avec la classe) :** se déroule sur site, autour du monument sélectionné ; les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils pratiquent la **lecture du bâti** et la **lecture du paysage** à l'aide d'iconographies spécialement adaptées au cycle 3.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité

Présentation du ciap

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès du ciap (Marion Belleville - 05 24 99 60 25) :
(réservation des dates pour le cycle complet)

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Atelier préparé avec l'enseignant et conduit par un médiateur du ciap
- Possibilité d'utiliser le **tableau numérique interactif (TNI)** du ciap, dans l'espace pédagogique
- Dans certains cas, des **paires de jumelles sont fournies** gracieusement par le ciap pendant le temps de l'atelier

• **Tarifs et logistique :**

- tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- des vêtements adaptés sont demandés pour l'atelier sur site et/ou à l'extérieur du ciap
- un déplacement en tram peut être à prévoir pour l'atelier en ville
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier

**Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

- ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer la curiosité, le sens de l'observation et l'esprit critique ;
- permettre la rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres considérées dans un cadre chronologique.

Histoire des arts

- porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;
- présenter ces œuvres en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués), et le cas échéant une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante ;
- situer les élèves parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace. Confrontés à des œuvres diverses, ils découvrent les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ;
- découverte d'un monument selon la proximité géographique ;
- éveiller la curiosité des élèves pour les chefs-d'œuvre ou les activités artistiques de leur ville ou de leur région.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Marion Belleville, Médiatrice, Bordeaux Patrimoine Mondial (ciap)
05.24.99.60.25

mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde :
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, la fabrique urbaine Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (ciap)

Public Concerné : Cycles 3

Durée : 1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Descriptif, perspectives, finalités

Comment se fabrique la ville? Quelles sont ses clefs de lecture? Qu'est-ce qu'un paysage urbain?

Bordeaux est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité pour la qualité de son ensemble urbain. De quoi est-il constitué? Quelles en sont les composantes?

Centré autour du Port de la Lune, cet atelier propose de retracer l'histoire du développement urbain de Bordeaux, de l'Antiquité jusqu'aux grands projets du futur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- **Séance préparatoire (hors temps scolaire) :** visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du ciap. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.

- **Atelier 1 (avec la classe) :** il prépare la visite sur site et se déroule dans l'espace pédagogique du ciap. Il prend appui sur différents éléments du parcours permanent (**projections, tables tactiles, maquettes, films et cartes**). Les élèves travaillent principalement sur des cartes et vues perspectives de Bordeaux (anciennes et récentes) dans une démarche de comparaison des différentes phases du développement urbain. L'atelier se partage entre des moments d'autonomie et des travaux conduits par le médiateur (**réalisations de cartes et de maquettes, collages, dessins, etc.**)

- **Atelier 2 (avec la classe) :** accompagné par le médiateur, il se déroule en ville ; les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils apprennent à lire le paysage urbain, à **déceler les traces du passé** et à **comprendre la ville d'aujourd'hui** avec ses nouveaux aménagements.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité

Présentation du ciap

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès du ciap (Marion Belleville - 05 24 99 60 25) :
(réservation des dates pour le cycle complet)

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais

- Atelier préparé avec l'enseignant et conduit par un médiateur du ciap
- Possibilité d'utiliser le **tableau numérique interactif (TNI)** du ciap, dans l'espace pédagogique
- Dans certains cas, des **paires de jumelles sont fournies** gracieusement par le ciap pendant le temps de l'atelier

• **Tarifs et logistique :**

- tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- des vêtements adaptés sont demandés pour l'atelier sur site et/ou à l'extérieur du ciap
- un déplacement en tram peut être à prévoir pour l'atelier en ville
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier

**Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

- ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer la curiosité, le sens de l'observation et l'esprit critique ;
- permettre la rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres considérées dans un cadre chronologique.

Histoire des arts

- porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;
- présenter ces œuvres en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués), et le cas échéant une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante ;
- situer les élèves parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace. Confrontés à des œuvres diverses, ils découvrent les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ;
- découverte d'un monument selon la proximité géographique ;
- éveiller la curiosité des élèves pour les chefs-d'œuvre ou les activités artistiques de leur ville ou de leur région.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Marion Belleville, Médiatrice, Bordeaux Patrimoine Mondial (ciap)
05.24.99.60.25
mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Habiter Bordeaux de l'Antiquité à nos jours Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (ciap)

Public Concerné : Cycles 3

Durée : 1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Descriptif, perspectives, finalités

Habitat collectif, individuel, ancien ou récent, **il y a plusieurs manières d'habiter une ville**. On compte par exemple plus de 10.000 échoppes à Bordeaux, mais certaines autres formes d'habitation sont moins connues. **Comment habitait-on Bordeaux dans l'Antiquité? Au Moyen-âge ou au XVIIIe siècle? Comment habite-t-on Bordeaux aujourd'hui?** Qu'en sera-t-il demain? Quels sont les matériaux utilisés dans les constructions à travers le temps? Autour d'une sélection de bâtiments représentant plusieurs types d'habitats, les élèves participent à deux ateliers permettant de combiner travaux sur table et lecture du bâti en extérieur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du ciap. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Atelier 1 (avec la classe) : il prépare à la visite sur site et se déroule dans l'espace pédagogique du ciap. Il prend appui sur différents éléments du parcours permanent (**projections, tables tactiles, maquettes, films et cartes**). Les élèves travaillent sur de l'iconographie et des images ou des documents issus des fonds d'archives patrimoniaux de la Ville se rapportant spécifiquement au logement et à l'habitat. L'atelier se partage entre des moments d'autonomie et des travaux conduits par le médiateur (**constructions, collages, dessins, réalisations de maquettes, etc.**)
- Atelier 2 (avec la classe) : il se déroule en ville, au cours d'une visite d'un quartier permettant de resituer chacun des types d'**habitat dans son contexte** (rue, îlot, etc.). Les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils pratiquent la lecture du bâti et la **lecture du paysage** à l'aide d'iconographies spécialement adaptées au cycle 3.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité

Présentation du ciap

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Modalités

IMPÉRATIF : réservation directe auprès du ciap (Marion Belleville - 05 24 99 60 25) :
(réservation des dates pour le cycle complet)

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Atelier préparé avec l'enseignant et conduit par un médiateur du ciap
- Possibilité d'utiliser le **tableau numérique interactif (TNI)** du ciap, dans l'espace pédagogique
- Dans certains cas, des **paires de jumelles sont fournies** gracieusement par le ciap pendant le temps de l'atelier

• **Tarifs et logistique :**

- tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- des vêtements adaptés sont demandés pour l'atelier sur site et/ou à l'extérieur du ciap
- un déplacement en tram peut être à prévoir pour l'atelier en ville
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier

**Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

- ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer la curiosité, le sens de l'observation et l'esprit critique ;
- permettre la rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres considérées dans un cadre chronologique.

Histoire des arts

- porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;
- présenter ces œuvres en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués), et le cas échéant une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante ;
- situer les élèves parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace. Confrontés à des œuvres diverses, ils découvrent les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ;
- découverte d'un monument selon la proximité géographique ;
- éveiller la curiosité des élèves pour les chefs-d'œuvre ou les activités artistiques de leur ville ou de leur région.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Marion Belleville, Médiatrice, Bordeaux Patrimoine Mondial (ciap)
05.24.99.60.25 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux

Public concerné :

- Écoles maternelles et primaires.

Durée :

- 1 h 30 dans le lieu environ.

Modalités :

Visites gratuites en autonomie ou avec médiateur sur rendez-vous.

- Visites les mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.
- Visite avec médiateur, dès 9h ; visite en autonomie dès 11h.
- **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous auprès du Département des Publics. Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
- Préparation pour chaque exposition :
 - des RDV/enseignants gratuits à destination des enseignants sont programmés par le Département des Publics dès le mercredi après-midi suivant le vernissage.
 - un document d'aide à la visite et un document pédagogique d'accompagnement rédigé par l'enseignante mise à disposition du musée sont consultables sur les sites de la Direction des Services Départementaux de l'Inspection Académique de la Gironde (Ecolien) et du CAPC, mais aussi disponibles au **CAPC**.
<http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>
www.capc.bordeaux.fr

Descriptifs, perspectives, finalités :

- Visite patrimoniale / découverte de l'Entrepôt : architecture du bâtiment, son évolution, sa restauration, ses fonctions successives.
- Visite patrimoniale / découverte des œuvres in situ : œuvres intégrées à la collection du musée, présentes de manière permanente dans des lieux choisis par leurs créateurs.
- Visite d'expositions temporaires : découverte de l'œuvre d'un artiste contemporain ou d'une problématique particulière liée à la création contemporaine.
- Emprunt des boîtes/expositions : ensemble du matériel éducatif produit par le **CAPC** musée d'art contemporain. Ce matériel est un outil original de communication et d'exploitation des diverses formes de la création contemporaine. Les boîtes/expositions sont proposées au prêt gratuit sur rendez-vous, hors vacances scolaires.
- Enseignante mise à disposition : Véronique Darmanté est présente au **CAPC** le mardi (9h/12h30 et 13h/16h), le mercredi (10h30/17h) et le jeudi (9h/12h30).

Les buts de ces différentes actions sont :

- rencontre avec une œuvre architecturale et son histoire
- découverte d'un musée
- apprentissage des règles de comportement dans un musée
- rencontre avec la culture et l'art contemporains
- sensibilisation à la démarche d'artistes contemporains ou à une problématique particulière liée à la création contemporaine
- sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des arts visuels

Références aux programmes de l'école primaire : (Voir encart "Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts" / BO n°32- 28 août 2008)

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 1

Observer et décrire des œuvres du patrimoine

→ CYCLE 2

Effectuer une rencontre sensible avec des œuvres pour observer, décrire et comparer

Utiliser un vocabulaire précis pour exprimer des sensations, des émotions, des préférences et des goûts

→ CYCLE 3

Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances

Reconnaître et décrire des œuvres étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique

Référents de l'action, contacts :

- Département des Publics : 05 56 00 81 78
 - Enseignante mise à disposition du musée : Véronique Darmanté, 05 56 00 64 19
v.darmante@mairie-bordeaux.fr
- M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Cas d'école : **Eduquer autrement au patrimoine et à l'architecture** **autour de Cyprien Alfred-Duprat architecte**

Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture **et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

Permet de :

- enrichir la perception du réel, ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer le sens de l'observation, l'esprit critique et une attitude de curiosité pour les productions patrimoniales,
- se nourrir des premiers éléments d'une initiation à l'histoire des arts par une rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres.

Pratiques artistiques et histoire des arts :

Les arts visuels conjuguent pratiques diversifiées et fréquentation d'œuvres de plus en plus complexes et variées (architecture, arts numériques, bande dessinée...). Cet enseignement favorise l'expression et la création, contribue à l'enseignement de l'histoire des arts.

L'histoire des arts prend en compte six grands domaines artistiques considérés dans le temps et dans l'espace, dont les arts de l'espace (architecture, urbanisme), les arts du quotidien (véhicules, mobilier urbain...) et les arts du visuel (dessin, bande dessinée...).

Son enseignement permet de porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence diverses qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain, de découvrir les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ; d'éveiller la curiosité pour les chefs-d'œuvre de leur ville.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur Ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : Découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la Ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis le XVIII^e siècle.
- Acquérir des repères dans les domaines artistiques des « arts de l'espace » et « arts du visuel » à partir de la rencontre avec l'œuvre d'un architecte (Cyprien Alfred-Duprat).
- Utiliser des outils numériques pour s'informer, se documenter, créer (pratique artistique en arts visuels), produire, présenter un travail et communiquer.
- S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis.

Public concerné

Enseignants des classes de **CM** des écoles de Bordeaux.

4 classes (maximum) équipées de TNI.

Priorité aux classes non inscrites dans un autre projet.

Modalités d'organisation

. Formation des enseignants en début d'année scolaire (3h, un mercredi après-midi) : visite des archives et de la Maison Cantonale, suivie d'un temps de travail aux archives municipales.

. Avec chaque classe :

- Visite des Archives municipales avec l'intervention du service éducatif,
- Visite de la Maison Cantonale avec l'intervention d'une médiatrice, guide-conférencière des villes et pays d'art et d'histoire,
- Collaboration de l'animateur de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Bordeaux.
- Accompagnement du projet par le conseiller pédagogique arts visuels référent et, sur demande, du conseiller pédagogique TICE de la circonscription.

Cette action implique de mener un travail avec la classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire.

L'enseignant s'engage à participer au projet dans sa totalité s'il est retenu par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux.

La formation (6h déduites au total) s'inscrit dans le plan de formation annuel (pdf) des enseignants dont la candidature a été retenue après décision de la commission mixte.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

1. Avant les visites : Préparation de sa classe et création d'un horizon d'attente :

- avoir une première approche de la Ville, de ses diverses représentations (photos, plans, etc.),
- avoir pris connaissance des éléments sur le nouveau bâtiment des archives et son historique,
- avoir évoqué l'architecte Cyprien Alfred-Duprat (1876-1933).

2. Pendant les visites, sur sites :

. aux Archives municipales, avec les intervenants

- découvrir les Archives où sont conservées les œuvres de Cyprien Alfred-Duprat,
- découvrir le métier d'archiviste,
- rencontrer des œuvres originales à partir du fonds Cyprien Alfred-Duprat,
- assister à une démonstration d'une numérisation de documents,
- apprendre à observer et décrire un bâtiment.

. à la Maison cantonale à La Bastide (2 heures), avec la médiatrice du patrimoine :

- découvrir une construction de l'architecte Cyprien Alfred-Duprat,
- apprendre à observer et décrire un bâtiment (intérieur / extérieur),
- décrire les fonctionnalités d'un bâtiment public,
- apprendre à observer les détails décoratifs.

3. En classe :

- découvrir et utiliser le corpus C. Alfred-Duprat numérisé (plans et dessins originaux représentant ses réalisations publiques et privées, plusieurs projets pour Bordeaux non réalisés, propositions d'urbanisme pour le réaménagement des circulations et des espaces urbains),
- s'approprier la démarche de création de C. Alfred-Duprat,
- réaliser une production qui rende compte de la rencontre avec l'œuvre singulière de l'architecte bordelais Alfred-Duprat,
- utiliser différentes ressources (corpus C. Alfred-Duprat numérisé, exploitations des visites, recherches, mise en réseau avec les projets d'urbanisme bordelais actuels...),
- s'engager dans un cheminement créatif et des pratiques artistiques en arts visuels (dessin, photographie voire photomontages, aquarelle (aide technique du conseiller pédagogique) et/ou maquettes...) au service du projet spécifique des élèves et de la classe, finalisé par une exposition présentée avec les autres classes participantes*.

4. Tout au long du déroulement du projet :

- échange(s) par courriel avec les personnes ressources des structures culturelles (animateur de l'architecture et du patrimoine, archiviste, conseiller pédagogique arts visuels) : réponses à des demandes particulières et apports éventuels de ressources complémentaires,
- correspondance souhaitable avec les autres classes impliquées.

5. En fin d'année scolaire :

* Valorisation finale des découvertes, des connaissances et des réalisations sous la forme d'une exposition de productions de la classe dans les locaux du Centre d'interprétation de l'architecture du patrimoine (CIAP) de Bordeaux, Place de la Bourse.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Jean-Cyril Lopez, Responsable des actions de médiation et de valorisation aux Archives municipales
jc.lopez@mairie-bordeaux.fr – Tel. : 05.56.10.25.86

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Musée d'Aquitaine

Public Concerné : Maternelle et élémentaire

Durée : de 45 à 120 minutes selon les niveaux et en fonction des projets

Nature des expositions :

Le Musée d'Aquitaine présente l'histoire de Bordeaux et sa région de la préhistoire au XXe siècle.

➤ Les collections permanentes, exposées sur 5000m², sont présentées autour d'un parcours chronologique et thématique qui privilégie, selon les cas, la métropole, le bordelais ou les différents départements de l'Aquitaine.

➤ Pluridisciplinaires, les expositions temporaires s'articulent autour de thématiques archéologiques, historiques et ethnographiques. Le musée d'Aquitaine est également à la fois musée de Civilisation et musée de Société d'où son approche sur des sujets aussi contemporains.

Nature de l'Action culturelle :

Détails du programme des activités à demander au musée

Collections permanentes et expositions temporaires :

- Visite en autonomie
- Visite commentée
- Atelier plastique

Descriptif, perspectives, finalités :

Chaque visite est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture historique, archéologique, ethnographique et artistique, prenant en compte les objectifs suivants :

- Connaître un musée
- Rencontre avec la culture scientifique
- Apprendre à connaître et à comprendre des œuvres
- S'émerveiller
- Construire une première culture commune
- Apprendre à se comporter dans un lieu public patrimonial

Modalités :

Expositions temporaires et permanentes / Visite accompagnée ou en autonomie

➤ **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous. Réservation directe au musée impérative. Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**

- Le Musée se réserve le droit en cas de force majeure de modifier ou d'annuler la réservation,
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais.

➤ Préparation indispensable de chaque visite :

- visite de l'exposition, participation aux formations ou rencontre préalable avec les animateurs indispensables,
- une réunion de présentation à destination des enseignants est programmée le mercredi précédant le vernissage,
- un document d'accompagnement ou de préparation à la visite est à demander auprès de l'enseignant détaché en poste au musée,
- possibilité d'inscription à des formations sur réservations,
- rencontre avec les médiateurs culturels du Musée sur rendez-vous,
- rencontre avec l'enseignant détaché sur rendez-vous.

➤ Tarif et logistique

- Tarif gratuit pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant

- 30 élèves maximum sauf dérogation ou activités particulières,
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de la visite,
- Restauration impossible au sein du musée.

Références aux programmes de l'école primaire

➤ **Histoire**

Cycle 2

Être capable de :

- distinguer le passé récent du passé plus éloigné,
- identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique,
- être curieux des traces du passé et les questionner pour les interpréter avec l'aide du maître.

Cycle 3

Être capable de :

- distinguer les grandes périodes historiques, pouvoir les situer chronologiquement, commencer à connaître pour chacune d'entre elles différentes formes de pouvoir, des groupes sociaux, et quelques productions techniques et artistiques,
- savoir utiliser les connaissances historiques en éducation civique et dans les autres enseignements, en particulier dans le domaine artistique.

Avoir compris et retenu :

- une vingtaine d'événements et leurs dates (voir document d'application),
- le rôle des personnages et des groupes qui apparaissent dans les divers points forts, ainsi que les faits les plus significatifs, et pouvoir les situer dans leur période,
- le vocabulaire spécifique, pouvoir l'utiliser de façon exacte et appropriée.

➤ **Arts visuels**

Cycle 1

- tirer parti des ressources expressives d'un procédé donné,
- reconnaître des images d'origines et de natures différentes,
- identifier les principaux constituants d'un objet plastique,
- établir des rapprochements entre deux objets plastiques,
- dire ce qu'on voit, ce qu'on ressent, ce qu'on pense.

Cycle 2

- décrire et comparer des images en utilisant un vocabulaire approprié,
- établir des relations entre les démarches et procédés repérés dans les œuvres et sa propre production,
- reconnaître et nommer certaines œuvres d'artistes et les mettre en relation les unes par rapport aux autres (voir listes nationale et académique).

Référents de l'action :

➤ Chauveau Philippe
Responsable du service Médiation
culturelle
05-56-01-51-04

➤ Rabau Patrick,
Enseignant mis à disposition du musée
05-56-01-51-02
p.rabau@mairie-bordeaux.fr

➤ M. Ortali Richard,
Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Gironde :
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Permanences enseignant détaché :

- les lundis et mardis toute la journée ainsi que le mercredi matin.

Musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux

Public concerné :

Ecoles primaires: cycles 1, 2, 3, en fonction des parcours proposés

Durée :

- De 45 mn à 1h30

Modalités d'organisation :

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (lundi, mercredi matin, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h30)
- Il est impératif de confirmer la demande de visite en remplissant une fiche de candidature dans l'application COEMEDIA (espace enseignant du site de l'IA 33)
- - Visite accompagnée d'un membre de l'équipe éducative du musée ou de l'enseignant détaché (+ atelier)
Ou
 - Visite en autonomie, menée par l'enseignant
- Préparation indispensable de chaque visite :
 - Une visite gratuite à destination des enseignants est programmée par le service des publics.
 - Une aide à la préparation de visite, le mercredi, de 9h30 à 12h00, sur inscription (*cf. planning annuel envoyé en début d'année*)
 - Un document de présentation est à retirer au préalable au musée, service des publics.
 - Un document pédagogique est rédigé par l'enseignant mis à disposition du musée (consultable sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale <http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>)
 - Il est conseillé de rencontrer l'enseignant mis à disposition pour préparer sa visite.

Descriptif, perspectives, finalités :

Chaque visite est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les objectifs suivants :

- Connaître un musée
 - Apprendre à se comporter dans un musée
 - Se confronter à des œuvres patrimoniales ou contemporaines, apprendre à les connaître, à s'émerveiller
 - Construire une première culture commune
- Visite patrimoniale :
Découverte de la collection permanente : l'architecture extérieure et intérieure, l'art de vivre au XVIIIe et au XIXe siècles, le design au XXe siècle
 - Visite d'expositions temporaires :
Voir programmation consultable en juin sur le site du musée musad@mairie-bordeaux.fr et sur le site de l'Inspection Académique, accès par le portail de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale → Espace pédagogique → Ecolien → les ressources → éducation artistique → partenaires culturels → musées

Références aux programmes de l'école primaire : (Voir encart "Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts" / BO n°32- 28 août 2008)

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

➔ CYCLE 1

Observer et décrire des œuvres du patrimoine.

➔ CYCLE 2

Effectuer une rencontre sensible avec des œuvres pour observer, décrire et comparer.

Utiliser un vocabulaire précis pour exprimer des sensations, des émotions, des préférences et des goûts.

➔ **CYCLE 3**

Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances.
Reconnaître et décrire des œuvres étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique.

Référents de l'action

- | | |
|---|--|
| <p>➤ Caroline FILLON responsable du service des publics
c.fillon@mairie-bordeaux.fr
05 56 10 14 08</p> | <p>➤ Patrick RABAU, enseignant mis à disposition du musée (mercredi après-midi, jeudi toute la journée et vendredi matin)
p.rabau@mairie-bordeaux.fr
05 56 10 14 33</p> <p>➤ M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde :
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr</p> |
|---|--|

Musée des Beaux- Arts de Bordeaux

Public concerné

Tous cycles de l'école primaire

Durée :

- 1h 30 dans les lieux environ

Modalités

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.
- Il est impératif de confirmer la demande de visite en remplissant une fiche de candidature dans l'application COEMEDIA (téléchargeable dans l'espace enseignant du site de la DSDEN 33).

Visite en autonomie ou accompagnée sur la collection permanente :

- Préparation à la visite :
 - un document d'accompagnement pédagogique est disponible au service des publics et en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde : espace pédagogique → écolien → les ressources → éducation artistique → partenaires → musées en Gironde → les musées de la ville de Bordeaux → musée des Beaux-Arts et sur le site MUSBA.
<http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>
<http://www.musba-bordeaux.fr/>
 - des visites de la collection sont programmées plusieurs fois durant l'année scolaire.
 - il est vivement conseillé de rencontrer l'enseignant en service au musée pour préparer sa venue.
 - un petit bloc de croquis intitulé « mon carnet » et des carnets pédagogiques sont distribués à chaque élève.

Visite en autonomie ou accompagnée des expositions temporaires :

- Préparation à la visite :
 - une présentation en direction des enseignants est organisée par le musée.
 - un document de présentation de l'exposition et un carnet de visite pour les élèves sont disponibles en téléchargement ou peuvent être retirés au service des publics.
 - des rendez-vous sont proposés par l'enseignant en service au musée. Il accueille les enseignants afin d'envisager les pistes pédagogiques.
 - Il rédige un dossier d'accompagnement pédagogique qu'il met en ligne sur le site de la DSDEN 33 ou MUSBA:
<http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>
<http://www.musba-bordeaux.fr/>

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Visite de la collection :

- La collection d'œuvres du XVI^e au XX^e siècles est exposée en permanence.
- Des parcours thématiques sont proposés au sein de la collection permanente :

-	<i>découverte du musée : les genres en</i>	-	<i>Parcours en Histoire de l'Art</i>
-	<i>peinture</i>	-	<i>Les oiseaux et les chouettes</i>
-	<i>le paysage</i>	-	<i>Les animaux de la forêt</i>
-	<i>la nature morte</i>	-	<i>Le ciel</i>
-	<i>le portrait</i>	-	<i>Le costume, bijoux et parures</i>
-	<i>Les scènes de genre</i>	-	<i>Égalité/inégalité</i>
-	<i>l'abécédaire des animaux</i>	-	<i>Les monstres</i>
-	<i>La sculpture</i>	-	<i>Architecture des jardins</i>
-	<i>Pierre Lacour</i>	-	<i>L'art moderne et l'art abstrait</i>
-	<i>La peinture d'Histoire</i>	-	<i>La composition</i>
-	<i>La mythologie</i>	-	<i>Le lieu musée</i>
-	<i>La lumière</i>	-	<i>Les peintres bordelais</i>
-	<i>Les arbres</i>	-	<i>Princes et princesses</i>
-	<i>Visite en espagnol</i>		

Ces parcours permettent de découvrir les différentes formes d'expression apparues au cours des siècles et comment le regard sur le monde change à travers les différents sujets traités.

Référents de l'action

Les élèves de l'école B. C. S. A., regardent les œuvres de la collection d'art de l'École régionale de la Gironde. Ils ont pour leur part de se donner des repères historiques tout en questionnant leurs propres pratiques.

Les classes sont à l'adresse de la section de l'École régionale de la Gironde (musee@ac-bordeaux.fr, jl.destruhaut@ac-bordeaux.fr)

Mallettes thématiques :

Ces mallettes sont empruntables ou consultables au service des publics.

- *L'atelier du peintre*
- *Rosa Bonheur et les animaux*
- *Les couleurs*
- *Jeux de la Duchesse d'Angoulême*
- *De l'architecture à la peinture*
- *Le portrait (2 mallettes)*
- *Le paysage*
- *Détails*
- *Regards*
- *Anges*
- *Chaussures*

Mallettes chasse au détail :

Disponibles à l'accueil et utilisables dans les salles

- *Mains*
- *Enfants*
- *Bateaux*
- *Animaux*
- *Bijoux*
- *Architecture*

L'emprunt et l'utilisation de ces mallettes sont gratuits.

➤ **Visite des expositions temporaires :**

- Visites à caractère monographique ou mettant en évidence une période ou un mouvement artistiques. Un carnet de visite conçu à partir du parcours proposé, est remis à chaque élève (visite en autonomie ou accompagnée).

Pour chaque exposition temporaire un parcours adapté aux élèves est proposé. Il leur permet de s'interroger et de s'exprimer sur les aspects visuels et plastiques proposés par les œuvres. La richesse de la programmation permet de prolonger le questionnement d'une visite à l'autre.

Références aux programmes de l'école primaire

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde. (Voir encart "Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts" / BO n°32- 28 août 2008)

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

➔ CYCLE 1

Observer et décrire des œuvres du patrimoine

➔ CYCLE 2

Effectuer une rencontre sensible avec des œuvres pour observer, décrire et comparer

Utiliser un vocabulaire précis pour exprimer des sensations, des émotions, des préférences et des goûts

➔ CYCLE 3

Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances

Reconnaître et décrire des œuvres étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux

En raison des travaux de rénovation du Muséum :

- **Intervention dans les classes : dispositif Muséum chez vous**
- **Expositions temporaires délocalisées dans d'autres structures municipales**

Public concerné : Primaire

Durée

- 1h20 min par classe pour les animations itinérantes
- 1 h à 2 h selon thématique et niveau pour les expositions temporaires délocalisées

Modalités : pour les expositions temporaires et permanentes

- Toute visite se fait sur rendez-vous.
- **Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
- L'animation dans les écoles est conduite par un médiateur scientifique (de l'association Amuséum). Certaines animations sont conduites en demi-groupes. Dans ce cas, un atelier est mené en autonomie par l'enseignant à partir de matériel fourni le temps de la visite.
- Préparation de visite :
 - Une réunion de présentation à destination des enseignants est proposée en début d'année concernant les animations itinérantes, puis éventuellement avant chaque vernissage d'exposition.
 - Un document pédagogique est rédigé conjointement par l'enseignant mis à disposition et par le conservateur du Muséum (consultable sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et remis ou adressé lors de la prise de rendez-vous). Il contient un descriptif détaillé de l'exposition, des pistes pédagogiques et des documents par niveau pour les élèves.
 - Il est conseillé de rencontrer l'enseignant mis à disposition pour préparer toute demande liée à un projet personnel.

Descriptifs, perspectives, finalités

Hors les murs seulement durant le temps de la rénovation du Muséum

- **Expositions et matériel pour ateliers :** malles pédagogiques en location.
 - *rencontre avec la culture scientifique*
 - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
 - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*
- **Intervention dans les classes d'un animateur avec du matériel**
 - *rencontre avec la culture scientifique*
 - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
 - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*

- Intervention dans les classes : 75 € par classe (tarif dégressif pour plusieurs classes sous certaines conditions)
- Visite d'expositions temporaires délocalisées : gratuité en autonomie, 30 € par classe en visite accompagnée par un animateur de l'association Amuséum
- Location de malle pédagogique : 80 € par semaine (enlèvement et restitution de la malle au Muséum à la charge de l'enseignant)

Références aux programmes de l'école primaire

• *Découverte du monde*

Cycle 1

- nommer les principales parties du corps humain et leur fonction, distinguer les cinq sens et leur fonction,
- reconnaître des manifestations de la vie animale et végétale et les relier à de grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion, reproduction
- repérer quelques caractéristiques des milieux,
- connaître et appliquer quelques règles d'hygiène du corps, de l'alimentation

Cycle2

- se repérer dans un environnement proche, s'orienter, se déplacer,
- distinguer le vivant du non vivant en se référant aux manifestations de la vie animale et végétale,
- observer, identifier et décrire quelques caractéristiques du vivant : naissance, croissance et reproduction ; nutrition et régimes alimentaires des animaux
- comprendre quelques caractéristiques du fonctionnement de son corps et quelques règles d'hygiène de vie,
- comprendre les interactions entre les êtres vivants et leur environnement et apprendre à respecter l'environnement
- être curieux des traces du passé,
- utiliser le dessin dans ses diverses fonctions,
- établir des relations entre les éléments d'une collection,

• *Sciences expérimentales et technologie*

Cycle 3

- poser des questions précises et cohérentes à propos d'une situation d'observation ou d'expérience,
- mettre en relation des données, en faire une représentation schématique, confronter observations réalisées et savoirs d'origine documentaire,
- rédiger un compte-rendu,
- utiliser le dessin dans ses différentes fonctions,
- comprendre l'unité et la diversité des fonctions du vivant, avoir une approche de la classification du vivant,
- comprendre les principes élémentaires des fonctions à partir de leur manifestation chez l'homme,
- comprendre le rôle et la place des vivants dans leur environnement : adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu, notions de chaînes et réseaux alimentaires, rôle de l'homme.

Contacts

Service des publics : 05 56 48 29 86

Enseignant mis à disposition du muséum :
Marie-Cécile Perrin
05 24 57 65 30 – Mperrin4@ac-bordeaux.fr

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education
Nationale de la Gironde
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Bibliothèques municipales de la Ville de Bordeaux
(bibliothèque Mériadeck - bibliothèques de quartier- bibliothèque mobile)

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Par ses **collections pluralistes et ses fonds divers**, la bibliothèque accompagne l'école sur de nombreuses missions, notamment pour développer la pratique de **la lecture**, assurer l'accès aux **différentes formes d'expression culturelle**, aux nouveaux supports et aux **technologies documentaires**, pour **former la personne et le citoyen** et développer **une culture humaniste**.

CYCLE 1

S'APPROPRIER LE LANGAGE

Échanger, s'exprimer

« Ils redisent de manière expressive des comptines et interprètent des chants qu'ils ont mémorisés. (...) racontent des histoires inventées, reformulent l'essentiel d'un énoncé entendu. »

Comprendre

« Grâce à la répétition d'histoires ou de contes adaptés à leur âge, classiques et modernes, ils parviennent à comprendre des récits de plus en plus complexes ou longs, et peuvent les raconter à leur tour. »

Progresser vers la maîtrise de la langue française

En manipulant la langue, en écoutant des textes lus, les enfants s'approprient les règles qui régissent la structure de la phrase, ils apprennent l'ordre habituel des mots en français.

DÉCOUVRIR L'ÉCRIT

Découvrir les supports de l'écrit

Les enfants découvrent les usages sociaux de l'écrit en comparant les supports les plus fréquents dans et hors de l'école (affiches, livres, journaux, revues, écrans, enseignes, ...). Ils apprennent à les nommer de manière exacte et en comprennent les fonctions. Ils observent et manipulent des livres, commencent à se repérer dans une page, sur une couverture.

Découvrir la langue écrite

Familiarisation avec le français écrit à travers les textes lus choisis pour la qualité de leur langue et la manière remarquable dont ils illustrent les genres littéraires auxquels ils appartiennent (contes, légendes, fables, poèmes, récits de littérature enfantine).

Rencontre avec des œuvres du patrimoine littéraire.

Contribuer à l'écriture de textes

Aborder le principe alphabétique

Fréquentation d'imagiers, d'abécédaires.

PERCEVOIR, SENTIR, IMAGINER, CRÉER

La voix et l'écoute : le répertoire de comptines et de chansons est issu de la tradition orale enfantine et comporte des auteurs contemporains, il s'enrichit chaque année.

CYCLE 2

La lecture de textes du patrimoine et d'œuvres destinés aux jeunes enfants, dont la poésie, permet d'accéder à une première culture littéraire.

La bibliothèque est aussi un lieu-ressource pour la découverte des langues vivantes et le développement d'une culture humaniste :

- découvrir quelques éléments culturels d'un autre pays ;
- distinguer certaines grandes catégories de la création artistique (musique, danse, théâtre, cinéma, dessin, peinture, sculpture) ;
- reconnaître des œuvres visuelles ou musicales préalablement étudiées ;
- fournir une définition très simple de différents métiers artistiques (compositeur, réalisateur, comédien, musicien, danseur).

CYCLE 3

Donner à chaque élève un répertoire de références appropriées à son âge, puisées dans le patrimoine et dans la littérature de jeunesse d'hier et d'aujourd'hui ; il participe ainsi à la constitution d'une culture littéraire commune. Développer chez l'élève le plaisir de lire.

Les élèves rendent compte de leur lecture, expriment leurs réactions ou leurs points de vue et échangent entre eux sur ces sujets.

CULTURE HUMANISTE

La culture humaniste ouvre l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts.

Avec la fréquentation des œuvres littéraires, elle contribue donc à la formation de la personne et du citoyen.

Histoire

Les Temps modernes

Le temps des Découvertes ; *Gutenberg* ; *François Ier*

La Révolution française et le XIX^{ème} siècle

La France dans une Europe en expansion industrielle et urbaine : le temps du travail en usine, des progrès techniques,

PRATIQUES ARTISTIQUES ET HISTOIRE DES ARTS

La sensibilité artistique et les capacités d'expression des élèves sont développées par les pratiques artistiques, mais également par la rencontre et l'étude d'œuvres diversifiées relevant des différentes composantes esthétiques, temporelles et géographiques de l'histoire des arts.

L'histoire des arts porte à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;

- les arts du langage : littérature, poésie ;
- les arts du son : musique, chanson ;
- les arts du spectacle vivant : théâtre, chorégraphie, cirque ;
- les arts visuels : arts plastiques, cinéma, photographie, design, arts numériques.

TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La culture numérique impose l'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'internet.

- s'informer, se documenter ;
- communiquer, échanger.

Durée, modalités d'organisation

1/ Pour les actions de type 1 : accueil des classes
Inscription auprès des bibliothèques candidature via Coemedia.

2/ Pour les actions de type 2 : comité de lecture, rencontres d'auteurs ou d'illustrateurs, actions spécifiques :
a/ prise de contact et inscription auprès des bibliothèques en réponse à l'offre proposée,
b/ candidature obligatoire via Coemedia : fiche pédagogique à compléter selon le type d'activité,
c/ validation par le référent DSDEN,
d/ mise en œuvre après validation de la candidature via Coemedia et selon les disponibilités de la structure d'accueil.

2/ Pour le parcours Histoire du livre : inscription directement auprès du service Actions éducatives (Pauline Mingaud), 3 classes maximum par an.

Lieux :

- Bibliothèque Mériadeck.
- Secteur nord : Grand Parc, Bacalan, Bordeaux Lac et Jardin Public.
- Secteur sud : La Bastide, Capucins/Saint-Michel et Flora Tristan.
- Secteur ouest : Jean de la Ville de Mirmont, Tauzin et Bibliothèque mobile.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

La Bibliothèque est chargée de favoriser l'accès du public le plus large à l'écrit, à l'image, au son et à la documentation numérique. Elle participe ainsi au loisir, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation et à la culture de tous, en respectant la diversité des goûts et des choix.

- Trois objectifs :
 - o Se construire une culture littéraire.
 - o Donner le goût de lire.
 - o Eveiller et élargir la curiosité intellectuelle des enfants aux domaines culturels les plus variés.

- **Toutes les activités menées en partenariat avec les bibliothèques de la Mairie de Bordeaux sont gratuites.**

Elles restent sous la responsabilité pédagogique des enseignants, dans le cadre d'un projet de classe ou d'école, en conformité avec les programmes de l'école primaire.

- Différentes offres possibles selon les bibliothèques :

→ **Actions de type 1**

- o Accueil de classes pour des visites ponctuelles et/ou régulières dans le cadre d'un projet de classe ou d'école :
 - Visite découverte de la structure,
 - Visite orientée autour d'un projet,
 - Lectures, heure du conte, présentations de livres, projections de films ...
 - Prêts de documents.

→ **Actions de type 2**

- o Comités de lecture.
- o Rencontres avec des auteurs ou des illustrateurs (sous condition de préparation des élèves à la rencontre et de présence de fiche pédagogique).
- o Actions spécifiques proposées dans le cadre d'événements régionaux, départementaux ou nationaux (Printemps des poètes, Salon du livre...) ou de projets RRS ou RAR.

Action de type 3 : Parcours Histoire du livre (cycle 3)

Sensibilisation au patrimoine écrit pour des classes de CM1 et CM2, en rapport avec l'enseignement d'histoire (CM1 : l'invention de Gutenberg, les temps modernes / CM2 : XIXème siècle, progrès scientifiques et techniques), en partenariat avec le Musée de l'Imprimerie.

Deux séances :

- 1h au musée de l'imprimerie (découverte des techniques d'impression et de leur évolution ; impression d'un texte)
- 1h en bibliothèque : Patrimoine d'hier (Evolution des techniques du livre, histoire du dépôt légal, présentation d'un corpus de documents anciens) et Patrimoine de demain (Problématiques de conservation : pourquoi et comment conserver des documents pour le futur)

- Des prêts de livres, de séries et de mallettes thématiques sont proposés aux enseignants.
- La fréquentation des bibliothèques, les prêts impliquent le respect du règlement intérieur de la bibliothèque, notamment en cas de remplacement d'ouvrages égarés ou détériorés.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Bibliothèque municipale : Christiane Dupont 05 56 10 30 32 et Pauline Mingaud 05 56 10 29 63
- Mériadeck : Noëlle Biancolin 05 56 10 30 34
- Secteur nord : Nathalie Landrit 05 56 50 97 95
- Secteur ouest : Albane Léonard 05 56 96 78 91
- Secteur sud : Isabelle Juin : 05 56 86 15 28

Référents pédagogiques Education Nationale

- IEN de Bordeaux
- Conseillers Pédagogiques de Circonscription :

« Bordeaux, tout un monde ! » Du patrimoine bordelais au patrimoine mondial

Références au Socle commun et aux programmes de l'école élémentaire

Culture humaniste (Pilier 5)

La culture humaniste permet d'enrichir la perception du réel, d'avoir des repères historiques, de partager une culture européenne et mondiale. Elle a pour but de cultiver une attitude de curiosité pour les productions patrimoniales françaises et étrangères.

Compétences attendues en fin de CM2

- Identifier les principales périodes de l'histoire étudiée, mémoriser quelques repères chronologiques pour les situer les uns par rapport aux autres en connaissant une ou deux de leurs caractéristiques majeures ;
- Connaître quelques éléments culturels d'un autre pays ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie.

Dominantes artistiques ou culturelles :

Arts de l'espace, arts du visuel, arts du son, arts du quotidien, arts du spectacle vivant

Objectifs principaux de l'action :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux.
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur Ville.
- Sensibiliser à la conservation du patrimoine architectural local.
- Eduquer au regard : Découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la Ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis le XVIII^e siècle.
- Utiliser des outils numériques pour s'informer, se documenter, créer (pratique artistique en arts visuels), produire, présenter un travail et communiquer
- S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis

Objectifs spécifiques en fonction des parcours :

- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles ou musicales
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques
- Repérer des éléments musicaux caractéristiques simples et les réinvestir dans des activités de pratique musicale (jeux vocaux, chant, jeux instrumentaux...)

Public concerné

Classes de Cycle 3 des écoles de Bordeaux - 6 classes maximum.
Priorité aux classes en RRS et aux classes non inscrites sur un autre projet.

Descriptif de l'action - Modalités d'organisation

Cette action a pour vocation de permettre aux classes engagées de construire un parcours culturel autour du patrimoine de Bordeaux avec une ouverture sur le patrimoine mondial.

Chaque classe engagera un travail sur 1 parcours choisi.

Chaque parcours met en lien : - un site bordelais

- une structure culturelle de la ville
- la découverte virtuelle d'un lieu international notoire
- le cas échéant, d'autres pistes d'ouverture culturelle (rencontre avec un artiste ou un artisan, lien avec des œuvres d'art...)

Formation et accompagnement : une réunion d'information et un accompagnement personnalisé seront

assurés par les CPD Arts Visuels et Education Musicale.

La formation s'inscrit dans le plan d'animations pédagogiques des enseignants dont la candidature a été retenue après décision de la commission mixte (3h décomptées).

Cette action implique de travailler avec la classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire. L'enseignant s'engage à participer au projet s'il est retenu par la commission mixte.

Dans la mesure du possible :

- Le Centre des Classes Citadines (CCC) assurera l'accompagnement des classes au côté des enseignants, lors de visites dans la Ville.
- Du matériel audio et/ou vidéo (caméscope, appareil photo...) sera mis à disposition des enseignants par la Mairie et/ou les équipes de circonscription.
- La Ville de Bordeaux favorisera la rencontre des classes avec des intervenants spécialisés, personnels municipaux ou autres (sous réserve de disponibilité), et pourra apporter une aide logistique.

Valorisation :

Temps de rencontre entre classes participantes valorisant leurs travaux respectifs (diaporama, affichages...)

Exemples de parcours

Site	Quais de Bordeaux (du pont Chaban-Delmas au Pont de Pierre, en tramway)
Structure culturelle	Entrepôt Lainé (ancien entrepôt des denrées coloniales)- CAPC
Lieu international	(à titre d'exemple) Quais de la Tamise à Londres...
Autres pistes (à titre indicatif)	
Mise en réseau avec des œuvres ("Vue des quais de Bordeaux", tableau de Pierre Lacour au Musée des Bx-arts...); Rencontre avec un fontainier ou un urbaniste	

Site	Jardin botanique (rive droite) + jardin public
Structure culturelle	Salles d'exposition du Caillou du Jardin botanique
Lieu international	(à titre d'exemple) Jardins de l'Alhambra de Grenade...
Autres pistes (à titre indicatif)	
Rencontre avec un jardinier de la ville; Mise en réseau avec les jardins mythiques (Jardins suspendus de Babylone, jardin des Hespérides, jardin d'Eden...); Visites annexes (jardin médiéval de Sallebruneau (33), mur végétal du square Vinet à Bordeaux...)	

Autres sites qui peuvent faire l'objet d'un parcours (à titre indicatif)

Place de la Bourse / Musée des douanes, Place Sainte Croix / Conservatoire J.Thibault ou TNBA, Place Pey-Berland / Musée d'Aquitaine, Base Sous-marine / FRAC, Palais Gallien / Musée d'Aquitaine.

Référent à la Mairie de Bordeaux

Virginie Bache-Gabrielsen, Chargée de missions actions éducatives et vie étudiante :
v.bache-gabrielsen@mairie-bordeaux.fr ☎ 05 56 10 27 03

Référent pédagogique Education nationale et Coordinateur de la proposition

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

➤ EDUCATION AU NUMERIQUE

Le travail de la Ville de Bordeaux et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde s'inscrit dans le cadre de la politique globale « Bordeaux cité digitale ». Le plan « e-Education » et le schéma directeur des équipements informatiques dotent les écoles d'un ensemble cohérent d'outils numériques. Ces outils permettent un enseignement concourant à la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, tout en se mettant au service des apprentissages des élèves.

La complémentarité entre les équipements financés par la Mairie et le dispositif de formation et d'accompagnement de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale offre aux enseignants et aux élèves la garantie de pouvoir enseigner et apprendre. Ces actions participent aussi à l'éducation citoyenne des élèves, dans un usage raisonné des nouvelles technologies.

Référent pédagogique à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale : M. Segouin Inspecteur de l'Education Nationale.

➤ ANNEXES

**DOCUMENT-CADRE
POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA
NATATION
A L'ECOLE PRIMAIRE**

SOMMAIRE

Objet du document-cadre	83
Objectifs et programmes de l'école.....	83
Objectifs de l'activité	83
Programmes de l'école	83
Conditions générales d'organisation des enseignements.....	84
Encadrement pédagogique	84
Professionnels qualifiés et agréés	84
Intervenants bénévoles agréés et non qualifiés.....	84
Accompagnateurs non agréés (ne comptent pas dans le taux d'encadrement)	85
Normes d'encadrement à respecter.....	85
Surveillance des bassins	85
Conditions matérielles d'accueil	85
Rôles respectifs des enseignants et des intervenants extérieurs.....	86
Conditions de concertation entre les différents partenaires.....	86
Annexes.....	87
Conditions de mise en œuvre spécifiques aux piscines de Bordeaux.....	88
Descriptif des structures	88
Classes concernées	89
Apprentissages.....	89
Organisation des espaces	89
Matériel éducatif mis à disposition	90
Conditions effectives d'encadrement.....	90
Rôle des AVS	90
Dispositifs prévus pour les élèves « dispensés »	90
Informations et concertations	91
Conditions d'accueil des formations des enseignants	91
Modalité de passage du test « activités nautiques ».....	91
Conditions d'accueil de stagiaires BE, BP, DE,	91
Textes officiels de référence pour ce document-cadre.....	92
ANNEXE 4	93
Demande d'agrément d'un intervenant qualifié pour la natation	93
Demande d'autorisation pour l'accueil d'un stagiaire en formation BEESAN, BPJEPS.....	95

Il est convenu ce qui suit :

OBJET DU DOCUMENT-CADRE

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des piscines de la ville de Bordeaux pour l'accueil des écoles primaires.

OBJECTIFS ET PROGRAMMES DE L'ECOLE

Objectifs de l'activité circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011

"Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs."

Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 2
Se déplacer sur une quinzaine de mètres.
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.

Programmes de l'école

B.O.E.N. n°3 HS du 19 Juin 2008

Programme de l'école maternelle (petite section, moyenne section, grande section)

L'enfant découvre les possibilités de son corps...en toute sécurité tout en acceptant de prendre des risques mesurés, ...

... les enfants développent leurs capacités motrices dans des déplacements (... nager), des équilibres, ..."

Programme du CP, du CE1

« Réaliser une performance »

- Natation : se déplacer sur une quinzaine de mètres.

« Adapter ses déplacements à différents types d'environnement »

- Activités aquatiques et nautiques : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter."

Programme du CE2, du CM1 et du CM2

« Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps) »

- Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.

« Adapter ses déplacements à différents types d'environnement »

- Activités aquatiques et nautiques : plonger, s'immerger, se déplacer."

circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011

“ À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1.

*Pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y a lieu de **prévoir une trentaine de séances**, réparties en deux ou trois cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter **un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3**, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. Une évaluation organisée avant la fin du cycle permet d'organiser pour les élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.*

*La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, **une séance hebdomadaire** est un seuil au-dessous duquel on ne peut descendre. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de **30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.** ”*

Encadrement pédagogique

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant dans le cadre de l'organisation du service de l'école. Celui-ci conduit la leçon dans le cadre d'un projet pédagogique établi avec l'appui des équipes de circonscription.

L'encadrement pédagogique est également assuré par des :

Professionnels qualifiés et agréés

“ assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique. »

Au début de chaque année scolaire, une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément de tous les personnels intervenants, professionnels titulaires des qualifications requises ou éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, est transmise par le représentant de la collectivité territoriale à l'inspection académique.

REMARQUE : l'agrément doit être sollicité préalablement à tout début d'activité (au moins 1 mois avant) et n'est valable que pour une année scolaire et sur une même structure ; la demande d'agrément est donc à renouveler annuellement.

Intervenants bénévoles agréés et non qualifiés

Lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant en charge un groupe d'élèves, ils peuvent selon le cas :

- *assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;*
- *prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.*

Ils « [...] sont également soumis à un agrément préalable, délivré par l'inspecteur d'académie- directeur des services départementaux de l'éducation nationale »

Accompagnateurs non agréés (ne comptent pas dans le taux d'encadrement)

Ils peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilettes et douche).

Ils n'accompagnent pas les élèves dans l'eau.

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, [...] Ils ne sont pas [...] soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

Normes d'encadrement à respecter

L'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :

*- **à l'école élémentaire** : l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole ;*

*- **à l'école maternelle** : l'enseignant et deux adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles.*

*Un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe-classe comporte des **élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves.***

*Dans le cas d'une classe comprenant **des élèves de maternelle et d'élémentaire**, les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent. Néanmoins, quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole.*

*Pour **les classes à faibles effectifs**, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe pouvant être pris en charge par les enseignants. Lorsque cette organisation ne peut être mise en place, le taux d'encadrement pourra être fixé localement par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.*

Surveillance des bassins

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages, telle que définie par le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) prévu par l'article D. 322-16 du code du Sport. Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur conformément à l'article D. 322-13 du code du Sport Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement.

*Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. **Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.***

CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL

“ Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement.

Qu'il y ait ou non ouverture concomitante du bassin à différents publics scolaires ou non scolaires, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité des élèves et des impératifs d'enseignement. Les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux. “

ROLES RESPECTIFS DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS

Les rôles respectifs des enseignants et des intervenants sont rappelés par la circulaire : ...

Le maître assure de façon permanente, par sa présence et son action sur le bord du bassin, la responsabilité pédagogique de l'organisation et la mise en œuvre de l'activité. Il participe effectivement à l'encadrement et à l'enseignement de la natation suivant les conditions précisées par le projet pédagogique.

La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant :

Les enseignants doivent :

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;
- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

Les professionnels qualifiés et agréés chargés d'enseignement doivent :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

Les personnels chargés de la surveillance doivent :

- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène ;
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

Les intervenants bénévoles (le cas échéant), lorsqu'ils prennent en charge un groupe, doivent :

- assurer la surveillance des élèves du groupe qui leur est confié ;
- animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant ;
- alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté.

CONDITIONS DE CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS PARTENAIRES

" ... L'enseignement de la natation scolaire est organisé suivant des modalités conformes à la présente convention, à l'agrément des intervenants ...

Chaque année, une réunion de concertation rassemble les représentants de l'établissement de bains et ceux de l'Éducation nationale pour définir les modalités d'accueil des classes concernées pour l'année à venir.

ANNEXES

ANNEXE 1

Projet pour la structure

ANNEXE 2

Textes officiels se rapportant à ce document-cadre

ANNEXE 3

Intervenants extérieurs bénévoles : texte règlementaire et formulaire

ANNEXE 4

Demande d'agrément pour la Natation à l'école élémentaire et maternelle.

ANNEXE 5

Formulaire d'autorisation pour un stagiaire BEESAN, BPJEPS

Conditions de mise en œuvre spécifiques aux piscines de Bordeaux

Descriptif des structures**Piscine Judaique Jean Boiteux**

Bassin de 50m

50mx21m

Bassin de 25m

25m X 15 m

profondeur entre 2m et 5 m

superficie 375 m²

Bassin ludique

12,5 m x 12,5 m

profondeur 0,80m à 1,20m

superficie 156,25

Pataugeoire

Toboggan

Piscine Grand-Parc

Grand bassin

25m x 21m

profondeur entre 2m et 2,60 m

superficie 525 m²

Petit bassin, en particulier une zone de

3 couloirs soit 7,5m X 15m

profondeur 0,80m à 1,20m

superficie > 112,50 m²**Piscine Tissot****Bassin sportif**

25m x 15m

Profondeur entre 2m

Superficie 375 m²**Bassin ludique**

Profondeur 0,80m à 1,20m

Superficie 156 m²**Pataugeoire**

Profondeur : 0,3 m

Superficie : 45 m²**Réception toboggan**

Profondeur 1, 20 m

Superficie 24 m²**Spa**

Profondeur : 0, 80m

Superficie : 12 m²

Les enseignants sont informés du POSS lors de la réunion de début d'année.

Classes concernées

Périodes de 7 à 9 semaines, les séances auront une durée effective de 45 minutes.

P1	CE1 et les CP/CE1 qui n'auraient pas suivi la 1° U.A., et dans la mesure du possible les CE1/CE2
P2	CE2 et les CE1/CE2 qui n'auraient pas suivi la 2° U.A., et dans la mesure du possible les CE2/CM1
P3	CE1 suite de P1
P4	CP et les classes de CP/CE1 dans la mesure du possible

Les CLIS seront également accueillies selon des modalités définies après concertation entre l'enseignant, le CPC/EPS et le Service des Sports Aquatiques et Nautiques (SSAN) de la Mairie de Bordeaux. Ils seront intégrés à un groupe classe ou bien pourront constituer un groupe spécifique.

Apprentissages

Les contenus d'enseignement sont conçus sous l'autorité des conseillers pédagogiques avec les enseignants, les responsables des piscines et leurs équipes.

Ils sont mis à disposition sur le site pédagogique de la DASEN DSDEN accessible seulement aux enseignants de Bordeaux et aux services de la mairie.

L'évaluation est commune aux enseignants et aux intervenants agréés. Elle est conduite par l'ensemble de ces intervenants.

Une évaluation initiale permettra de constituer des groupes de niveau.

L'évaluation continue permet de faire évoluer les groupes en fonction des compétences atteintes par les élèves.

Une évaluation sommative permet de mesurer les progrès réalisés.

Les chefs de bassin inscrivent ces résultats dans un tableau récapitulatif qui sera transmis aux circonscriptions Éducation Nationale pour diffusion aux enseignants.

Organisation des espaces

Le partage avec les classes du second degré est possible dans les conditions réglementaires.

La présence du public dans l'eau n'est pas autorisée pendant les séances scolaires.

Plan des espaces : (voir documents pédagogiques en ligne).

Rotations des groupes : ils se réalisent sous la responsabilité des enseignants et du chef de bassin responsable de l'organisation de la natation scolaire.

Vestiaires : on évitera la présence du public simultanément à celle des classes.

Matériel éducatif mis à disposition

Matériels et aménagements

Le matériel éducatif est mis à la disposition des classes.

Les bassins sont aménagés en fonction de l'organisation pédagogique définie en concertation, selon les besoins (voir documents pédagogiques en ligne).

Conditions effectives d'encadrement

En plus de l'enseignant de la classe, l'encadrement des élèves est assuré par des professionnels mis à disposition par la collectivité.

Ces intervenants solliciteront annuellement, avant le démarrage de l'activité, un agrément du DASEN-DSDEN de la Gironde leur permettant de participer à l'enseignement.

Les intervenants bénévoles ne sont pas autorisés.

La présence d'un parent par classe (ou d'un parent pour deux classes de la même école) est autorisée pour le bon déroulement de l'activité (accompagnement, vestiaires ...). Pour des raisons de sécurité, en fonction de la configuration des lieux et en concertation avec le ou les enseignant(s) concerné(s), un accompagnateur par école sera admis sur le bord du bassin pour des tâches d'aide à la vie collective (passage aux toilettes, par exemple). Il devra se tenir assis en retrait sur les bancs ou gradins à proximité et s'abstenir de toute intervention dans le dispositif d'enseignement.

Chaque classe est encadrée par l'enseignant et au moins un personnel agréé pour les tâches d'enseignement (1) mis à disposition par la Mairie de Bordeaux. Afin de permettre le suivi des apprentissages des élèves et de favoriser l'implication des enseignants on recherchera la stabilité de l'équipe d'encadrement.

Les élèves de chaque classe seront partagés en groupes (hétérogènes ou de niveau) et encadrés exclusivement par le maître de la classe (ou de l'école dans le cadre d'un échange de service) et le ou les intervenants agréés, pour la durée de l'Unité d'Apprentissage (hors problème d'absence ponctuelle). Chaque adulte référent dispose d'un document de suivi où figure la liste des élèves de son groupe. L'effectif des classes est annoncé en début de séance.

Dans le cadre du POSS, la surveillance des bassins est assurée par un personnel qualifié uniquement affecté à cette tâche. La surveillance des groupes peut être modifiée en fonction de l'organisation pédagogique.

Rôle des AVS

Les AVS (assistants de vie scolaire) accompagnent l'élève handicapé dont il est chargé ; il l'aide à réaliser les consignes du maître. L'AVS ne conduit pas de tâche d'enseignement. Il ne peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement.

Dispositifs prévus pour les élèves « dispensés »

Sauf cas exceptionnel, la classe entière est concernée par l'activité.

Les parents d'un enfant dispensé doivent informer l'enseignant. Celui-ci informera le chef de bassin pour toute adaptation du dispositif.

Un élève dispensé, temporairement ou pour la durée de l'U.A. reste à l'école.

Informations et concertations

Le suivi de la mise en œuvre est permanent, il est assuré par une relation fonctionnelle entre le SSAN et les conseillers pédagogiques.

Une réunion annuelle DSDEN-SSAN permet de faire le bilan du fonctionnement de l'activité et des apprentissages des élèves aux trois niveaux (CP/CE1/CE2).

Dans la mesure du possible, une réunion de l'équipe pédagogique de la piscine avec les services de la DASEN-DSDEN permettra d'affiner l'ensemble du projet.

Chaque année le SSAN informe les écoles par courrier d'une réunion d'information sur les conditions du déroulement de l'activité ainsi que de l'attribution des créneaux.

Pour les CP, dans la mesure du possible, une visite des intervenants agréés dans les classes permettra de présenter la structure et les activités.

Conditions d'accueil des formations des enseignants

La ville de Bordeaux mettra à disposition les moyens nécessaires à la formation des enseignants.

Modalité de passage du test « activités nautiques »

Au cours du cycle, tous les élèves de CE2 passeront le test des activités nautiques.

Les élèves de CM1 ou CM2 qui bénéficieront de séances de voile, et qui n'ont pas validé le test des activités nautiques seront accueillis dans les créneaux définis par le SSAN.

Conditions d'accueil de stagiaires BE, BP, DE, ...

Dans le cadre de leur formation en centre, les stagiaires pourront intervenir, auprès des élèves des classes de l'enseignement public dans les conditions suivantes :

1. les stagiaires ne pourront être encadrés que par des formateurs tuteurs qualifiés et agréés ;
2. on acceptera l'accueil d'au maximum 2 stagiaires par tuteur, en sa présence effective et sur le même groupe que lui (pas de tuteur cadre C) ;
3. les stagiaires ne compteront pas dans le taux d'encadrement ;
4. l'intervention se réalisera dans le respect du projet pédagogique de la piscine précisé dans la convention et en collaboration avec le CPC.
5. l'intervention s'effectuera sur les mêmes classes en recherchant une continuité de présence sur la durée de leur stage.

ANNEXE 2

Textes officiels de référence pour ce document-cadre

1. *B.O. N°3 HS du 19 JUIN 2008*
“ Programmes d'enseignement de l'école primaire ”
2. Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011
“Natation : Enseignement dans les premier et second degrés”
3. Décret n° 2003-484 du 6 juin 2003
fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
4. Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation
5. Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999
“Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ”
6. Arrêté du 16 juin 1998
relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.
7. Lettre ministérielle du 27 février 1998 ref DESCO/CM/YT/PG/98-007
Référentiel de compétences IEB
8. Note de service n° 94-116 du 9 mars 1994
“Sécurité des élèves - Pratique des activités physiques scolaires ”
9. Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992
“ Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires”
10. Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984
relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives



DSDEN 33 de la Gironde
DEAP-BAEP

Année scolaire
2014-2015

Demande d'agrément d'un intervenant qualifié pour la natation

A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE
A renseigner par l'intervenant et son employeur

(Document à établir en 3 exemplaires et à transmettre à l'Inspecteur de d'Éducation Nationale concerné)

EMPLOYEUR :
PISCINE de :

*Toutes les rubriques
doivent être renseignées*

Conformément aux modalités des circulaires :

N° 87-124 du 27 Avril 1987 (BOEN n° 18 du 17 mai 1987)

N° 92-196 du 3 Juillet 1992 (BOEN n° 29 du 26 Juillet 1992)

Conformément aux dispositions de la convention passée entre l'employeur et l'autorité Académique, le responsable M..... sollicite l'agrément de Monsieur le DASEN, Directeur des Services Départementaux, pour les **M.N.S., BEESAN, BPJEPS**, participant à l'enseignement de la natation.

A, le

Signature de l'employeur
et cachet de l'organisme,

*** Joindre une photocopie de la carte professionnelle et du Certificat de Révision en cours de validité.**

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date et signature

Transmettre à La DSDEN 33 DAEP-BAEP - 30, Cours de Luze - B.P. 919 - 33060 BORDEAUX CEDEX

DECISION DU DASEN

Date et signature

INTERVENANTS QUALIFIES

Renseigner les 3 cadres avec précision

CADRE 1 : ETAT-CIVIL	
NOM.....	Prénoms.....
Né(e) le.....	à.....

CADRE 2 : QUALIFICATIONS	
Titulaire d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>(préciser ci-après et joindre les copies de diplômes)</i>	
<input type="checkbox"/> Diplôme d'état de MNS:	n°..... délivré le..... par.....
<input type="checkbox"/> Brevet d'état d'éducateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN)	n°..... délivré le..... par.....
<input type="checkbox"/> BPJEPS option natation	n°..... délivré le..... par.....
<input type="checkbox"/> Certificat de révision (le dernier en date)	délivré le..... par.....

CADRE 3 : STATUT	
Rémunéré par une collectivité territoriale : Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date de titularisation :	
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire territorial <u>titulaire filière sportive</u> cadre A ou B	
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire territorial <u>titulaire filière sportive</u> cadre C	
<input type="checkbox"/> Autre intervenant rémunéré par une collectivité territoriale <i>(préciser et joindre le contrat de travail) :</i>	

En tant qu'intervenant extérieur, j'inscrirai mon action dans le cadre de la réglementation de l'Éducation Nationale : programmes officiels, textes définissant les conditions de participation d'intervenants extérieurs dans les activités d'enseignement (circulaires 92-196 du 3 juillet-1992 et 2011-090 du 7 juillet 2011), qui se décline dans la convention de la piscine dans laquelle j'interviens.

Signature de l'intervenant

ANNEXE 5
Demande d'autorisation pour l'accueil d'un
stagiaire en formation BEESAN, BPJEPS

A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE
A renseigner par le responsable de formation
et les stagiaires



DSDEN 33 de la Gironde
DEAP-BAEP

Année scolaire
2014-2015

(Document à établir en 3 exemplaires et à transmettre à l'Inspecteur de d'Éducation Nationale concerné)

EMPLOYEUR :

PISCINE de :

*Toutes les rubriques
doivent être renseignées*

Conformément aux modalités des circulaires :

N° 87-124 du 27 Avril 1987 (BOEN n° 18 du 17 mai 1987)

N° 92-196 du 3 Juillet 1992 (BOEN n° 29 du 26 Juillet 1992)

Conformément aux dispositions de la convention passée entre l'employeur et l'autorité Académique, le responsable M..... sollicite l'agrément de Monsieur le DASEN, Directeur des Services Départementaux, pour les M.N.S. participant à l'enseignement de la natation.

A, le

Signature du responsable de formation
et cachet de l'organisme,

*** Joindre une photocopie de la carte professionnelle et du Certificat de Révision en cours de validité.**

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Date et signature

Transmettre à l'La DSDEN 33 DEPEC-BAEP (ex DIVE) - 30, Cours de Luze - B.P. 919 - 33060 BORDEAUX CEDEX

DECISION DU DASEN
Date et signature

BPJEPS (option) STAGIAIRES

NOM.....	Prénoms.....	
Né(e) le.....	à.....	
Attestation d'exigences minimales préalables à la mise en sécurité pédagogique (EMPMSP) validée par l'organisme de formation		OUI NON
Dénomination de la structure de formation (Creps, CFA, ...)		

Stagiaire (option) en formation dans le temps scolaire
sous la responsabilité et en présence effective d'un tuteur agréé

Nom du / des tuteur/s :

Structure d'accueil :

En tant qu'intervenant extérieur, j'inscrirai mon action dans le cadre de la réglementation de l'Éducation Nationale : programmes officiels, textes définissant les conditions de participation d'intervenants extérieurs dans les activités d'enseignement (circulaires 92-196 du 03-07-1992 et circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011), qui se décline dans la convention de la structure dans laquelle j'interviens.

Signature du stagiaire

BPJEPS (option) STAGIAIRES

NOM.....	Prénoms.....	
Né(e) le.....	à.....	
Attestation d'exigences minimales préalables à la mise en sécurité pédagogique (EMPMSP) validée par l'organisme de formation		OUI NON
Dénomination de la structure de formation (Creps, CFA, ...)		

Stagiaire (option) en formation dans le temps scolaire
sous la responsabilité et en présence effective d'un tuteur agréé

Nom du / des tuteur/s :

Structure d'accueil :

En tant qu'intervenant extérieur, j'inscrirai mon action dans le cadre de la réglementation de l'Éducation Nationale : programmes officiels, textes définissant les conditions de participation d'intervenants extérieurs dans les activités d'enseignement (circulaires 92-196 du 03-07-1992 et *circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011*), qui se décline dans la convention de la structure dans laquelle j'interviens.

Signature du stagiaire

D-2015/415

Attribution d'aides en faveur de l'Enfance. Avenant aux conventions 2015. Adoption. Autorisation. Signature.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 15 décembre 2014, n° D-2014/687, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de l'Enfance.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2015 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, n° D-2015/258, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces conventions de partenariat, prenant en compte des réajustements budgétaires d'accueils associatifs et de loisirs après étude des bilans d'actions 2014.

Cette délibération portait également sur des développements de capacités d'accueil de loisirs en faveur des enfants de 3 à 11 ans hors temps scolaire ouverts dès la fin de l'exercice budgétaire 2014.

Depuis, des éléments complémentaires portant sur les bilans d'actions 2014 de certaines associations sont parvenus au service Enfance, et des besoins en capacités d'accueil 2015 ont pu être précisés, nécessitant un réajustement financier de la Ville.

1. Réajustement des soldes 2014 suite aux bilans.

Après complément d'information et vérification, les versements des soldes 2014 effectués pour les associations Union Saint Jean, Optimômes Loisirs et APEEF ne correspondaient pas au montant qu'ils auraient dû recevoir. Une interprétation plus détaillée site par site a mis au jour une nécessité de réajustements pour ces associations.

L'ensemble de ces réajustements d'un montant total de 34 516 euros se répartit ainsi :

Association	Activité	Montant (en euros)
Association Petite Enfance et Famille	Activités Péri-éducatives 3-5 ans	26 027
Optimômes Loisirs	Centres d'Accueil et de Loisirs	8 000
Union Saint Jean	Activités Interclasses	1 346
Union Saint Jean	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	- 857
	TOTAL	34 516

2. Réajustement de budgets d'activités 2015.

Le suivi des besoins d'accueil des enfants effectué par les services, en relation avec l'Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux depuis janvier 2015, a fait apparaître un nécessaire réajustement des places en centres de loisirs et en activités péri-éducatives.

Les capacités d'accueil des centres de loisirs initialement prévues lors de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, se sont révélées supérieures aux besoins des familles, tant le mercredi après-midi que les vacances scolaires.

Concernant les activités péri-éducatives, il s'agit d'animateurs que l'Association des Centres d'Animation n'a pu recruter.

L'ensemble de ces réajustements d'un montant total de – 17 413 euros se répartit ainsi :

Associations	Activités	Montants (en euros)
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	- 2 643
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Centres d'Accueil et de Loisirs	- 14 770
	TOTAL	- 17 413

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider des nouvelles répartitions budgétaires sur les budgets Enfance.
- signer, si cela est nécessaire, les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/416

**Ecoles élémentaires. Séjours de découverte. 1er trimestre
année scolaire 2015-2016. Autorisation.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les séjours de découverte constituent un complément intéressant de la pédagogie. Ils font découvrir aux élèves des écoles de Bordeaux des sites naturels ou historiques et leur permettent la pratique d'activités ou la découverte des cultures étudiées en classe.

En accord avec avec la **D**irection des **S**ervices **D**épartementaux de l'**E**ducation **N**ationale et conformément au code des marchés publics, une mise en concurrence simplifiée a été organisée.

Le résultat de cet appel d'offres a permis de dégager une liste de centres.

En accord avec les services de l'Education Nationale qui valident les projets pédagogiques développés par les enseignants, la Mairie participe au financement des différents séjours selon les taux définis ci-dessous.

Taux de participation de la Mairie aux projets :

- Ecoles hors Réseau d'Education Prioritaire :

50 % du coût projet par enfant avec un maximum de 35 € par nuitée. En complément de cette participation, certaines écoles ont fait le choix d'ajouter à ce montant, une partie de l'enveloppe transport allouée en début d'année scolaire pour les transports ponctuels.

- Ecole en Réseau d' Education Prioritaire :

80 % du coût projet par enfant avec un maximum de 45 € par nuitée. En complément de cette participation, certaines écoles ont fait le choix d'ajouter à ce montant, une partie de l'enveloppe transport allouée en début d'année scolaire pour les transports ponctuels.

Le coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Education Nationale est pris en charge par la Mairie de Bordeaux.

La commission mixte DSDEN de la Gironde – Ville de Bordeaux s’est réunie le 18 juin 2015, et a statué sur les projets de 8 classes (concernant 4 écoles, dont 1 en Réseau d'Éducation Prioritaire). Elle a accepté de financer les projets de 8 classes de cycle 2 et 3 présentés par ces écoles.

Ces projets qui s’inscrivent dans la Convention Educative signée entre la Mairie et la DSDEN de la Gironde, permettent aux classes de cycle 2 et 3 de bénéficier de ces financements.

Vous trouverez ci-joint la liste des écoles retenues pour le premier trimestre 2015/2016.

Je vous propose, d’accepter ces projets et de contribuer au financement de ces séjours à hauteur de **31 383,94 €**.

La dépense sera imputée au budget 2015 fonction 213 compte 6188 et 6247. CDR Dir. Education.

ADOpte A L'UNANIMITE

Classe de découverte (hors REP)

Ecole	Nombre de classes	Niveau de classe	Thème	Date séjour	Lieu séjour	Durée séjour en nuitée	Effectif enfant	Effectif Adulte	Participation ville / élève et / nuitée	Participation ville / adulte et / nuitée	participation totale ville
Jules Ferry	2	CE 2 CE2-CM1	Séjour Surf et environnement	28/09/2015 au 02/10/2015	Valt 33 Centre les Bardets Sanguinet (40)	4	55	2	34,56 €	0,00 €	7 603,20 €
Raymond Poincaré	2	CE2 CM2	Moyen âge et préhistoire dans la vallée de Vézère	2/11/2015 au 06/11/2015	Ligue de l'enseignement Manoir du Chambon Montignac Lascaux (24)	4	58	4	35,31 €	0,00 €	8 191,92 €
Jacques Prévert	2	CM1 -CM 2 CM 2	Classe de mer	05/10/2015 au 08/10/2015	Valt 33 Centre de l'ALEB Lanton (33)	3	51	2	37,94 €	0,00 €	5 804,82 €
Total	6					11	164	8			21 599,94 €

Classe de découverte (REP)

Ecole	Nombre de classes	Niveau de classe	Thème	Date séjour	Lieu séjour	Durée séjour en nuitée	Effectif enfant	Effectif Adulte	Participation ville / élève et / nuitée	Participation ville / adulte et / nuitée	participation totale ville
Thiers	2	CE 1- CE 2 CE 2	Classe de mer	14/09/2015 au 18/09/2015	Valt 33 Centre de l'ALEB Lanton (33)	4	50	4	48,92 €	38,00 €	9 784,00 €
TOTAL GLOBAL	8					15	214	12			31 383,94 €

D-2015/417 Classes de neige 2015- 2016.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux organise des séjours de « classes de neige » de 12 jours (4 classes) des séjours « ski » de 5 jours (14 classes) et, des séjours « environnement à la montagne » de 5 jours (4 classes) pour les élèves des écoles élémentaires.

Pour le séjour « classes de neige » de 12 jours, les enfants partent le lundi matin de la première semaine et retrouvent leur famille le vendredi de la deuxième semaine, en fin de journée.

Le séjour comprend le transport en autobus, l'hébergement, les repas (au nombre de quatre par jour), 20 heures de cours de ski, une journée et deux demi-journées de sorties pour découvrir l'environnement et l'organisation de veillées chaque soir avec des intervenants.

Quant aux séjours « ski » et séjours « environnement à la montagne » de 5 jours, les enfants partent le lundi matin et retrouvent leur foyer le vendredi en fin de journée.

Ces séjours comprennent le transport en autobus, l'hébergement, les repas (au nombre de quatre repas par jour du lundi au vendredi) et :

- le séjour « ski » : 12 heures de cours de ski, une demi-journée de sortie pour découvrir l'environnement et l'organisation de deux veillées avec des intervenants,
- le séjour « environnement à la montagne » : quatre demi-journées de randonnée en raquettes, deux sorties journées ou quatre demi-journées pour découvrir l'environnement ainsi que l'organisation de deux veillées avec des intervenants.

La Ville prend en charge les frais de ces séjours et demande aux familles une participation selon leur quotient familial.

Le 18 juin 2015, à l'issue de la commission mixte Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde – Mairie de Bordeaux, 22 classes ont été retenues :

- 4 classes pour les « classes de neige »
- 14 classes pour les séjours « ski »
- 4 classes pour les séjours « environnement à la montagne »

Classes de neige 2016

NOM DE L'ÉCOLE	CLASSES
FERDINAND BUISSON	CM1
FERDINAND BUISSON	CM2
CHARLES MARTIN	CM1-CM2
CHARLES MARTIN	CM1

Séjours environnement à la montagne 2015

NOM DE L'ÉCOLE	CLASSES
ANATOLE FRANCE	CE2
SOMME	CM2
RAYMOND POINCARÉ	CM1-CM2

RAYMOND POINCARE	CM2
------------------	-----

Séjours ski 2015

NOM DE L'ECOLE	CLASSES
ANATOLE FRANCE	CM2
ALBERT BARRAUD	CM2
BENAUGE	CM2 - CLIS
BENAUGE	CM2 - CLIS
LAC II	CM1
LAC II	CM2
JULES FERRY	CM1
JULES FERRY	CM2
PAUL LAPIE	CM2
PAUL LAPIE	CM2
SOUSA MENDES	CM1-CM2
SOUSA MENDES	CM2
PAUL DOUMER	CM1- CM2
PAUL DOUMER	CM1

Le choix s'est fait selon les critères prioritaires suivants :

- Pour les séjours ski et classes de neige, les classes de CM2 ou éventuellement CM1 – CM2 ainsi que les classes de CM1 si la candidature est groupée avec le CM2 de l'école.
- Pour les séjours environnement à la montagne, les classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2)
- les classes n'ayant pas bénéficié de classes de neige, séjours ski et séjours environnement à la montagne au cours de l'année scolaire précédente.

Je vous propose :

- d'asseoir la participation financière des familles sur les tranches correspondant aux tarifs de restauration scolaire, de façon à simplifier les procédures de calcul pour les parents d'élèves, selon le tableau ci-dessous:

Quotient familial	Tarif 2015 classe de neige	Tarif 2016 classe de neige	Tarif 2015 séjours ski	Tarif 2016 séjour ski	Tarif 2015 séjour environnement à la montagne	Tarif 2016 séjour environnement à la montagne
De 0 à 145 € T8	29,60 €	29,60 €	18,90 €	18,90 €	16,90 €	16,90 €
De 146 à 255 € T7-T6	57,10 €	57,10 €	35,20 €	35,20 €	31,10 €	31,10 €
De 256 à 580 € T5-T4	102 €	102 €	58,20 €	58,20 €	52 €	52 €
De 581 à 1200 €	184,60 €	184,60 €	103 €	103 €	91,80 €	91,80 €

T3-T2						
> à 1201 € T1-TA-TB-T0	194,80 €	194,80 €	112,20 €	112,20 €	102 €	102 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ